



*Plan quinquennal de développement  
2004-2009*

*Conférence régionale  
des élus de la Baie-James*

## Avant-propos

Chaque région du Québec refait, à tous les cinq ans, le point sur la situation du développement et réoriente sa stratégie de développement afin de l'ajuster aux changements sociaux, économiques, démographiques et environnementaux vécus depuis quelques années.

L'élaboration d'un plan quinquennal de développement revêt une importance considérable pour une communauté régionale, car elle permet de renforcer la concertation autour d'une réflexion collective sur les enjeux actuels de développement. L'occasion de s'entendre sur des axes et des priorités communes de développement favorise l'émergence d'une conscience régionale et d'une forme de solidarité. La planification quinquennale de développement constitue à la fois un « mode d'allocation des ressources collectives » et un moyen pour « combler les imperfections du marché en protégeant les intérêts publics » (Proulx, 1996 : 270). Grâce à cet exercice, une société régionale contribue à créer des conditions favorables à un « développement approprié » (Jean, 1996 : 150), à long terme, en respectant l'environnement naturel et à partir des particularités régionales. La planification quinquennale régionale permet aussi de faire le lien entre la connaissance et l'action, c'est-à-dire entre la description détaillée d'une situation socio-économique et les actions à entreprendre pour améliorer cette situation. Elle introduit une rationalité dans la prise de décisions collectives sur un territoire situé entre l'État central (le gouvernement du Québec) et les collectivités locales (Proulx, 1996 : 271).

La Conférence régionale des élus de la Baie-James est fière d'adopter, pour les Jamésiennes et Jamésiens, le présent plan quinquennal de développement pour la période 2004-2009.

Les artisans de ce plan quinquennal tiennent à remercier tous les citoyens qui se sont présentés lors des soirées de consultation publique de janvier 2003. Cette participation publique démontre l'intérêt de la population pour les enjeux régionaux de développement. Nous remercions également l'ensemble des personnes ressources des différents organismes, municipalités et ministères qui ont collaboré à fournir les données nécessaires à la production du document.



Donald Bubar  
Président

# Table des matières

<b>LISTE DES CARTES</b> .....	- 7 -
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....	- 7 -
<b>LISTE DES SCHÉMAS</b> .....	- 7 -
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	- 8 -
<b>INTRODUCTION</b> .....	- 10 -
<b>CHAPITRE 1</b> .....	- 13 -
<b>ÉTAT DE LA SITUATION DU DÉVELOPPEMENT EN JAMÉSIE</b> .....	- 13 -
1.1. LE CONTEXTE JAMÉSIEEN.....	- 13 -
1.1.1. <i>Territoire, démographie et société</i> .....	- 13 -
1.1.2. <i>Structure économique</i> .....	- 37 -
1.1.3. <i>Organismes de développement local et régional</i> .....	- 41 -
1.2. LA PLACE DES PREMIÈRES NATIONS, DES FEMMES, DES JEUNES ET DES AÎNÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA JAMÉSIE .....	- 45 -
1.2.1. <i>Les relations Cris-Inuits-Jamésiens</i> .....	- 45 -
1.2.2. <i>Condition féminine et participation des femmes au développement</i> .....	- 46 -
1.2.3. <i>Jeunes</i> .....	- 48 -
1.2.4. <i>Aînés</i> .....	- 50 -
1.3. LES SECTEURS D'ACTIVITÉ .....	- 53 -
1.3.1. <i>Ressources minérales et industrie minière</i> .....	- 53 -
1.3.2. <i>Ressources et industries forestières</i> .....	- 56 -
1.3.3. <i>Ressources et industries hydroélectriques</i> .....	- 67 -
1.3.4. <i>Construction</i> .....	- 74 -
1.3.5. <i>Transports</i> .....	- 76 -
1.3.6. <i>Environnement et faune</i> .....	- 78 -
1.3.7. <i>Agroalimentaire et lots intramunicipaux</i> .....	- 88 -
1.3.8. <i>Tourisme</i> .....	- 89 -
1.3.9. <i>Loisir et sport</i> .....	- 94 -
1.3.10. <i>Culture et communications</i> .....	- 95 -
1.3.11. <i>Développement social et action communautaire</i> .....	- 97 -
1.3.12. <i>Santé et services sociaux</i> .....	- 101 -
1.3.13. <i>Éducation et formation</i> .....	- 105 -
1.4. SOUTIEN AUX PME, À L'ENTREPRENEURSHIP ET À L'INNOVATION.....	- 110 -
1.4.1. <i>PME et entrepreneurship</i> .....	- 110 -
1.4.2. <i>Innovation</i> .....	- 113 -
<b>CHAPITRE 2</b> .....	- 115 -
<b>GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT</b> .....	- 115 -
2.1. AXE : MAXIMISER LES RETOMBÉES DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES .....	- 118 -
2.1.1. <i>Priorité : Identifier des nouveaux potentiels d'activités économiques notamment par l'innovation et la Recherche &amp; Développement</i> .....	- 120 -
2.1.2. <i>Priorité : Créer des entreprises jamésiennes et/ou en partenariat avec des entreprises de l'extérieur</i> .....	- 121 -
2.1.3. <i>Priorité : Favoriser l'embauche régionale et l'établissement des travailleurs en région</i> .....	- 122 -
2.1.4. <i>Priorité : Assurer la viabilité des entreprises jamésiennes</i> .....	- 122 -
2.1.5. <i>Priorité : Intensifier la transformation des matières premières en Jamésie</i> ..	- 123 -

2.2.	AXE : ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'AGIR DES JAMÉSIENS ET DES JAMÉSIENNES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LEUR TERRITOIRE ET LE SENTIMENT D'APPARTENANCE À LA JAMÉSIE .....	124 -
2.2.1.	<i>Priorité : Régionaliser les centres de décision .....</i>	125 -
2.2.2.	<i>Priorité : Créer ou consolider des partenariats par la concertation et le réseautage.....</i>	126 -
2.2.3.	<i>Priorité : Assurer un meilleur financement des organismes de développement, des entreprises, des projets et des infrastructures .....</i>	126 -
2.2.4.	<i>Priorité : Faire reconnaître la Jamésie en tant qu'entité territoriale distincte ainsi que le caractère unique du territoire et promouvoir une image positive de la Jamésie et de sa nordicité.....</i>	127 -
2.2.5.	<i>Priorité : Stimuler, promouvoir et reconnaître l'engagement social des Jamésiens/Jamésiennes et des entreprises, et reconnaître le travail des organismes de développement .....</i>	128 -
2.2.6.	<i>Priorité : Obtenir l'équité dans l'aide au développement de la Jamésie .....</i>	129 -
2.2.7.	<i>Priorité : Favoriser le rapprochement et le maillage entre les Jamésiens/Jamésiennes, les Cris et les Inuits du Nord-du-Québec.....</i>	130 -
2.3.	AXE : AMÉLIORER LE MILIEU DE VIE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE CERTAINS SERVICES ET DE CERTAINES INFRASTRUCTURES.....	131 -
2.3.1.	<i>Priorité : Améliorer les services et les infrastructures d'éducation et de formation de la main-d'œuvre .....</i>	132 -
2.3.2.	<i>Priorité : Améliorer et rendre plus accessibles les services de santé .....</i>	133 -
2.3.3.	<i>Priorité : Améliorer les services et les infrastructures de transport.....</i>	134 -
2.3.4.	<i>Priorité : Améliorer les services et les infrastructures de la culture, des communications, des loisirs et des sports.....</i>	134 -
2.3.5.	<i>Priorité : Maintenir et accroître la population jamésienne .....</i>	136 -
	<b>CHAPITRE 3.....</b>	<b>137 -</b>
	<b>PLAN D'ACTION ET ÉCHÉANCIER.....</b>	<b>137 -</b>
	<b>LISTE DES INTERVENANTS ET DES ACRONYMES.....</b>	<b>150 -</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>152 -</b>

## Liste des cartes

Carte 1	Localisation de la région administrative Nord-du-Québec dans la province ....	14
Carte 2	Territoire de la Baie-James (et catégories de terres) .....	16
Carte 3	Région Nord-du-Québec.....	18
Carte 4	Zones de chasse .....	79
Carte 5	Les trois (3) régions hydrographiques et leurs principaux bassins versants Nord-du-Québec .....	82

## Liste des graphiques

Graphique 1	Répartition de la population du Nord-du-Québec selon l'appartenance ethno- culturelle en 2001 .....	19
Graphique 2	Répartition de la population en terres de catégorie 1 (réservées aux Cris) de la Baie-James selon l'appartenance ethnoculturelle en 2001 .....	20
Graphique 3	Répartition de la population en terres de catégorie 2 ou 3 de la Baie-James selon l'appartenance ethnoculturelle en 2001 .....	20
Graphique 4	Évolution des populations des municipalités jamésiennes et de la Jamésie entre 1981 et 2001 .....	24
Graphique 5	Variation de la population des régions ressources, de la Jamésie et du Québec entre 1996 et 2001 .....	26
Graphique 6	Répartition de la population par groupe d'âge en Jamésie et dans l'ensemble du Québec 2001 .....	27
Graphique 7	Répartition des entreprises par secteurs selon le nombre d'employés, Jamésie et ensemble du Québec 1996 .....	38

## Liste des schémas

Schéma 1	Organismes de développement en Jamésie .....	42
Schéma 2	Caractérisation de la population jamésienne .....	96
Schéma 3	Stratégie de développement.....	115

## Liste des tableaux

Tableau 1	Population des territoires et agglomérations selon leur statut territorial et l'appartenance ethnoculturelle en 2001 .....	21
Tableau 2	Évolution de la population des municipalités de la Jamésie et du Québec de 1981 à 2001 .....	23
Tableau 3	Variation des populations des municipalités de la Jamésie et du Québec de 1981 à 2001 .....	23
Tableau 4	Taux d'emploi des municipalités, de la Jamésie et du Québec 1996 et 2001 .....	28
Tableau 5	Taux d'emploi pour les municipalités, la Jamésie et le Québec selon le sexe, en 2001 .....	29
Tableau 6	Taux d'emploi en Jamésie et au Québec selon le sexe, 1996-2001.....	29
Tableau 7	Taux de chômage dans les municipalités, en Jamésie et au Québec 1996-2001 .....	30
Tableau 8	Taux de chômage dans les municipalités, en Jamésie et au Québec, selon le sexe, en 2001 .....	31
Tableau 9	Taux de chômage en Jamésie et au Québec, selon le sexe 1996-2001 .....	31
Tableau 10	Taux de chômage selon le plus haut niveau de scolarité atteint dans les municipalités en Jamésie et dans l'ensemble du Québec, 1996 .....	33
Tableau 11	Répartition des employeurs en fonction du nombre d'employés, Jamésie 1999 .....	37
Tableau 12	Les dix premiers secteurs d'activités économiques selon le nombre d'employés en Jamésie, en 1999 .....	39
Tableau 13	Quelques caractéristiques socio-économiques chez les Jamésiennes .....	46
Tableau 14	Possibilité forestière en Jamésie et au Québec au 31 mars 1999 .....	57
Tableau 15	Volume de bois récolté dans le Nord-du-Québec (en Jamésie) et au Québec en 1998-1999 .....	57
Tableau 16	Jamésie, Portrait des ressources ligneuses .....	58
Tableau 17	Quelques contributions d'Hydro-Québec à l'économie montréalaise, montérégienne et nord-québécoise en 2001 .....	68

Tableau 18	Les effectifs d'Hydro-Québec dans le Nord-du-Québec en 2001 .....	69
Tableau 19	Acquisition de biens et services par Hydro-Québec dans le Nord-du-Québec .....	70
Tableau 20	Notes moyennes des élèves des écoles secondaires de la Jamésie et de l'ensemble du Québec pour 4 matières, 1996-2001 .....	106
Tableau 21	Plus haut niveau atteint dans la population de 15 ans et plus, Jamésie et l'ensemble du Québec, 1996 .....	108

## Introduction

Le Nord-du-Québec, dont la Jamésie fait partie, est la plus jeune et la plus « ressource » des régions ressources de la province. L'occupation du territoire par les Jamésiens est très récente. Malgré cela, les Jamésiens jouent un rôle majeur dans le développement du territoire et ils comptent accentuer ce rôle au cours des prochaines années par une plus grande prise en charge de leur propre développement, en partenariat et dans le respect de l'ensemble des occupants de la Jamésie. Rappelons que les Premières Nations, les Cris particulièrement, occupent le territoire actuel de la Baie-James depuis très longtemps et que la collaboration entre les deux groupes ethnoculturels majoritaires en Jamésie est essentielle. Les Cris et les Inuits sont des partenaires majeurs dans le développement du Nord-du-Québec.

La structure organisationnelle jamésienne (c'est-à-dire les organismes régionaux et locaux de développement et les liens qu'ils tissent entre eux) s'est enrichie et a fortement évolué depuis le milieu des années 1990. Pour plusieurs secteurs d'activité, la Jamésie ne possédait pas d'organisme de développement à l'échelle de son territoire.

D'une part, les intervenants du développement communautaire se sont dotés d'une Table régionale des organismes communautaires (TROC-10). Dans le secteur des mines, une Table jamésienne de concertation minière a vu le jour. On a aussi créé l'Association touristique régionale de la Baie-James, la Commission de la culture et des communications de la Baie-James, la Commission Loisir et Sport de la Baie-James, le Mouvement Jeunesse Baie-James, le Comité condition féminine Baie-James, la Table régionale de concertation des aînés du Nord-du-Québec et le Comité de développement social de la Baie-James. De plus, afin d'assurer l'équité entre les communautés culturelles de la région suite à la signature de l'Entente Cris-Québec de février 2002, un Comité aviseur jamésien a été mis sur pied. Par la suite, les Jamésiens se dotaient également d'un Comité de maximisation des retombées économiques Nord-du-Québec (ComaxNORD) afin de tirer profit des projets hydroélectriques du territoire.

Enfin, le journal Le Jamésien a été mis en place afin que les citoyens puissent avoir accès à une information d'intérêt régional. Les progrès furent majeurs comme cette liste permet de le constater. D'autres signes d'amélioration sont observables au plan organisationnel, car certains organismes jamésiens se sont consolidés, solidifiés. Les particularités sociogéographiques de la Baie-James, soulignons-le, demandent une articulation adaptée pour la plupart des organismes du territoire. Le Conseil régional de développement de la Baie-James (CRÉBJ depuis avril 2004) en est un exemple avec une organisation de plus en plus solide et une efficacité accrue depuis 2002. Le Centre local de développement de la Baie-James est également en voie de consolidation.

Depuis quelques années, le secteur de la santé et des services sociaux a son organisme jamésien de développement, c'est-à-dire le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James. De plus, la Jamésie possède désormais sa commission scolaire : la Commission scolaire de la Baie-James. Quelques ministères et organismes gouvernementaux ont été implantés sur le territoire : le ministère des Régions, Emploi-Québec, la Société de la faune et des parcs. La desserte gouvernementale est toutefois encore loin d'être adéquate pour assurer un soutien aux Jamésiens, car plusieurs ministères et bureaux régionaux sont encore absents du territoire.

Outre la Politique de soutien au développement local et régional de 1997 et suite à une commission parlementaire sur le développement de la région Nord-du-Québec, le gouvernement québécois adoptait, en 2001, une Politique de développement du Nord-du-Québec qui permettait aux Nord-québécois de renouveler leur façon d'aborder le développement de la région, notamment sur des bases de développement durable, de reconnaissance des particularités nordiques et de responsabilisation des citoyens face à leur développement.

Parmi les principaux problèmes rencontrés par les intervenants jamésiens du développement au cours des dernières années, mentionnons le sous-financement des organismes, la méconnaissance de la Jamésie par les décideurs de l'extérieur et la difficulté du gouvernement face à la nécessité d'améliorer la desserte gouvernementale.

Le premier chapitre contient un diagnostic des ressources. L'évolution de l'état des ressources naturelles, humaines, organisationnelles, matérielles et financières y sera présentée de façon à faire ressortir les atouts de la Jamésie et les obstacles à surmonter pour assurer le développement de cette jeune société régionale.

Le second chapitre, quant à lui, est consacré à la présentation des grandes orientations et priorités de développement de la Jamésie pour les cinq prochaines années. Les finalités du développement y sont exposées ainsi que les 3 grands axes et les 17 priorités de développement qui s'y rattachent.

# Chapitre 1

## État de la situation du développement en Jamésie

### 1.1. *Le contexte jamésien*

#### 1.1.1. **Territoire, démographie et société**

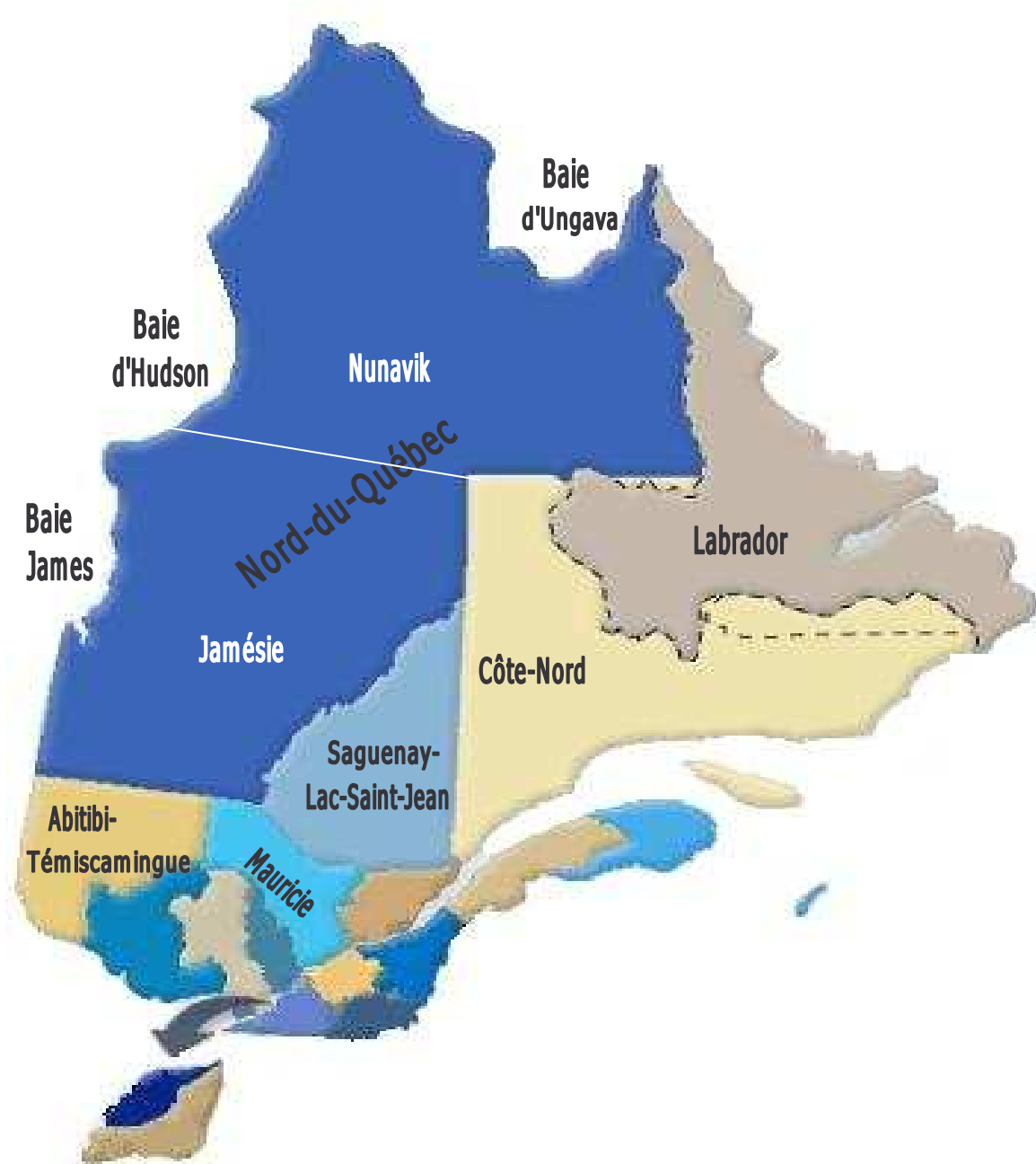
La Jamésie<sup>1</sup>, partie sud de la région administrative Nord-du-Québec, aussi appelée territoire de la Baie-James, est habitée par des Cris (descendants des premières nations à avoir habité le territoire) et par des Québécois qu'on appelle les « Jamésiens ». Le Nunavik, essentiellement habité par des Inuits, couvre la partie nord de la même région administrative. La carte 1 permet de situer le Nord-du-Québec, la Jamésie, le Nunavik et les régions administratives limitrophes. Elle permet aussi de constater l'étendue de la région et du territoire jamésien par rapport à la superficie totale du Québec. La région administrative Nord-du-Québec, créée en 1987, couvre effectivement plus de la moitié du territoire québécois, soit près de 840 000 km<sup>2</sup>. La Jamésie présente quant à elle une superficie de 350 000 km<sup>2</sup>, découpée toutefois en trois catégories différentes de terres établies par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois de 1975. Au moment des grands travaux de développement hydroélectriques des années 1970, autour de La Grande Rivière (partie nord de la Jamésie), le gouvernement québécois signait avec les communautés autochtones du territoire cette Convention qui établissait un nouveau régime territorial, c'est-à-dire un nouveau cadre légal de développement et d'administration des terres. Malgré les nombreuses ententes et conventions complémentaires signées entre les années 1970 et aujourd'hui (la récente entente appelée « La Paix des Braves » étant la plus célèbre), la Convention de la Baie-James et du Nord québécois est toujours en vigueur et influence grandement les orientations de développement des communautés cries, inuites et jamésiennes.

---

<sup>1</sup> Rappelons que le terme « Jamésie » fait référence au plan d'eau « baie James » située au sud de la baie d'Hudson.

**Carte 1**

**LOCALISATION DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU NORD-DU-QUÉBEC  
DANS LA PROVINCE**

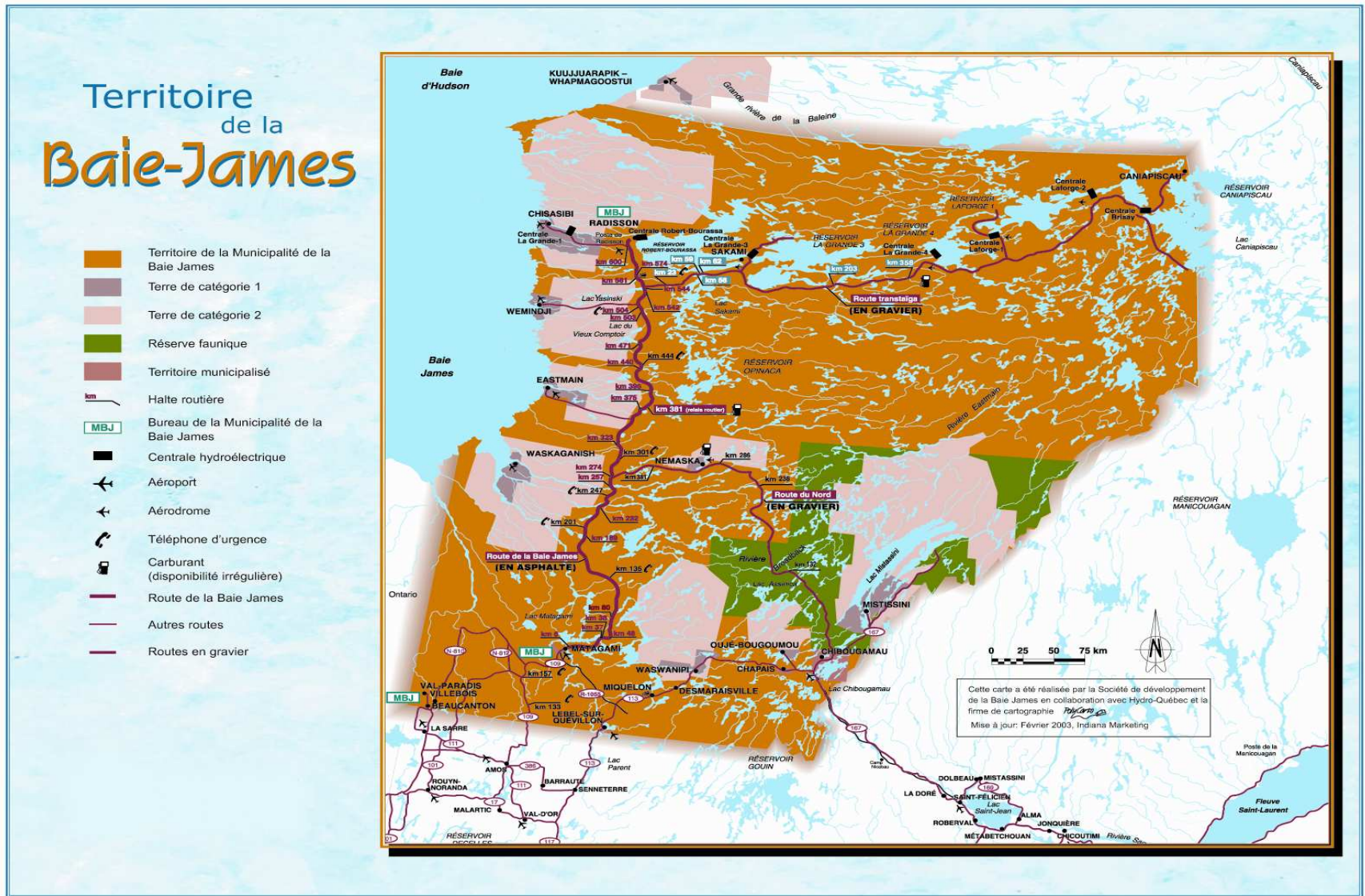


On observe que la carte 2 permet notamment de situer géographiquement les terres de catégorie I, II et III établies par la Convention. Dans une publication de la revue *Forces* de 1992, on expose ainsi les caractéristiques de ces trois catégories de terres à la Baie-James :

« Les terres de la catégorie I sont attribuées à chaque communauté crie et inuite pour leur usage exclusif. Elles sont situées au sein même et au pourtour des villages où Cris et Inuits vivent habituellement. Les terres de la catégorie II leurs sont contiguës. Elles constituent une ceinture, un domaine exclusif de chasse et de pêche pour les bénéficiaires habitant les terres I. Il s'agit de terres du domaine public qui peuvent être développées à d'autres fins, à condition de remplacer les parcelles touchées par le développement. Quant aux terres de la catégorie III, ce sont des terres publiques sur lesquelles les Autochtones ne reçoivent pas un droit d'occupation exclusif, mais où ils peuvent, sans contrainte légale, y poursuivre comme par le passé, à longueur d'année, leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage. » (Beauchemin, 1992 : 19)

Carte 2

TERRITOIRE DE LA BAIE-JAMES (ET CATÉGORIES DE TERRES)



Le territoire de la Jamésie correspond à celui de la Municipalité de Baie-James (MBJ). Il s'agit d'une autre particularité de la structure territoriale de la région. Il n'y a pas de municipalité régionale de comté dans le Nord-du-Québec. Ainsi, plusieurs des responsabilités habituellement assumées par des Municipalités régionales de comtés (MRC) dans les autres régions du Québec sont assumées en Jamésie par la Municipalité de Baie-James, sauf sur les terres de la catégorie I où l'administration est assurée par un Conseil de Bande cri et sur les terres de la catégorie II où l'administration est partagée entre l'Administration régionale Crie et la Municipalité de Baie-James. Les localités de Valcanton (regroupant les villages de Val-Paradis et de Beaucanton), Villebois et Radisson sont parties intégrantes de la Municipalité de Baie-James tandis que les villes jamésiennes (Chibougamau, Chapais, Lebel-sur-Quévillon, Matagami) sont en quelque sorte enclavées dans la Municipalité de Baie-James. L'ensemble des agglomérations (localités, villes, villages ou établissements amérindiens) ou communautés cries, inuites ou jamésiennes, sont géographiquement situées sur la carte 3.

Carte 3

### RÉGION NORD-DU-QUÉBEC

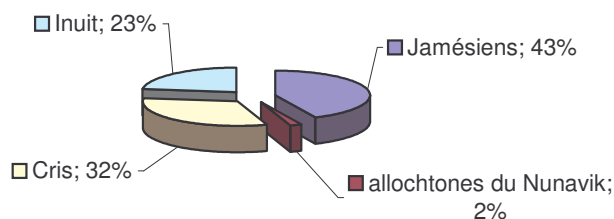


## Évolution de la population et répartition territoriale

Selon le recensement de Statistique Canada de 2001, on dénombre, dans le Nord-du-Québec, 38 575 habitants répartis à travers trois « entités » ou « groupes » culturels tel que spécifié précédemment.

**Graphique 1**

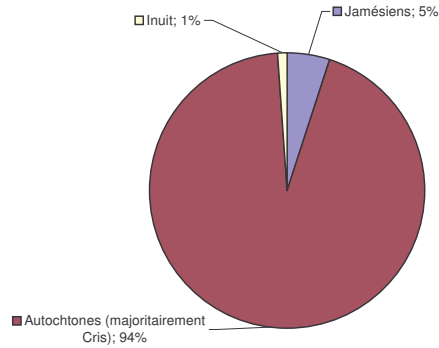
### **Répartition de la population du Nord-du-Québec selon l'appartenance ethnoculturelle en 2001**



Le territoire de la Baie-James quant à lui est habité par 28 165 personnes avec deux groupes culturels dominants, soit les Jamésien et les Cris. Ainsi, au sud du 55<sup>ème</sup> parallèle, les Jamésien représentent 58 % de la population alors que les Cris représentent environ 41 % de la population. Toutefois, la dynamique territoriale des populations ethnoculturelles est caractérisée par la séparation des deux groupes dominants (Cris et Jamésien) sur des terres différentes. Ainsi, en terres de catégorie I (correspondant à moins de 2 % de l'ensemble du territoire de la Baie-James), c'est-à-dire en « terres réservées aux Cris » selon la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, les Cris sont nettement majoritaires car ils représentent environ 94 % de la population alors que les Jamésien ne forment que 5 % de la population. Inversement, en terres de catégorie II ou III (MBJ, Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Chapais, Chibougamau), les Jamésien forment 98 % de la population alors que les Autochtones (majoritairement des Cris) ne représentent qu'environ 2 % de cette population. Les Jamésien occupent surtout la partie sud du territoire de la Baie-James, sauf évidemment pour les Radissonien qui vivent dans le nord du territoire.

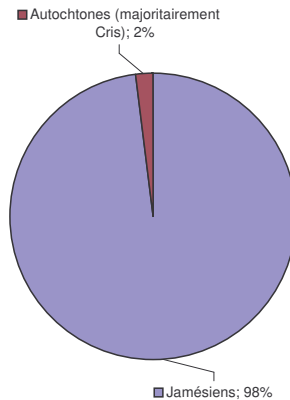
**Graphique 2**

**Répartition de la population en terres de catégorie 1 (réservées aux Cris) de la Baie-James selon l'appartenance ethno-culturelle en 2001**



**Graphique 3**

**Répartition de la population en terres de catégorie 2 ou 3 de la Baie-James selon l'appartenance ethno-culturelle en 2001**



Dans la partie nord du Nord-du-Québec, c'est-à-dire au Nunavik, les Inuits sont nettement majoritaires et vivent principalement sur les terres de catégorie I qu'on appelle « villages nordiques » ou « municipalités de villages nordiques ». Près de 9 000 Inuits vivaient au Nunavik en 2001 alors que les Québécois non-autochtones étaient environ 900 et les Cris près de 700 (concentrés à Whapmagoostui en terres réservées aux Cris).

La carte 3 et le tableau 1 permettent de situer géographiquement chacune des agglomérations du Nord-du-Québec selon leur statut territorial ainsi que la répartition des populations selon l'appartenance ethnoculturel.

Tableau 1

Population des territoires et agglomérations selon leur statut territorial et l'appartenance ethnoculturelle en 2001

RÉGIONS OU TERRITOIRES	STATUT TERRITORIAL	POPULATION TOTALE	% QUÉBÉCOIS	% CRIS	% INUITS
Nord-du-Québec	région administrative (du Québec)	38 575	45%	32%	23%
Jamésie ou Baie-James	territoire (du Nord-du-Québec)	28 165	58%	41%	..
Nunavik ou Kativik	territoire (du Nord-du-Québec)	10 500	8%	7%	85%
Municipalité de Baie-James	municipalité (de la Jamésie)	1 422	95%	..	..
AGGLOMÉRATIONS	STATUT TERRITORIAL	POPULATION TOTALE	Groupe culturel majoritaire		
Aupaluk	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	159	Inuits		
Tasiujaq	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	228	Inuits		
Beaucanton	village (de la localité de Valcanton)	270	Québécois-Jamésiens		
Villebois	localité (de la MBJ)	271	Québécois-Jamésiens		
Val-Paradis	village (de la localité de Valcanton)	280	Québécois-Jamésiens		
Ivujivik	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	298	Inuits		
Quaqtaq	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	305	Inuits		
Umiujaq	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	348	Inuits		
Radisson	localité (de la MBJ)	400	Québécois-Jamésiens		
Kangirsuk	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	436	Inuits		
Akulivik	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	472	Inuits		
Kangiqsujaq	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	536	Inuits		
Oujé-Bougoumou	Établissement amérindien (de la Baie-James)	553	Cris		
Kuujuarapik	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	555	Inuits		
Nemiscau	Terre réservée aux Cris (catégorie 1) (de la Baie-James)	566	Cris		
Eastmain	Terre réservée aux Cris (catégorie 1) (de la Baie-James)	613	Cris		
Kangiqsuallujuaq	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	710	Inuits		
Whapmagoostui	Terre réservée aux Cris (catégorie 1) (du Nunavik)	778	Cris		
Salluit	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	1 072	Inuits		
Wemindji	Terre réservée aux Cris (catégorie 1) (de la Baie-James)	1 095	Cris		
Waswanipi	Terre réservée aux Cris (catégorie 1) (de la Baie-James)	1 261	Cris		
Puvirnituq	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	1 287	Inuits		
Inukjuak	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	1 294	Inuits		
Waskaganish	Terre réservée aux Cris (catégorie 1) (de la Baie-James)	1 699	Cris		
Chapais	ville (à l'intérieur de la MBJ)	1 795	Québécois-Jamésiens		
Kuujuuaq	municipalité de village nordique et terre de catégorie 1 (du Nunavik)	1 932	Inuits		
Matagami	ville (à l'intérieur de la MBJ)	1 939	Québécois-Jamésiens		
Mistissini	Terre réservée aux Cris (catégorie 1) (de la Baie-James)	2 597	Cris		
Lebel-sur-Quévillon	ville (à l'intérieur de la MBJ)	3 236	Québécois-Jamésiens		
Chisasibi	Terre réservée aux Cris (catégorie 1) (de la Baie-James)	3 467	Cris		
Chibougamau	ville (à l'intérieur de la MBJ)	7 922	Québécois-Jamésiens		

Source : Statistique Canada, Recensement 2001. Les données de population pour Val-Paradis, Villebois, Beaucanton et Radisson proviennent du décret de la Gazette officielle du Québec du 31 décembre 2002.

Avec ses 28 165 habitants (tout groupe ethnoculturel confondu) en 2001, répartis sur un immense territoire de 350 000 km<sup>2</sup> représentant le cinquième du territoire québécois, la densité de population du territoire de la Baie-James était de 0,08 hab./km<sup>2</sup> (ou 8 hab./100 km<sup>2</sup>) ce qui est la plus faible densité des régions du Québec. Outre les densités de population très élevée sur les terres de catégorie I, la densité de population était à seulement 0,05 hab./km<sup>2</sup> en terre de catégories II et III. Cette très faible densité de population entraîne plusieurs difficultés de développement régional, notamment en ce qui concerne le transport et les communications. Les possibilités de rencontres de travail et de concertation entre les citoyens des agglomérations éloignées les unes des autres sont donc limitées.

Les tableaux 2 et 3 et le graphique 4 présentent l'évolution de la population jamésienne et du Québec entre 1981 et 2001. Sur une période de 20 ans, nous constatons une décroissance importante de la population dans chacune des municipalités. Pour l'ensemble du territoire jamésien, nous observons un déclin majeur entre 1981 et 1986 (-16 %), puis des déclin moins importants, mais qui vont en s'accroissant par tranches de 5 ans entre 1986 à 2001 (-7 %; puis -9 % et enfin -11 %). La Municipalité de Baie-James (particulièrement Joutel<sup>2</sup>), Matagami et Chapais sont les plus durement touchées par des diminutions de population. Cette décroissance s'explique notamment par un phénomène d'exode continu. Par exemple, entre 1986 et 1996, ce sont en moyenne 350 Jamésiens par année qui quittaient la Jamésie (Emploi-Québec, 2001 : 23). Cela représente en moyenne près de 2 % de la population qui émigrent à chaque année<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Joutel qui comptait au-delà de 1 000 habitants dans les années 1980 était par la suite frappée par le ralentissement des activités minières et passait à 313 habitants en 1996. Aujourd'hui, plus personne ne vit à Joutel.

<sup>3</sup> Entre 1986 et 1996, la Jamésie comptait en moyenne 20 100 habitants.

**Tableau 2**

**Évolution de la population des municipalités de la Jamésie et du Québec de 1981 à 2001**

	1981	1986	1991	1996	2001
Lebel-sur-Quévillon	3 681	3 465	3 414	3 416	3 236
Chibougamau	10 732	9 922	8 855	8 664	7 922
Chapais	3 119	2 875	2 391	2 030	1 795
Matagami	3 794	2 738	2 467	2 243	1 939
Municipalité de Baie-James	4 735	2 869	3 073	1 978	1 422
<b>Total de la Jamésie</b>	<b>26 061</b>	<b>21 869</b>	<b>20 200</b>	<b>18 331</b>	<b>16 314</b>
<i>Ensemble du Québec</i>	<i>6 438 403</i>	<i>6 540 276</i>	<i>6 895 965</i>	<i>7 138 795</i>	<i>7 237 479</i>

Source : Statistique Canada, recensement de 1981, 1986, 1991 et 2001

**Tableau 3**

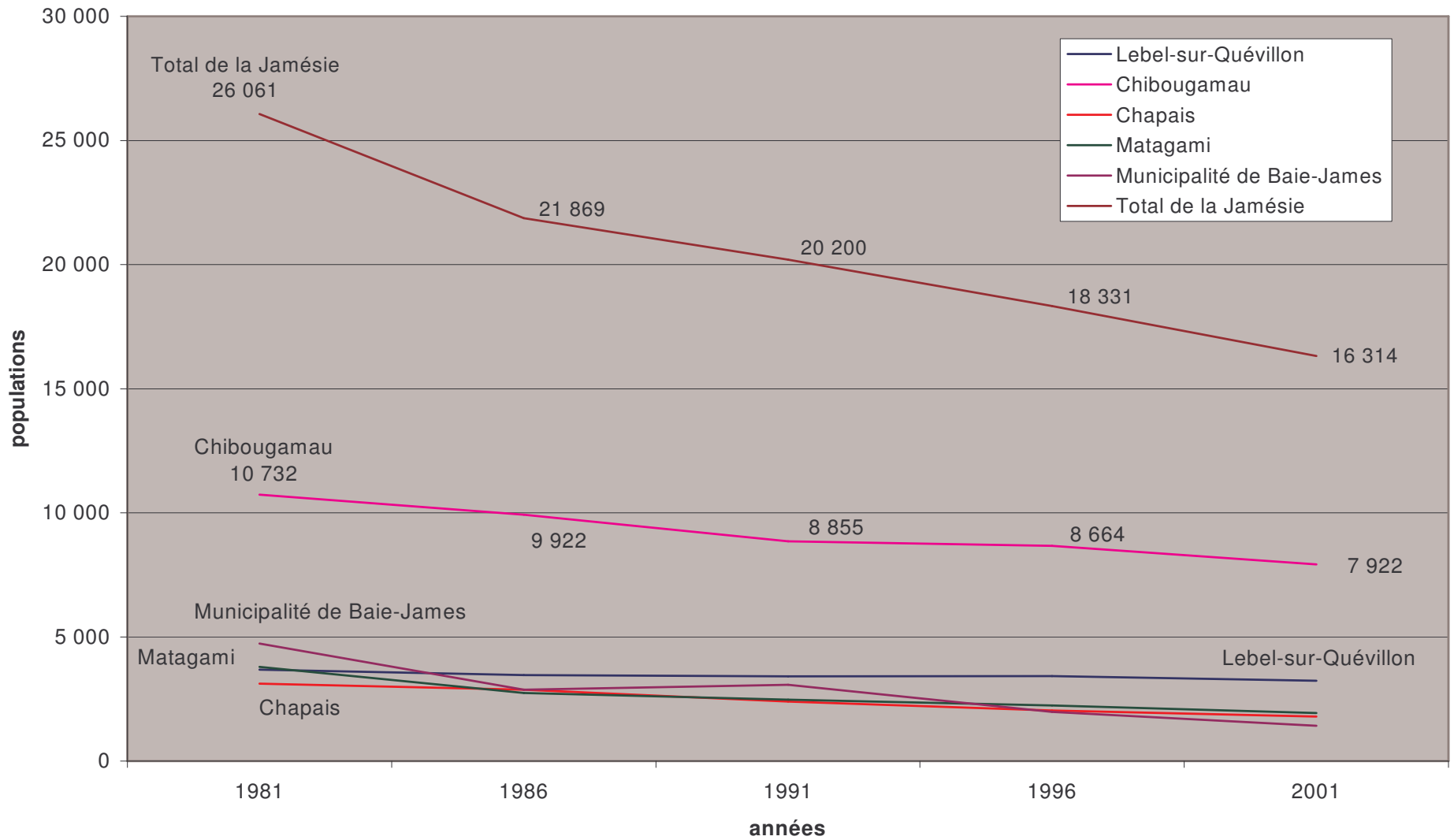
**Variation des populations des municipalités de la Jamésie et du Québec de 1981 à 2001 (%)**

	Tranches de 5 ans				Tranche de 20 ans
	1981-1986	1986-1991	1991-1996	1996-2001	1981-2001
Lebel-sur-Quévillon	-6	-1	0	-5	-12
Chibougamau	-8	-11	-2	-9	-26
Chapais	-8	-17	-15	-12	-42
Matagami	-28	-10	-9	-14	-49
Municipalité de Baie-James	-39	7	-36	-28	-70
<b>Total de la Jamésie</b>	<b>-16</b>	<b>-8</b>	<b>-9</b>	<b>-11</b>	<b>-37</b>
<i>Ensemble du Québec</i>	<i>2</i>	<i>5</i>	<i>4</i>	<i>1</i>	<i>11</i>

Source : Statistique Canada, recensement de 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001.

## Graphique 4

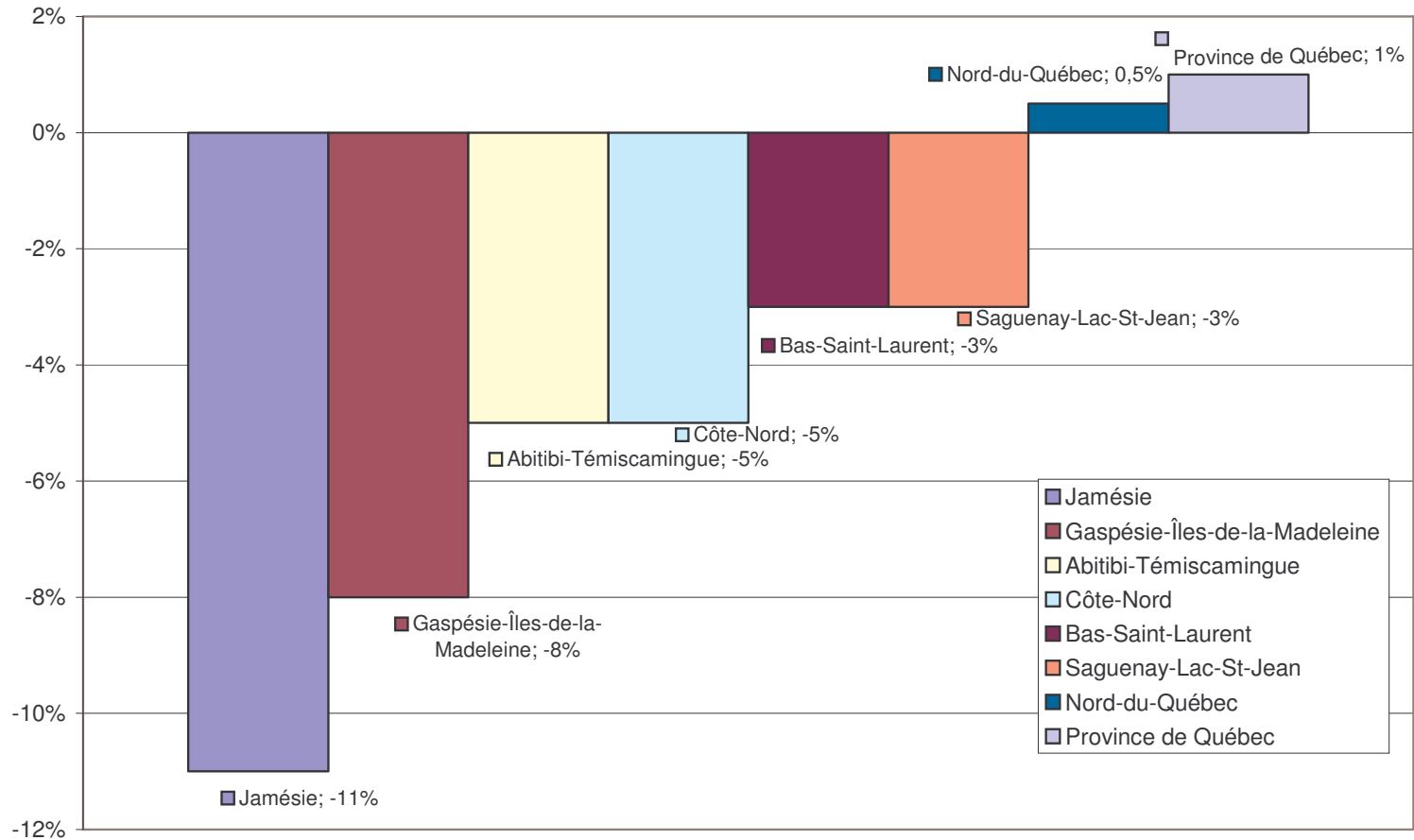
### Évolution des populations des municipalités jamésiennes et de la Jamésie entre 1981 et 2001



Ces déclinis apparaissent préoccupants, surtout si nous les comparons avec les variations de population des régions ressources et du Québec entre 1996 et 2001. Le graphique 5 démontre ces écarts. De plus, la population crie du territoire de la Baie-James suit une tendance inverse de celle des Jamésiens avec un taux de croissance considérable entre 1986 et 2001, c'est-à-dire de 39 %. Si cette tendance démographique se poursuit, les Cris seront bientôt plus nombreux que les Jamésiens sur le territoire.

Graphique 5

Variation de la population des régions ressources, de la Jamésie et du Québec entre 1996 et 2001

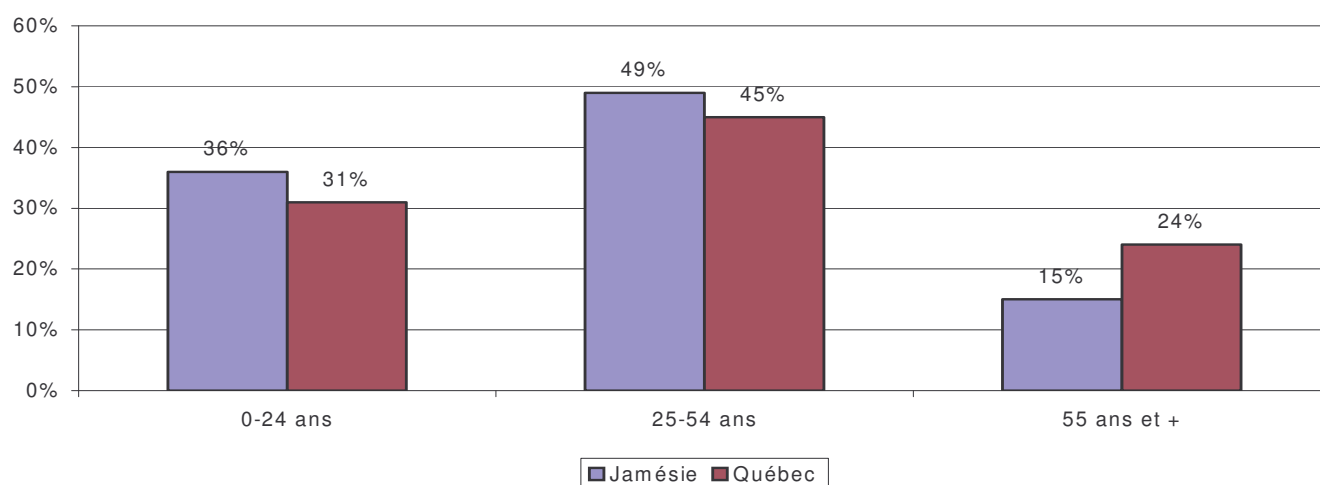


Source : Institut de la statistique du Québec, Statistiques régionales de 1996 et 2001

La population jamésienne a évidemment tendance à être fortement affectée par les variations des activités économiques. Un très grand nombre de personnes habitent le territoire d'abord parce qu'elles y obtiennent un emploi, mais la quittent au moment où elles perdent cet emploi ou quand elles trouvent un autre emploi à l'extérieur de la Baie-James. Cette constatation démontre à quel point le sentiment d'appartenance des Jamésiens au territoire mérite d'être renforcé.

**Graphique 6**

**Répartition de la population par groupes d'âge en Jamésie et dans l'ensemble du Québec 2001**



La population jamésienne est relativement jeune. Le poids démographique des 0-34 ans est effectivement très important si on le compare avec celui de l'ensemble de la province. Le graphique 6 présente le poids démographique de différents groupes d'âge pour la Jamésie et la province en 2001. Les 0-24 ans représentent pas moins de 36 % de la population totale en Jamésie, comparativement à 31 % pour le Québec. Inversement, le poids démographique des 55 ans et plus en Jamésie (15 %) est beaucoup plus bas que dans la province (24 %).

Le taux de masculinité<sup>4</sup> en Jamésie était de 111 hommes pour 100 femmes en 1999 (CRSSSBJ, 1999 : ii), ce qui représente un déséquilibre comparativement à l'ensemble du Québec. Cela s'explique notamment par le fait que les secteurs d'activités économiques les plus développés en Jamésie (forêt, mines, hydroélectricité) emploient davantage d'hommes que les femmes.

### **Situation de l'emploi et des revenus**

Le taux d'emploi<sup>5</sup> était en baisse chez les Jamésiens entre 1996 et 2001, passant de 63 % à 60 %, au moment où celui de la province était en hausse de 4 points, passant de 55 % à 59 %. Ainsi, sur les 11 514 Jamésiens de 15 ans et plus de la Jamésie en 2001, 6 908 occupaient un travail. La situation s'est particulièrement détériorée dans la Municipalité de Baie-James (MBJ), alors que le taux d'emploi passait de 59 % en 1996 à 45 % en 2001. C'est dans les villes de Lebel-sur-Quévillon et de Matagami où l'on trouve les plus haut taux d'emploi, alors que c'est à Chapais et dans la MBJ que les taux sont les plus bas.

**Tableau 4**

**Taux d'emploi des municipalités, de la Jamésie et du Québec  
1996 et 2001**

	1996	2001	Variation
Québec	55 %	59 %	+4
Jamésie	63 %	60 %	-3
Lebel-sur-Quévillon	68 %	66 %	-2
Matagami	65 %	65 %	...
Chibougamau	63 %	60 %	-3
Chapais	52 %	52 %	...
MBJ	59 %	45 %	-14

Source : Statistique Canada, Recensement 1996 et 2001.

<sup>4</sup> Nombre d'hommes par rapport au nombre de femmes.

<sup>5</sup> Proportion des personnes de 15 ans et plus qui occupent un travail ou dites « occupées » au moment du recensement. Les personnes « occupées » sont celles qui font un travail dans un emploi salarié, ou à leur compte, ou sans rémunération (ex : sur une ferme, dans une entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession) ou qui sont temporairement absentes du travail à cause de vacances, d'une maladie, d'un conflit de travail ou autres raisons.

Chez les femmes, le taux d'emploi en 2001 était plus élevé en Jamésie (55 %) que pour les femmes de l'ensemble de la province (49 %). Même si ce taux (55 %) est beaucoup plus bas que chez les hommes (64 %), l'écart (9 %) est moins important que celui de la province (16 %). C'est à Matagami où l'écart entre le taux d'emploi chez les hommes (76 %) et le taux d'emploi chez les femmes (52 %) est le plus important (24 % de différence).

**Tableau 5**

**Taux d'emploi pour les municipalités, la Jamésie et le Québec selon le sexe, en 2001**

	Hommes	Femmes	Écarts
Québec	65 %	49 %	-16 %
Jamésie	64 %	55 %	-9 %
Lebel-sur-Quévillon	71 %	60 %	-11 %
Matagami	76 %	52 %	-24 %
Chibougamau	62 %	57 %	-5 %
Chapais	58 %	47 %	-11 %
MBJ	48 %	42 %	-6 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996 et 2001.

La situation de l'emploi chez les hommes se détériorait entre 1996 et 2001 en Jamésie, car le taux d'emploi baissait de 8 points de pourcentage. Chez les femmes, le taux d'emploi était en hausse de 3 points entre 1996 et 2001. Même si chez les femmes, le taux d'emploi s'est amélioré en Jamésie entre 1996 et 2001, les taux d'emploi demeurent beaucoup plus bas que chez les hommes et la situation globale de l'emploi pourrait être améliorée chez ces femmes.

**Tableau 6**

**Taux d'emploi en Jamésie et au Québec selon le sexe, 1996-2001**

	Hommes 1996	Hommes 2001	Variation <sup>(1)</sup>	Femmes 1996	Femmes 2001	Variation <sup>(1)</sup>
Québec	62 %	65 %	+3	49 %	53 %	+4
Jamésie	72 %	64 %	-8	52 %	55 %	+3

<sup>(1)</sup> En point de pourcentage

Source : Statistique Canada, Recensement 1996 et 2001.

Le taux de chômage<sup>6</sup> était sensiblement plus haut chez les Jamésiens qu’au Québec en 2001, c’est-à-dire à environ 13 %, en hausse de 2 points depuis 1996<sup>7</sup>. Entre 1996 et 2001, au moment où le Québec connaissait une baisse significative de son taux de chômage, la Jamésie et chacune des municipalités connaissaient une légère hausse de leur taux de chômage. C’est dans la Municipalité de Baie-James que cette hausse du taux de chômage était la plus importante (en hausse de 9 points de pourcentage) entre 1996-2001. En 1996, comme en 2001, Matagami connaissait le plus faible taux de chômage de la Jamésie (7 % et 8 %) alors que la Municipalité de Baie-James présentait les taux les plus élevés (15 % et 24 %).

**Tableau 7**

**Taux de chômage dans les municipalités, en Jamésie et au Québec  
1996-2001**

	1996	2001	Variation
Québec	12 %	8 %	-4
Jamésie	11 %	13 %	+2
Lebel-sur-Quévillon	10 %	11 %	+1
Matagami	7 %	8 %	+1
Chibougamau	11 %	13 %	+2
Chapais	14 %	17 %	+3
MBJ	15 %	24 %	+9

Source : Statistique Canada, Recensement 1996 et 2001.

Globalement, les hommes sont davantage touchés par le chômage en Jamésie que les femmes. Cela s’explique par le fait que les hommes occupent des types d’emplois dans lesquels des mises à pied temporaires sont fréquentes où le travail est saisonnier. Seul Matagami présentait un taux de chômage plus faible chez les hommes (7 %) que chez les femmes (11 %) en 2001. Dans la Municipalité de Baie-James, la situation était inverse, car 29 % des hommes de 15 ans et plus étaient au chômage au moment du recensement alors que ce taux était de 16 % chez les femmes.

<sup>6</sup> Le taux de chômage représente la proportion des personnes (de 15 ans et plus) sans emploi salarié, sans travail, à leur compte, qui sont prêtes à travailler, qui sont activement à la recherche d’un emploi salarié, ou qui avaient été mises à pied dans la semaine précédent le recensement mais qui prévoyaient reprendre leur emploi, ou qui avaient pris des arrangements définis en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

<sup>7</sup> Le taux de chômage en Jamésie avait pourtant baissé de 3 points de pourcentage entre 1991 et 1996.

Entre 1996 et 2001, le taux de chômage augmentait de 5 points chez les hommes de la Jamésie, au moment où il baissait de 3 points au Québec.

**Tableau 8**

**Taux de chômage dans les municipalités, en Jamésie et au Québec, selon le sexe, en 2001**

	Hommes	Femmes	Écart
Québec	9 %	8 %	1 %
Jamésie	16 %	9 %	7 %
Lebel-sur-Quévillon	12 %	10 %	2 %
Matagami	7 %	11 %	4 %
Chibougamau	17 %	7 %	10 %
Chapais	20 %	13 %	7 %
MBJ	29 %	16 %	13 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2001.

**Tableau 9**

**Taux de chômage en Jamésie et au Québec, selon le sexe 1996-2001**

	Hommes 1996	Hommes 2001	Variation <sup>(1)</sup>	Femmes 1996	Femmes 2001	Variation <sup>(1)</sup>
Québec	12 %	9 %	-3	11 %	8 %	-3
Jamésie	11 %	16 %	+5	10 %	9 %	-1

<sup>(1)</sup> En point de pourcentage

Source : Statistique Canada, Recensement 1996 et 2001.

**L'emploi et la scolarité**

Une forte proportion des personnes n'ayant pas complété leurs études secondaires travaillaient dans les secteurs de la forêt, des mines ou de la construction.

Plusieurs de ceux qui complètent une formation postsecondaire occupent des emplois de techniciens spécialisés dans des grandes entreprises présentes sur le territoire et qui exigent une formation reconnue. C'est l'un des facteurs qui explique que la culture de la grande entreprise est plus présente que la culture entrepreneuriale. Cet état de fait freine sans doute le démarrage de petites et de moyennes entreprises.

Étant donné qu'un nombre restreint de programmes de formation est offert par les établissements d'enseignement sur le territoire, les emplois demandant une formation particulière sont souvent occupés par des gens qui viennent de l'extérieur de la Jamésie. Comme dans plusieurs régions ressources de la province, les Jamésiens doivent souvent s'exiler pour faire leurs études supérieures et revenir ensuite en Jamésie pour travailler. Les données d'Emploi-Québec (2001 : 65) démontrent également qu'une forte proportion des postes vacants en Jamésie en 1999 exigeaient une formation technique collégiale (33%) ou universitaire (24 %). Ainsi, des Jamésiens qui se seraient temporairement exilés pour faire les études appropriées pour combler ce type de postes, auraient sans doute trouvé un emploi à leur retour. Toutefois, il est parfois difficile de prévoir avec précision quels seront les besoins en main-d'œuvre en Jamésie dans quelques années. Ainsi, le temps de compléter une formation à l'extérieur, les besoins ont changé quelque peu. La main-d'œuvre qualifiée est donc souvent difficile à trouver en Jamésie.

Comme ailleurs, l'obtention d'un diplôme est très importante car les taux de chômage en Jamésie sont particulièrement élevés chez trois (3) groupes de personnes :

- ◆ les personnes qui ont fait des études universitaires sans avoir obtenu leur diplôme (16,3 %);
- ◆ les personnes qui n'ont pas atteint la 9<sup>ème</sup> année (16,2 %);
- ◆ les personnes qui ont fait des études collégiales sans avoir obtenu leur certificat ou diplôme (16,2 %);
- ◆ les personnes qui ont fait des études secondaires sans avoir obtenu leur certificat (13,4 %) (Emploi-Québec, 2001 : 33).

Tableau 10

Taux de chômage selon le plus haut niveau de scolarité atteint dans les municipalités en Jamésie et dans l'ensemble du Québec, 1996

(%)

15 ans et plus	Chapais	Chibougamau	Lebel-sur-Quévillon	Matagami	MBJ	Jamésie	Ensemble du Québec
Niveau inférieur à la 9 <sup>ème</sup> année	14,3	18,8	23,8	5	12,9	16,2	19,7
De la 9 <sup>ème</sup> à la 13 <sup>ème</sup> année							
Sans certificat d'études secondaires	26,5	11,2	17,1	4,5	15,8	13,4	17,9
Avec certificat d'études secondaires	0,0	7,6	5,3	4,3	17,6	7,0	11,3
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	13,0	9,6	0	0	20,0	8,8	11,0
Études collégiales							
Sans certificat ou diplôme	26,3	18,0	0	5,4	25,0	16,2	13,8
Avec certificat ou diplôme	14,0	9,2	5,7	8,7	13,2	9,1	9,6
Études universitaires							
Sans baccalauréat ou diplôme supérieur	0	24,0	15,4	15,4	0	16,3	10,5
Avec baccalauréat ou diplôme supérieur	0	0	7,3	8,7	8,7	3,7	5,8

Source : Profil socio-économique et enquête sur les caractéristiques de la demande de main-d'œuvre Jamésie, régions Nord-du-Québec 2001, Emploi-Québec.

Pour ceux ou celles qui n'ont pas atteint la 9<sup>ème</sup> année, la situation est particulièrement difficile à Lebel-sur-Quévillon (24 % étaient au chômage) tandis que Matagami s'en tire très bien avec un très faible taux de chômage de 5 %. Pour ceux qui ont fait des études secondaires sans avoir obtenu leur diplôme, Chapais présente un taux de chômage particulièrement élevé (26,5 %) alors qu'il est de 4,5 % à Matagami. Obtenir son certificat d'études secondaires améliore grandement les chances de travailler car Chapais présente un taux de chômage de 0 % chez ces personnes. On retrouve aussi de très faible taux à Matagami (4,3 %) et à Lebel-sur-Quévillon (5,3 %).

En ce qui concerne ceux qui possèdent un certificat ou un diplôme d'une école de métier, la Municipalité de Baie-James (MBJ) présente un taux de chômage très élevé (20 %) tandis que Matagami et Lebel-sur-Quévillon sont à 0 %.

Pour ceux et celles qui ont fait des études collégiales sans avoir obtenu un certificat ou un diplôme, les taux de chômage les plus élevés se trouvent à Chapais (26,3 %) et dans la MBJ (25 %), tandis que les plus faibles se trouvent à Lebel-sur-Quévillon (0 %) et à Matagami (5,4 %).

Pour ceux qui ont obtenu leur certificat ou diplôme, la situation est quand même difficile à Chapais (14 % de chômage) tandis que Lebel-sur-Quévillon s'en tire avec seulement 5,7 % de chômage.

Pour ceux ou celles qui ont fait des études universitaires sans baccalauréat ou diplôme, c'est à Chibougamau que la situation est la plus difficile (24 % de chômage) et c'est à Chapais et dans la MBJ qu'on ne trouve que 0 % de chômage. Ce faible taux de chômage s'explique par le fait qu'un nombre infime de personnes<sup>8</sup> dans la MBJ et à Chapais avaient suivi des études universitaires sans avoir obtenu leur baccalauréat ou un diplôme supérieur au baccalauréat ou un diplôme supérieur.

En somme, c'est Chapais qui semble le plus souffrir du chômage, surtout pour les personnes ayant fait des études secondaires sans avoir obtenu leur certificat et pour celles qui ont fait des études collégiales sans avoir obtenu un certificat ou un diplôme. Puis, c'est Lebel-sur-Quévillon et Matagami qui semblent le mieux s'en tirer avec des taux de chômage relativement faibles. À Matagami, les taux de chômage sont plus faibles chez les gens faiblement scolarisés.

---

<sup>8</sup> Le pourcentage des Jamésiens de 15 ans et plus qui résident à Chapais et dans la MBJ ayant fait des études universitaires sans avoir obtenu leur baccalauréat ou un diplôme supérieur au baccalauréat, était de 0 % en 1996. Il s'agit toutefois d'un arrondissement.

### **Les emplois et le lieu de résidence en tant que retombées socio-économiques**

La proportion des employés d'entreprises qui ont des opérations en Jamésie et qui résident en Jamésie représente un facteur important de développement régional pour la région. Or, selon une étude d'Emploi-Québec (Emploi-Québec, 2001 : 56), seulement 81 % des personnes qui travaillaient en Jamésie en 1999 avaient leur résidence principale sur le territoire. De plus, deux des grands secteurs d'activité que sont l'hydroélectricité (principalement Hydro-Québec) et les mines présentent de faibles taux d'employés qui résident en Jamésie, soit 17,5 % et 52,6 % respectivement (Emploi-Québec, 2001 : 56). Ainsi, sur les 845 employés qui travaillaient dans le domaine de l'hydroélectricité en 1999 en Jamésie, seulement 148 avaient leur résidence principale sur le territoire. L'organisation du travail chez Hydro-Québec fait en sorte qu'un très grand nombre d'employés peuvent être transportés par avion de leur lieu de résidence dans le sud de la province, vers les chantiers de la Jamésie selon des horaires atypiques.

Dans le domaine minier, ce sont 648 travailleurs sur 1 232 qui résidaient en Jamésie. En ce qui concerne les entreprises minières, ce taux s'explique notamment par le fait que la mine Géant Dormant, qui emploie près de 250 personnes, se situe plus près d'Amos que de Matagami ou de tout autre agglomération jamésienne. Ainsi, une grande proportion de ces travailleurs résident en Abitibi-Témiscamingue.

Dans la mesure où la croissance démographique et l'installation des travailleurs et de leurs familles sur le territoire sont parmi les retombées socio-économiques (de l'exploitation des ressources naturelles) les plus significatives pour les Jamésiens, ces données démontrent clairement que de grands efforts seront nécessaires pour améliorer cet aspect du développement régional.

### **Les revenus**

Les revenus annuels moyens pour les particuliers et les ménages sont les plus élevés de la province et dépassent de beaucoup la moyenne québécoise.

Le revenu annuel moyen des particuliers atteignait 27 879 \$ en 1996 en Jamésie, comparativement à seulement 23 198 \$ pour l'ensemble du Québec. C'est à Lebel-sur-Quévillon que le revenu moyen des particuliers est le plus élevé. Il atteignait 31 458 \$ en 1996. Les ménages jamésiens profitent également d'un revenu annuel moyen supérieur à ceux du Québec. Il se chiffrait à 52 043 \$, soit près de 10 000 \$ de plus que la moyenne québécoise. Rappelons toutefois pour nuancer ces données que plusieurs biens et services coûtent plus cher en Jamésie qu'ailleurs en province, notamment à cause de l'éloignement des grands centres de distribution. Ainsi, le coût de la vie semble être sensiblement plus élevé en Jamésie que dans bien des régions du Québec. Toutefois, aucune étude complète n'a été effectuée à ce jour pour mesurer précisément l'ampleur du coût de la vie en Jamésie, en comparaison avec les autres régions du Québec. Il serait important qu'une telle étude soit réalisée afin de pouvoir proposer des mesures fiscales adaptées aux difficultés que vivent les Jamésiens et leurs entreprises au plan des coûts de la vie et des coûts de production. Les entreprises font face effectivement à un problème de coûts élevés de production, étant donné les salaires relativement élevés qu'elles doivent verser à leurs employés et aux coûts de transport. Il leur est donc difficile d'être compétitives face aux entreprises établies dans le sud de la province.

Ces quelques données démographiques et socio-économiques permettent de comprendre l'importance d'améliorer la qualité de vie et de développer l'emploi. Elle permet aussi de comprendre pourquoi l'un des trois axes de développement réfère à l'amélioration des services et des infrastructures et pourquoi le renforcement du sentiment d'appartenance fait partie du deuxième axe de développement. D'une part, un sentiment d'appartenance accru favorisera l'attachement des Jamésiens au territoire et la volonté d'y habiter et aura des effets positifs sur le bilan démographique en freinant l'exode. D'autre part, en freinant le déclin démographique (priorité 3.5), l'augmentation de la masse critique permettrait de financer et d'assurer les services et les infrastructures (troisième axe).

Les données sur le phénomène des travailleurs qui ne résident pas en région démontrent l'importance de la priorité 1.3 qui concerne notamment l'établissement des travailleurs en région.

La croissance démographique que connaissent les communautés criées du territoire fait prendre conscience que les partenariats Jamésiens-Cris (priorité 2.7) sont nécessaires afin d'assurer un développement territorial qui harmonise les intérêts de chaque entité culturelle en présence.

Quant à cette très faible densité de population, elle justifie l'amélioration des transports (priorité 3.3) et des communications (priorité 3.4) afin que la cohésion régionale se resserre.

### 1.1.2. Structure économique

L'économie jamésienne est basée sur l'exploitation des ressources naturelles. L'exploitation des ressources ligneuses, hydriques et minérales se trouve à la base même de l'occupation jamésienne du territoire. Les activités forestières, hydroélectriques et minières y sont donc particulièrement développées. Cela confirme l'idée selon laquelle l'économie est encore trop peu diversifiée.

En ce qui concerne la taille des entreprises, le tableau 11 tiré du document d'Emploi-Québec (2001 : 45) démontre que la majorité des 909 entreprises comptabilisées en 1999 en Jamésie sont de très petites tailles (entre 1 et 4 employés). De plus, une grande proportion des emplois se trouvent dans les entreprises de 200 à 499 employés ou de 500 employés et plus.

**Tableau 11**

**Répartition des employeurs en fonction du nombre d'employés  
Jamésie 1999**

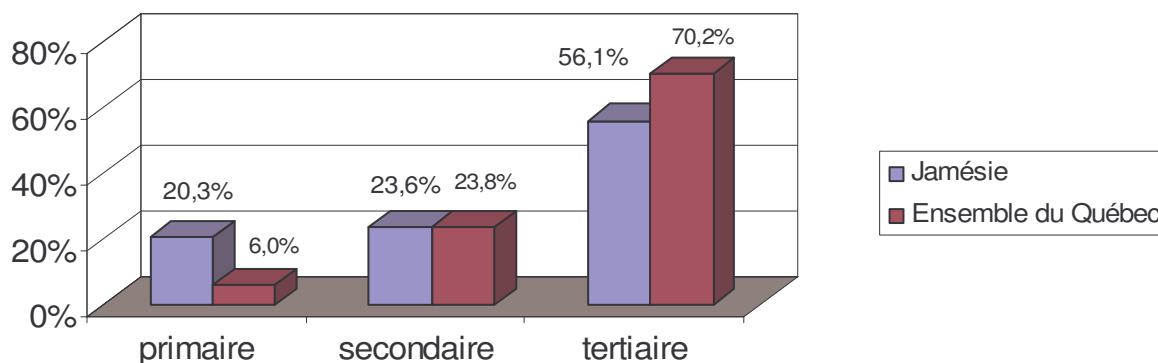
	<b>Employeurs</b>	<b>Employés</b>
1 à 4 employés	612	1 160
5 à 19 employés	228	1 991
20 à 49 employés	40	1 129
50 à 99 employés	10	654
100 à 199 employés	9	1 207
200 à 499 employés	7	1 884
500 employés et plus	3	1 882
<i>Total</i>	<b>909</b>	<b>9 907</b>

Source : Emploi-Québec, 2001, p. 45.

Les activités du secteur primaire dominent largement le paysage économique de la Jamésie. Pas moins de 20 % de l'ensemble des emplois en Jamésie sont concentrés dans le secteur primaire de l'économie (voir graphique 7), comparativement à 6 % dans l'ensemble du Québec (Emploi-Québec, 2001, 44). Le tableau 12 démontre que l'industrie des mines et des services miniers fournissait à elle seule plus de 15 % (1 494 emplois) de l'ensemble des emplois en Jamésie. L'industrie de l'exploitation forestière, elle, se classait au 10<sup>e</sup> rang en procurant de l'emploi à 455 personnes en 1999, soit 5 % des emplois jamésiens. Malgré cette grande quantité d'emplois reliés au secteur primaire, les retombées économiques et sociales apparaissent nettement insuffisantes aux yeux des Jamésiens, surtout si nous considérons le volume de bois récolté en région (voir tableau 14, p. 57) et la valeur marchande de ce bois (voir tableau 15, p. 57). Non seulement le nombre d'emplois reliés à ce secteur pourrait être augmenté, mais cette abondance des ressources ligneuses devrait également permettre l'émergence d'occasions d'affaires et servir davantage à la production de produits forestiers à valeur ajoutée.

**Graphique 7**

**Répartition des entreprises par secteurs selon le nombre d'employés Jamésie et ensemble du Québec 1996**



Source : Emploi-Québec (2001). Profil socio-économique et enquête sur les caractéristiques de la demande de main-d'œuvre, Jamésie, Région Nord-du-Québec, 2001, Direction régionale Nord-du-Québec, p. 44.

**Tableau 12**

**Les dix premiers secteurs d'activités économiques selon le nombre  
d'employés en Jamésie, en 1999**

Rang	Secteurs d'activités	(n)	% du nmb total d'emplois en Jamésie	Secteur de l'économie
1	Mines (et services miniers)	1 494	15 %	Primaire
2	Fabrication de produits en bois	1 301	13 %	Secondaire
3	Commerces de gros et de détail	1 080	11 %	Tertiaire
4	Autres industries de services publics	870	9 %	Tertiaire
5	Services d'enseignement	684	7 %	Tertiaire
6	Services gouvernementaux	659	7 %	Tertiaire
7	Services de santé et services sociaux	640	6 %	Tertiaire
8	Hébergement et de la restauration	596	6 %	Tertiaire
9	Fabrication de papier (et des produits connexes)	500	5 %	Secondaire
10	Exploitation forestière (et des services forestiers)	455	5 %	Primaire

Source : Emploi-Québec, 2001 : 47 et DRHC, Structure industrielle, juin 1999, révisée à l'aide de l'Enquête sur les caractéristiques de la main-d'œuvre de la Jamésie de novembre 1999.

Dans le secteur manufacturier, on retrouve une proportion d'emplois sensiblement égale en Jamésie que dans l'ensemble du Québec. Ces emplois sont concentrés dans l'industrie de la fabrication des produits du bois (13 % de l'ensemble des emplois jamésiens) et dans la fabrication de papier et de produits connexes, c'est-à-dire à l'usine de fabrication de pâte située à Lebel-sur-Quévillon. Certes quelques entreprises forestières font de la deuxième transformation du bois (nous présenterons des détails à ce sujet dans un secteur ultérieur), mais ces données démontrent notamment que les activités manufacturières demeurent peu diversifiées et sous-développées en Jamésie.

L'industrie de la construction fournissait près de 500 emplois en Jamésie en 1999 (Emploi-Québec, 2001 : 47). De plus, un certain « boom » est attendu dans l'industrie de la construction et du transport<sup>9</sup> pendant la période des travaux de construction des installations hydroélectriques du projet Eastmain-Rupert.

<sup>9</sup> Les industries du transport, de l'entreposage et de l'emménagement font toutefois partie du secteur tertiaire de l'économie.

Rappelons toutefois que les grands travaux de construction liés au développement hydroélectrique des années 1970 n'avaient fait grimper que momentanément la proportion d'emplois dans la construction, sans nécessairement favoriser la diversification des activités manufacturières. En somme, les retombées à long terme sur le développement de la Jamésie risquent d'être peu significatives.

La proportion d'emplois dans le secteur tertiaire est beaucoup moins élevée en Jamésie (56 %) que dans l'ensemble du Québec (70 %). Cet écart significatif qui caractérise plusieurs régions ressources est particulièrement important en Jamésie et dénote que la tertiarisation de l'économie n'est pas aussi avancée en Jamésie qu'ailleurs en province. Pourtant, entre 1991 et 1999, la proportion d'emploi dans ce secteur grimpait d'environ 10 % en Jamésie alors qu'elle demeurait plutôt stable au Québec. C'est dans la ville de Chibougamau, la plus importante municipalité de la région, où l'on trouve le plus grand nombre de services commerciaux et publics. Cela s'explique aussi par l'éloignement de Chibougamau par rapport aux centres urbains du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue. En plus de fournir des emplois aux habitants de Chibougamau et de Chapais, ces services améliorent la qualité de vie des résidents. Outre les six industries du secteur tertiaire dans lesquelles on retrouve le plus grand nombre d'emplois qui sont énumérées dans le tableau 12, un grand nombre de Jamésiens (365 personnes) travaillaient aussi dans l'industrie du transport, de l'entreposage et de l'emmagasinage.

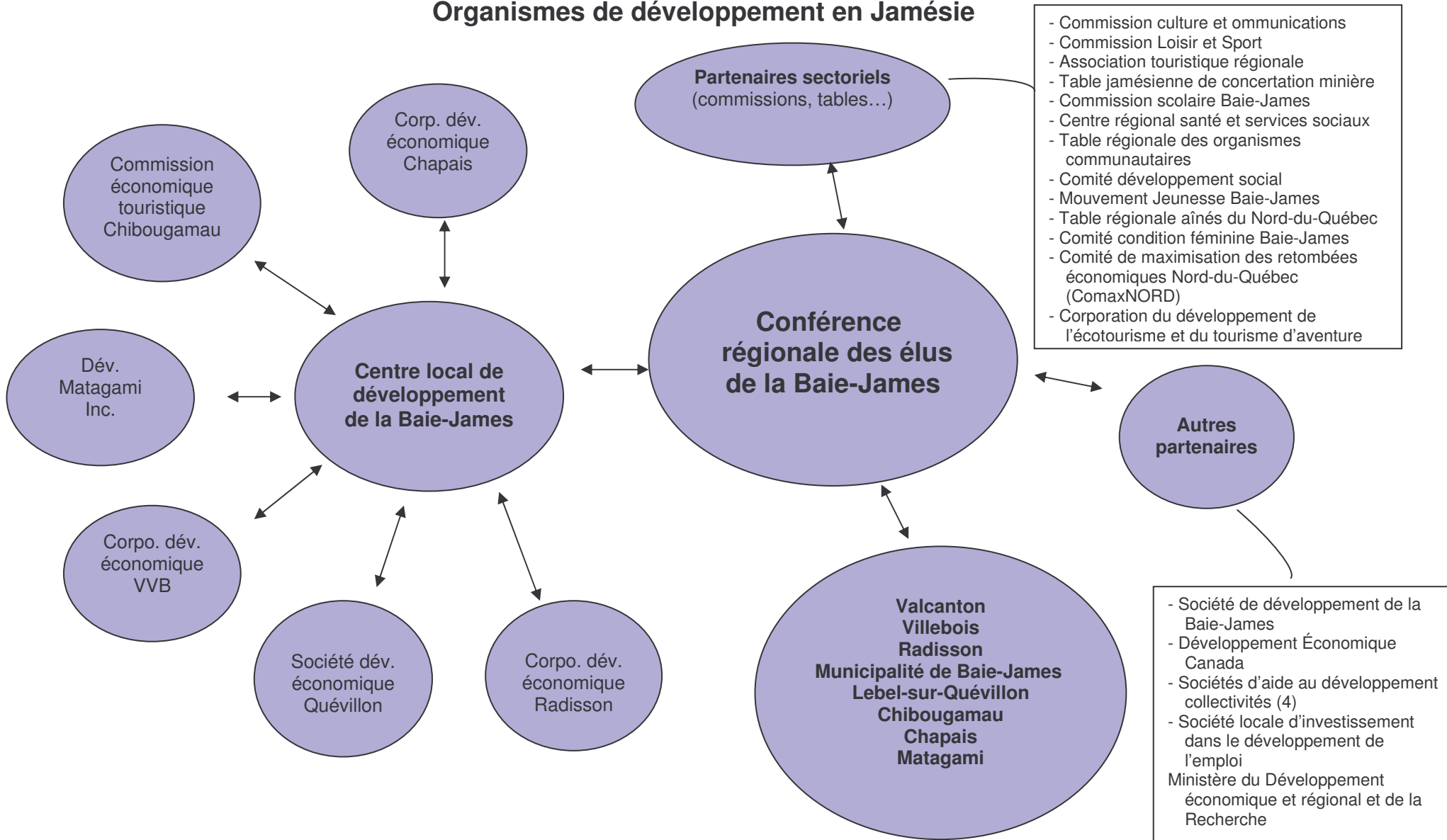
Une structure économique aussi peu diversifiée ne permet pas à une région d'affronter les fluctuations des marchés des produits du bois, du papier, des métaux et de l'énergie. Un déséquilibre est également observable au plan de la concentration des emplois dans le secteur primaire de l'économie. La viabilité des communautés jamésiennes, comme celle de plusieurs communautés des régions ressources, dépend largement des activités des grandes entreprises d'exploitation des ressources naturelles.

### **1.1.3. Organismes de développement local et régional**

La Conférence régionale des élus de la Baie-James (CRÉBJ) (anciennement appelé Conseil régional de développement de la Baie-James) agit à titre d'interlocutrice principale du gouvernement du Québec en ce qui concerne la stratégie de développement de sa région. Elle agit à titre d'organisme conseil dans l'élaboration de cette stratégie et dans l'identification des axes prioritaires de développement après avoir consulté l'ensemble des intervenants du milieu. Son rôle consiste aussi à faire fonctionner une concertation multisectorielle entre les intervenants locaux et régionaux du développement. Elle a également la responsabilité de négocier et de signer une entente-cadre de développement à tous les cinq ans et des ententes spécifiques relatives aux axes de développement prioritaires. Le schéma 1 présente l'ensemble des organismes de développement de la Jamésie et les relations de partenariats d'égal à égal représentées par les flèches à double sens.

# Schéma 1

## Organismes de développement en Jamésie



Créée en 1971 en vertu de la *Loi sur le développement de la Baie-James*, la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) demeure un intervenant important du développement économique en Jamésie. Elle possède des bureaux à Radisson, Matagami et Chibougamau et elle ouvrait officiellement un nouveau point de service à Lebel-sur-Quévillon en 1999. La nature de ses interventions sera présentée plus en détails dans la partie « Soutien aux PME, à l'entrepreneurship et à l'innovation ».

Depuis peu, c'est-à-dire depuis 2001, les Jamésiens et les entreprises jamésiennes profitent de la présence et de l'action du Centre local de développement de la Baie-James (CLDBJ). Son rôle se concentre autour du soutien à l'entrepreneurship, au démarrage, au prédémarrage et au développement des entreprises. Le CLDBJ offre un appui aux entrepreneurs pour la gestion de leur entreprise et assure le suivi des projets dans lesquels des fonds ont été investis. Il soutient également les entreprises d'économie sociale. Le CLDBJ est financé par le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et indirectement par les municipalités du territoire, car l'agent de développement local embauché par ces municipalités, consacre une partie de son temps de travail à la mission du CLDBJ. L'organisme présente six points de services à travers le territoire :

- Chibougamau : Commission économique et touristique de Chibougamau inc.
- Chapais : Corporation de développement économique de Chapais
- Lebel-sur-Quévillon : Société de développement économique de Lebel-sur-Quévillon
- Matagami : Développement Matagami inc.
- Beaucanton : Corporation de développement économique de VVB (Villebois/Val-Paradis/Beaucanton)
- Radisson : Corporation de développement économique de Radisson

Les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), créées par le gouvernement fédéral, soutiennent elles aussi le démarrage et la concrétisation des projets d'affaires, notamment par du financement. Elles ont également pour rôle de favoriser la prise en charge du développement local par le milieu. Quatre (4) SADC œuvrent sur le territoire de la Baie-James :

- SADC de Senneterre en Abitibi dessert Barraute, Senneterre et Lebel-sur-Quévillon
- SADC de Chibougamau-Chapais
- SADC de Matagami pour Matagami et Radisson (sauf pour les prêts aux entreprises qui sont octroyés par la SADC Harricana à Amos)
- SADC d'Abitibi-Ouest pour La Sarre et les environs incluant Val-Paradis, Beaucanton et Villebois

L'organisme Développement économique Canada (DÉC) joue également un rôle dans le développement local et régional en Jamésie même s'il ne possède pas de bureau ou de point de service sur le territoire. Sa mission se concentre sur l'aide aux petites et moyennes entreprises (PME). Il offre donc des services et des programmes pour améliorer la compétitivité des PME et pour faciliter l'innovation et les exportations. Il soutient aussi le développement économique à long terme des régions, la création d'emplois et de revenus durables, et la valorisation de l'entrepreneuriat.

MDERR???

Naturellement, plusieurs autres organismes, notamment les organismes sectoriels, interviennent à leur façon dans le développement régional. Ils seront présentés plus loin dans les sections relatives au secteur d'activité dans lequel ils travaillent plus spécifiquement.

De plus, les municipalités et les administrations des localités qui oeuvrent au palier local jouent un rôle crucial dans le développement régional. Elles sont notamment à l'origine de l'amélioration de nombreux services et infrastructures récréotouristiques qui ont des effets positifs sur la qualité de vie. En somme, elles participent activement à l'ensemble des grands dossiers de développement territorial.

## **1.2. *La place des Premières Nations, des femmes, des jeunes et des aînés dans le développement de la Jamésie***

### **1.2.1. Les relations Cris-Inuits-Jamésiens**

Outre le poids démographique grandissant des Cris sur le territoire de la Baie-James, le poids politique des Cris et des Inuits s'exprime notamment à travers la signature de plusieurs ententes de partenariat avec le gouvernement québécois. Rappelons avant tout que la Convention de la Baie-James et du Nord québécois<sup>10</sup> est toujours en vigueur et qu'elle influence toujours en grande partie les activités économiques sur l'ensemble du territoire (surtout en terre de catégorie I et II). Ce qui est plus nouveau et de très haute importance pour tous les intervenants du développement de la Baie-James, c'est la signature, en février 2002, d'une entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec appelée aussi l'entente Cris-Québec ou La Paix des Braves<sup>11</sup>. L'ensemble des conséquences et des implications de cette entente sur les possibilités de développement de la qualité de vie des Jamésiens n'est pas encore bien mesuré, mais nous pouvons affirmer que cela préoccupe énormément les habitants non-autochtones du territoire. Tout comme le gouvernement québécois, les Jamésiens désirent établir de bonnes relations avec les Cris de la Baie-James et renforcer les partenariats économiques et sociaux avec ceux-ci. La priorité 2.7 qui propose de favoriser le rapprochement des Jamésiens avec les Cris et les Inuits en fait foi. Les Jamésiens sont également soucieux de s'assurer d'une certaine forme d'équité dans l'attribution des ressources gouvernementales d'aide au développement des communautés. Cette préoccupation s'exprime dans la priorité 2.6 relative à l'obtention de l'équité à travers les ententes entre les entités culturelles et le gouvernement provincial.

---

<sup>10</sup> Cette Convention fut signée en 1975. Plusieurs modifications y ont été apportées aux moyens de conventions complémentaires.

<sup>11</sup> Encore là, des ententes pourraient être conclues en application de la Paix des Braves.

## 1.2.2. Condition féminine et participation des femmes au développement

Depuis 2001, la Jamésie profite de l'action d'un Comité condition féminine Baie-James dont la mission se concentre autour de l'objectif de favoriser l'engagement des femmes dans le développement régional. Grâce à ce comité, les préoccupations des Jamésiennes pourront être mieux connues des autres intervenants du développement régional. Outre les démarches de recherche de financement pour assurer le fonctionnement du comité, un plan d'action pour l'amélioration de la condition féminine a été élaboré pour les prochaines années. Quelques projets se retrouvent donc dans la mire du comité à commencer par l'identification systématique des principaux besoins des Jamésiennes en matière de qualité de vie et de développement régional en général. L'exercice d'identification des besoins pourra prendre appui sur ce qui caractérise la situation des femmes en Jamésie. Le tableau 13 présente sommairement quelques caractéristiques qui influencent la qualité de vie des Jamésiennes. Malheureusement, trop peu de données socio-économiques ventilées selon le sexe sont disponibles pour obtenir un portrait territorial complet.

**Tableau 13**

### Quelques caractéristiques socio-économiques chez les Jamésiennes

<b>FICHE SIGNALÉTIQUE</b>	
<i>Population en Jamésie (1996)</i>	<i>Revenu annuel moyen (1996)</i>
<b>Femmes : 8 705</b>	<b>Femmes : 16 645 \$</b>
<b>Hommes : 9 630</b>	<b>Hommes : 36 782 \$</b>
<i>Population active (1996)</i>	<i>Taux de chômage (1996)</i>
<b>Femmes : 3 390</b>	<b>Femmes : 10,2 %</b>
<b>Hommes : 5 340</b>	<b>Hommes : 11,8 %</b>
<i>Taux d'activité (1996)</i>	<i>Taux d'emploi (1996)</i>
<b>Femmes : 56,4 %</b>	<b>Femmes : 51,5 %</b>
<b>Hommes : 80,6 %</b>	<b>Hommes : 72,1 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement 1996.

En 1996, le salaire annuel moyen des hommes en Jamésie était supérieur à celui des hommes au Québec (36 782 \$ pour un Jamésien comparativement à 28 436 \$ pour l'ensemble des Québécois). À l'inverse, le salaire annuel moyen des femmes en Jamésie était inférieur à celui des femmes du Québec (16 645 \$ pour les Jamésiennes versus 17 836 \$ pour l'ensemble des Québécoises).

Les Jamésiennes travaillent surtout dans le secteur tertiaire (58 %) alors que l'on retrouve majoritairement des hommes dans les secteurs primaire (91 %) et secondaire (85 %). Plus de la moitié des femmes travaillent dans la vente et les services, dans le domaine du secrétariat, du personnel de bureau et de l'enseignement. Le taux de chômage moins élevé des femmes doit être mis en perspective. En effet, celles-ci occupent la majorité des emplois à temps partiel (72 % comparativement à 28 % pour les hommes) et se retrouvent souvent dans des emplois à faible rémunération. L'ensemble de ces données laisse croire que les Jamésiennes vivent une situation de précarité au plan économique et de l'emploi.

En ce qui concerne l'éducation, une plus faible proportion des femmes de 25 ans et plus de la Jamésie n'ont pas complété leurs études secondaires par rapport à l'ensemble des Québécoises (19 % versus 22 %). Par contre, moins de 10 % des Jamésiennes ont terminé des études universitaires comparativement à 16 % pour l'ensemble du Québec.

Le phénomène de l'entrepreneuriat féminin est relativement récent au Québec (ministère des Régions, 2001 : 11). Le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche ((ministère des Régions) (2001 : 11)) constate également que les femmes ont tendance à développer des entreprises plus modestes que les hommes. Bien que les entreprises dirigées par les femmes soient présentes dans toutes les sphères d'activité, elles sont davantage concentrées dans le commerce au détail et dans les services. On retrouve ainsi peu de femmes entrepreneures dans le milieu manufacturier. On note également que les entreprises dirigées par les femmes au Québec étant souvent de plus petites tailles que celles dirigées par des hommes, leurs revenus sont conséquemment moins élevés, ce qui ne veut pas dire que leurs entreprises sont en mauvaise santé financière, mais simplement que leur chiffre d'affaires est plus bas. Peu d'informations sont disponibles quant à la situation différentielle et les obstacles rencontrés par les femmes entrepreneures en Jamésie.

### **Forces**

- Forte présence féminine au chapitre du bénévolat;
- Expertise reconnue de la maison d'hébergement et une promotion accrue des centres de femmes pourraient avoir des retombées similaires;

- Fort potentiel pour le développement local et régional.

### **Faiblesses**

- Isolement social;
- Bénévolat qui contribue à maintenir les femmes dans un état de pauvreté et/ou de dépendance vis-à-vis des hommes et de la collectivité;
- Difficultés supplémentaires à obtenir le financement d'une institution financière lors du démarrage d'une entreprise ou d'un projet;
- Manque d'information concernant les fonds disponibles;
- Difficulté de réintégrer le marché du travail pour les femmes ayant cessé de travailler temporairement afin d'éduquer leurs enfants ou afin de bénéficier d'un congé parental;
- Baisse de l'intérêt des jeunes femmes pour le militantisme;
- Peu de données ventilées selon le sexe.

### **Facteurs externes**

- Publication de la Politique de développement du Nord-du-Québec qui priorise, entre autres, l'entrepreneuriat chez les femmes;
- Publication de la Politique gouvernementale en matière de condition féminine, de la cinquième orientation de cette politique, La place des femmes dans le développement des régions et de la Politique de soutien au développement local et régional.

### **1.2.3. Jeunes**

Le Mouvement Jeunesse Baie-James, récemment créé (en 1999), constitue l'instance principale de représentation des jeunes du territoire. Comme pour d'autres organismes sectoriels, le Mouvement Jeunesse Baie-James ne bénéficie pas d'un financement suffisant pour accomplir pleinement sa mission de concertation et de mobilisation des jeunes autour des enjeux présentés précédemment.

Rappelons toutefois l'injection de sommes considérables (1/2 million de dollars) de la part du gouvernement québécois à l'automne 2002 pour les mouvements jeunesse de la province. Cette nouvelle enveloppe permettra sans doute aux jeunes Jamésiens de jouer un rôle accru dans le développement régional.

Rappelons que le poids démographique des 0-24 ans en Jamésie (36 %) est beaucoup plus élevé que pour l'ensemble du Québec (31 %) en 2001. En 1996, l'âge médian en Jamésie se situait à 31,5 ans comparativement à 36,1 ans pour l'ensemble du Québec. La même année, soit 1996, le taux de chômage était plus élevé chez les jeunes de 15 à 34 ans (13 %) que pour l'ensemble des Jamésiens (10,8 %) et une grande proportion (66,1 %) des emplois à temps partiel en Jamésie étaient occupés par ces jeunes entre 15 et 34 ans.

La présence d'un bassin de près de 4 000 jeunes entre 16 et 24 ans en Jamésie justifie la nécessité d'améliorer les services d'éducation postsecondaire, notamment au plan du financement. L'exode de ces jeunes débute inévitablement par une volonté de poursuivre des études postsecondaires alors qu'aucune mesure n'est prise afin de favoriser un éventuel retour en région. Cet exode s'explique également par un désir d'obtenir un emploi plus près de leur aspiration et afin d'élargir leur horizon de vie sur le plan social et culturel.

Certains problèmes sociaux sont particulièrement présents chez les jeunes Jamésiens. Par exemple, lors d'une enquête menée en 1995 par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nord-du-Québec (RRSSS Nord-du-Québec, 1996) auprès des jeunes du secondaire en Jamésie, on notait d'une part, que 33 % des répondants consommaient des drogues alors que ce pourcentage n'atteignait pas 17 % au Québec. D'autre part, 50 % des répondants consommaient de l'alcool comparativement à 26 % au Québec. De plus, la même enquête démontrait que les idéations suicidaires et les tentatives de suicide étaient plus nombreuses en Jamésie que dans l'ensemble de la province.

### **Forces**

- Fort contingent de jeunes.

## **Faiblesses**

- Imposition de quotas difficile à respecter pour l'inscription à des cours;
- Formation à distance peu reconnue;
- Offre de cours peu diversifiée;
- Activités culturelles et artistiques insuffisantes;
- Faible sensibilisation des employeurs à l'embauche de jeunes;
- Immensité du territoire et réseau routier inadéquat rendent difficile le développement d'une identité régionale.

## **Facteurs externes**

- Implantation en 2001, d'un carrefour jeunesse-emploi (CJE) sur le territoire;
- Adoption de la Politique québécoise de la jeunesse en 2001;
- Publication de la Politique de développement du Nord-du-Québec qui priorise, entre autres, l'entrepreneuriat et l'éducation des jeunes.

Plusieurs éléments de la situation des jeunes viennent justifier les efforts qui seront faits au cours des prochaines années pour intégrer davantage ces jeunes dans les communautés. Une trop grande proportion des 15-34 ans n'a pas accès à des emplois actuellement. Enfin, certains problèmes sociaux particulièrement développés pourraient être évités, notamment grâce à une amélioration des services et des infrastructures de culture, de communications, de loisirs et de sports.

### **1.2.4. Aînés**

Au nombre de 632, les personnes de 65 ans et plus représentaient 3,4 % de la population de la Jamésie en 1996, soit une augmentation de 1,8 point de pourcentage par rapport à 1986. Leur poids démographique est donc en hausse, même s'il demeure relativement faible par rapport à d'autres groupes d'âge dans la population. Ainsi, malgré un certain vieillissement de la population, la proportion régionale d'aînés (65 ans et plus) est nettement en deçà de la moyenne provinciale qui se situe à 12 %.

En 2001 (voir graphique 6), les 55 ans et plus représentaient seulement 15 % de la population jamésienne alors que dans l'ensemble du Québec, ce groupe d'âge représentait 24 % de la population totale. Cet écart s'explique en partie par une réalité régionale : plusieurs Jamésiens habitent la Jamésie surtout pour y travailler. De plus, il est essentiel de considérer l'éloignement de certains services spécialisés de santé pour mieux comprendre les raisons de l'exode des aînés. Toutefois, cet exode des aînés serait un phénomène en baisse depuis quelques années, ce qui est encourageant et qui démontre qu'un sentiment d'appartenance est sans doute en émergence.

Progressivement, les hospitalisations s'effectuent davantage à l'extérieur de la région (40,2 % en 1994-1995 et 44,4 % en 1998-1999) et les soins sont alors majoritairement fournis en Abitibi-Témiscamingue (20 %) et au Saguenay-Lac-Saint-Jean (14 %). Ce phénomène d'hospitalisation à l'extérieur de la région n'aide en rien la rétention des aînés et leur qualité de vie. Par une politique du ministère de la Santé et des Services sociaux, les frais de déplacement ne sont pas remboursés pour des distances inférieures à 250 kilomètres. Cette politique prive une partie de la population jamésienne d'un remboursement nonobstant le fait que la population ne peut avoir accès à tous les services offerts normalement dans un centre hospitalier.

Rappelons que les personnes de 65 ans et plus vivent davantage seules comparativement aux autres tranches de la population et que cette réalité s'amplifie avec l'âge. Ainsi, en 1996, 35 % des personnes âgées entre 65 et 74 ans vivaient seules alors que le pourcentage atteignaient 64 % pour les personnes de 75 ans et plus. Il est à noter que ces proportions sont nettement supérieures à celles de l'ensemble du Québec (25 % pour les 65-74 ans et 39 % pour les 75 ans et plus) et que la Jamésie présente le taux le plus élevé parmi l'ensemble des régions du Québec. Cette situation peut engendrer un phénomène de solitude et d'isolement social néfaste à la santé des aînés. Toutefois, le fait de vivre seul peut aussi signifier que ces personnes ne vivent pas dans des centres d'hébergement pour personnes âgées et que cela est un signe d'une bonne qualité de vie.

À ce relatif isolement social, s'ajoute un appauvrissement des aînés entre 1990 et 1995 c'est-à-dire que la proportion de la population de 65 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu a augmenté de 4,9 points de pourcentage, passant de 18,4 % à 23,3 %. Pour la même période, la situation financière des aînés de l'ensemble du Québec connaissait une certaine amélioration alors que la proportion des aînés vivant sous le seuil de faible revenu diminuait de 1,7 point de pourcentage, passant de 28,6 % à 26,9 %.

### **Forces**

- Forte implication bénévole;
- Ressource expérimentée et disponible à participer au développement local et régional.

### **Faiblesses**

- Peu de services à domicile;
- Hospitalisation à l'extérieur de la région;
- Isolement et détresse psychologique;
- Absence de transports en commun.

L'amélioration des services aux aînés pourrait sans doute freiner leur exode causé notamment par une diminution de la qualité de vie de plusieurs d'entre eux. De la même manière, un meilleur accès aux services, notamment dans le domaine de la santé (priorité 3.2), pourrait avoir le même effet bénéfique sur la rétention des personnes de 55 ans et plus. Enfin, malgré une forte implication bénévole des aînés actuellement sur le territoire, il semble que leur potentiel d'aide au développement ne soit pas maximisé. Les organismes et les entreprises se privent ainsi d'une expertise précieuse, et les aînés manquent des occasions de se valoriser et d'intégrer les communautés à travers un engagement social ou un emploi. À ce sujet, rappelons qu'en établissant la priorité 2.6, la région désire stimuler l'engagement social des Jamésiens ce qui pourrait avoir des effets positifs sur la situation des aînés.

De plus, une Table régionale de concertation des aînés du Nord-du-Québec était mise sur pied en l'an 2000 notamment pour défendre les intérêts de ce groupe de la population. Trois grands objectifs sont poursuivis par cet organisme :

- Animer le milieu des aînés afin de les aider à jouer leur rôle de citoyen à part entière et d'acteur dynamique dans le développement de leur région;
- Servir de point de référence pour tous les ministères et organismes pour les consultations qu'ils entendent mener dans les régions;
- Représenter les aînés auprès de certains organismes.

### **1.3. Les secteurs d'activité**

#### **1.3.1. Ressources minérales et industrie minière**

Le rapport de Gérard Laquerre, consultant, intitulé « Plan d'action pour le redressement de l'industrie minière sur le territoire de la Baie-James », a été entériné en mars 2001 par le Conseil régional de développement de la Baie-James et est à la base de la formation de la Table jamésienne de concertation minière (2001). Ce document fait la lumière sur l'état d'urgence de la situation de cette industrie sur le territoire de la Jamésie.

L'état de l'activité de l'industrie minière à la Baie-James connaît un ralentissement marqué. Dans le secteur est du territoire, la situation atteint un haut degré de gravité. Les perspectives de cette industrie pour les quatre prochaines années sont alarmantes. Cette spirale descendante de l'activité minière pourrait entraîner, à moyen terme, une dislocation de cette industrie au Québec et la rendre éventuellement inopérante. Bien qu'elles soient multiples, aucune intervention gouvernementale n'est conçue pour contrer une situation d'urgence comme celle qui prévaut actuellement. Il y a place, voire même nécessité, d'un plan d'action.

Le principal facteur expliquant la forte diminution de l'activité minière sur le territoire de la Baie-James est la baisse du prix des substances traditionnellement exploitées sur le territoire; il est question de l'or, du cuivre et du zinc. Cette situation économique mondiale a provoqué, au cours des cinq dernières années, la fermeture prématurée de plusieurs mines en production sur le territoire de la Baie-James. Celles-ci, incapables d'abaisser suffisamment leurs coûts d'exploitation pour demeurer rentables, se voyaient dans l'obligation de fermer leurs portes. Ce fut le cas pour les mines Casa Barardi, située environ à 100 kilomètres à l'ouest de Matagami, Copper Rand ainsi que Meston, situées dans le secteur de Chibougamau et finalement, Gonzague-Langlois qui se trouve dans le secteur de Lebel-sur-Quévillon. À la fin de l'année 2002, la minière Noranda prévoyait la fermeture de la mine Bell-Allard de Matagami à la fin de l'année 2004 et reportait à une période ultérieure indéterminée, le début de l'exploitation du gisement Persévérance de Matagami.

Les répercussions occasionnées par les nombreuses pertes d'emplois dans cette industrie depuis une dizaine d'année, sont très importantes. Elles ont occasionné entre autres, un arrêt dans le renouvellement de la main-d'œuvre qualifiée, et ce, à tous les niveaux, hypothéquant ainsi la vocation minière des communautés touchées. Le redémarrage de ces opérations nécessite des plans de relance novateurs, axés vers la formation, ainsi que des interventions très importantes des instances gouvernementales, comme c'est le cas pour la mine Meston ainsi que pour la mine Copper Rand qui sont présentement en phase de redémarrage.

Les mines en production sur le territoire font face aussi aux mêmes contraintes économiques, soit Bell Allard à Matagami, Selbaie, située environ à 80 kilomètres à l'ouest de Matagami, Géant Dormant, située à la frontière sud du territoire à 80 kilomètres au nord d'Amos et finalement Troilus, située à 175 kilomètres au nord de Chibougamau.

Les répercussions de la baisse du marché de ces métaux sur l'exploration minière sont aussi préoccupantes. L'exploration hors chantier est maintenant presque complètement délaissée par les compagnies minières majeures. La découverte de nouvelles mines sur le territoire repose donc sur les compagnies minières juniors.

Confrontées à leur incapacité de financer leurs travaux d'exploration et à maintenir leur fonds de roulement, elles se voient obligées de découvrir des gisements de plus en plus riches ou exploitables et ce, à très faibles coûts.

La récente ruée diamantifère sur le territoire de la Baie-James, fait prendre conscience qu'il existe un potentiel pour de nouvelles substances d'intérêt stratégique. Outre les diamants, les minéraux de haute technologie comme le vanadium, les terres rares et les métaux de l'environnement tels que les platinoïdes, représentent des produits à haute valeur ajoutée, mais dont on maîtrise encore mal l'exploration. Ces avenues potentielles nécessitent une meilleure compréhension des mécanismes de formation de ces gisements ainsi qu'une optimisation des technologies d'exploration. Si l'on veut améliorer le taux de découverte de gisements exploitables pour ainsi avoir une industrie solide sur le plan mondial, il devient nécessaire d'élaborer de nouveaux outils d'exploration adaptés aux nouvelles cibles et divers contextes géologiques du territoire. Le développement de ces nouvelles connaissances et expertises devient de plus en plus difficile. Vu la précarité des emplois en exploration, les compagnies ne peuvent maintenir leur personnel d'une façon durable et leur assurer une continuité dans ce domaine.

Les retombées économiques reliées aux activités d'exploration sur le territoire de la Baie-James ne sont pas optimisées. Par exemple, au chapitre des services aux compagnies d'exploration, on ne retrouve aucun laboratoire d'analyse qui est en mesure de répondre aux besoins.

Il existe sur le territoire de nombreux gîtes subéconomiques, dont il est possible de démontrer un potentiel géologique intéressant. Les projets qui ont atteint ce niveau d'avancement, soit celui de la délimitation et de la définition des gisements, sont difficilement admissibles aux programmes actuellement en place. Un exemple pertinent est l'historique de la découverte de l'imposant gisement de la mine Laronde d'Agnico-Eagle en Abitibi. La marginalité du gisement initialement exploité près de la surface n'a pas dilué l'intérêt face au potentiel géologique prometteur qui y était démontré. L'avancement des connaissances du gisement a permis de découvrir et de développer l'une des principales mines présentement en opération au Canada. Cela prouve l'importance de continuer en ce sens et de tenter d'innover sur le plan de l'exploration par la recherche et développement dans ce domaine.

### **1.3.2. Ressources et industries forestières**

La Jamésie, dont le territoire totalise 350 000 km<sup>2</sup>, possède 151 049 km<sup>2</sup> de terrains forestiers dont la quasi-totalité se situent en forêts publiques. Elle compte 83 688 km<sup>2</sup> de terrains forestiers productifs et accessibles (considérant que leur pente est inférieure à 40 %). Ces terrains sont dominés par l'épinette noire qui représente environ 80 % du couvert forestier productif. Cela constitue donc une réserve de bois de qualité et non négligeable pour l'ensemble de l'industrie forestière québécoise. L'ensemble de la forêt commerciale, de la possibilité forestière nord-québécoise et du volume de bois récolté se trouve en Jamésie, plus précisément au sud du 52<sup>ème</sup> parallèle. Ainsi, la limite nordique de la forêt commerciale se situe actuellement à quelques kilomètres au sud de la communauté criée d'Eastmain.

Les tableaux 14 et 15 démontrent que la région Nord-du-Québec (et par le fait même la Jamésie) se situe parmi les premières régions au Québec en terme de possibilité forestière et de volume de bois récoltés.

Le Nord-du-Québec se situait au 4<sup>ème</sup> rang provincial des régions administratives au plan de la possibilité forestière en 1999. Quant au volume de bois récolté, la région se situait au 2<sup>ème</sup> rang en 1998-1999. Manifestement, le système actuel des redevances et des volumes attribués ne permet pas à la région de profiter de la richesse forestière présente sur le territoire pour assurer un développement socio-économique approprié à son contexte.

**Tableau 14**  
**Possibilité forestière en Jamésie et au Québec au 31 mars 1999<sup>(1)</sup>**

DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS	Région Nord-du-Québec			Province de Québec
	Possibilité forestière (m <sup>3</sup> )	Proportion du Québec (%)	Rang niveau provincial	Possibilité forestière (m <sup>3</sup> )
<b>FORÊTS PUBLIQUES</b>				
• Sapins, épinettes, pins gris	5 118 244	17,0	3 <sup>e</sup>	30 047 200
• Autres résineux	0	0,0	13 <sup>e</sup>	1 621 000
• Peupliers	569 660	15,2	2 <sup>e</sup>	3 744 400
• Autres feuillus	243 959	2,9	10 <sup>e</sup>	8 316 300
Total	5 931 863	13,6	4 <sup>e</sup>	43 728 900
<b>FORÊTS PRIVÉES</b>				
• Sapins, épinettes, pins gris	8300	0,2	15 <sup>e</sup>	4 277 700
• Autres résineux	400	Négligeable	15 <sup>e</sup>	1 126 200
• Peupliers	12 600	0,5	15 <sup>e</sup>	2 331 500
• Autres feuillus	2 400	Négligeable	15 <sup>e</sup>	5 569 000
Total	23 700	0,2	15 <sup>e</sup>	13 304 400
<b>TOTAL PUBLIQUES ET PRIVÉES</b>	<b>5 955 563</b>	<b>10,44</b>	<b>4<sup>e</sup></b>	<b>57 033 300</b>

(1) Informations provenant d'une étude en cours mandaté par Emploi-Québec en date du 31 mars 2000 et tirées de Ressources et industries forestières, Portrait statistiques 2000.

**Tableau 15**  
**Volume de bois récolté dans le Nord-du-Québec (en Jamésie) et au Québec en 1998-1999<sup>(2)</sup>**

DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS	Région Nord-du-Québec			Province de Québec
	Récolte forestière (m <sup>3</sup> )	Proportion du Québec (%)	Rang niveau provincial	Récolte forestière (m <sup>3</sup> )
<b>FORÊTS PUBLIQUES</b>				
• Sapins, épinettes, pins gris	4 840 900	18,0	2 <sup>e</sup>	26 891 800
• Autres résineux	1 200	0,1	12 <sup>e</sup>	854 300
• Peupliers	306 900	12,5	4 <sup>e</sup>	2 454 500
• Autres feuillus	300	Négligeable	14 <sup>e</sup>	2 802 700
Total	5 149 400	15,6	2 <sup>e</sup>	33 003 200
<b>FORÊTS PRIVÉES</b>				
• Sapins, épinettes, pins gris	11 200	0,3	15 <sup>e</sup>	4 083 600
• Autres résineux	2 400	0,4	14 <sup>e</sup>	607 100
• Peupliers	26 000	1,4	12 <sup>e</sup>	1 919 600
• Autres feuillus	6 700	Négligeable	15 <sup>e</sup>	3 743 900
Total	46 300	0,2	15 <sup>e</sup>	10 354 200
<b>TOTAL PUBLIQUES ET PRIVÉES</b>	<b>5 195 700</b>	<b>12,0</b>	<b>2<sup>e</sup></b>	<b>43 357 400</b>

(2) Informations provenant d'une étude en cours mandaté par Emploi-Québec en date du 31 mars 2000 et tirées de Ressources et industries forestières, Portrait statistiques 2000.

L'industrie forestière constitue manifestement un levier économique essentiel en Jamésie. À titre d'exemple, environ un emploi sur quatre était relié aux industries forestières<sup>12</sup> en 1999 en Jamésie. Ainsi, sur les 8 725 Jamésiens qui occupaient un emploi en 1999, 2 250 personnes travaillaient dans ces industries (Emploi-Québec (2001 : 30). Toutefois, le ratio du nombre d'emplois directement lié aux activités forestières par rapport au volume de bois récolté est inférieur dans le Nord-du-Québec que dans les autres régions forestières de la province.

On retrouve sur le territoire jamésien une usine de pâte, vingt scieries (dont six dans la classe >10 000 m<sup>3</sup>) et une usine de cogénération qui utilise des copeaux de bois pour produire de l'énergie.

**Tableau 16**

**Jamésie – Portrait des ressources ligneuses**

<b>Essences</b>	<b>SEPM</b>	<b>PEU</b>	<b>Autres feuillus</b>	<b>Total toutes essences</b>
Volume total attribué**	5 047 873	509 003	34 623	5 591 499
Vol. marchand résiduel utilisable**	70 371	60 657	209 336	340 364

\*\* Basé sur les chiffres de possibilité forestière tirés du site du MRN, ainsi que sur la version du 30 septembre 2001 du Portrait statistiques, Ressources et industries forestières, produit par le MRN, le tout validé par l'unité de gestion concernée.

L'industrie du bois<sup>13</sup> à elle seule (excluant l'exploitation forestière et la fabrication de papier) constitue un moteur économique essentiel. Ce sont 1 301 personnes, soit 13 % de l'ensemble des emplois du territoire (voir tableau 12) et 70 % des emplois manufacturiers, qui travaillaient dans cette industrie en Jamésie en 1999 (Emploi-Québec, 2001 : 47). Il s'agit du deuxième secteur en importance quant à l'emploi, après l'industrie minière (15 % des emplois totaux de la Jamésie). Rappelons que les industries du papier et de l'exploitation forestière se situent dans les dix premières industries avec respectivement 500 emplois (5 % des emplois en Jamésie) et 455 emplois (5 % des emplois).

<sup>12</sup> Cela inclut l'industrie de l'exploitation forestière (aménagement, travaux en forêt, etc.), l'industrie de la fabrication de produits en bois, et l'industrie de la fabrication de papier.

<sup>13</sup> Cette industrie inclut la première, la deuxième et la troisième transformation du bois, mais exclut les opérations en forêt (aménagement, coupes, transport etc.) et la fabrication de papier et de produits connexes.

La deuxième et troisième transformation du bois pourrait offrir une occasion de diversifier l'économie jamésienne si les volumes de bois étaient disponibles et si des produits ou créneaux spécifiques étaient identifiés. En ce qui concerne les copeaux, la seule usine de pâte du territoire présente une capacité de 575 000 tma<sup>14</sup> tandis que les usines jamésiennes de sciage en génèrent 788 000 tma. Ainsi, 213 000 tma sont exportées à l'extérieur pour y être transformées. Enfin, rappelons qu'actuellement la quasi-totalité du bois transformé en Jamésie est en bois de sciage ou en copeaux. On ne trouve que trois productions de deuxième ou troisième transformation du bois en Jamésie. Deux grandes scieries (dont l'une est « non intégrée », c'est-à-dire « indépendante ») produisent l'un ou l'autre des produits suivants : poutres lamellées-collées, poutres en « I » avec âme en panneau OSB, « Bed frame », « forences » (ou « bois de fourrure »), lattes d'empilage. Une troisième entreprise fait du sciage de composantes de meubles en bouleau blanc. Ce bref portrait illustre le relatif sous-développement de la deuxième transformation du bois en Jamésie ainsi que les fuites commerciales qui y sont reliées. Le potentiel étant bien présent et maintes fois démontré, mais encore sous exploité. La volonté de maximiser les retombées de l'exploitation des ressources forestières trouve là une autre justification.

Le territoire forestier étant presque entièrement sous contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), certains potentiels agroalimentaires et agroforestiers sont difficiles à exploiter étant donné la priorité accordée à la récolte de matière ligneuse par les détenteurs de CAAF.

Toutefois, sur les lots publics intramunicipaux (qui ne sont pas sous CAAF0, des ententes spécifiques peuvent être signées avec le MRNFP afin de déléguer la gestion à une administration municipale. Villebois et Valcanton profitent actuellement d'une telle entente. D'autres municipalités pourraient éventuellement conclure une entente de ce type, notamment Chibougamau.

---

<sup>14</sup> Tma : tonne métrique anhydre.

Avec pour objectif la diversification des produits forestiers et aussi afin de profiter des opportunités grandissantes, le soutien aux projets touchant l'agroalimentaire, l'agroforesterie et la commercialisation de produits non ligneux (champignons, fruits sauvages, produits ornementaux d'artisanat, matériaux et produits industriels) deviennent intéressants. La diversification des activités forestières peut aussi compter sur le Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier (PMVRMF) du ministère des Ressources naturelles. Le programme est de plus en plus populaire et connu du milieu forestier jamésien et représente un élément dynamique qui permet d'appuyer des projets d'investissements prometteurs. Rappelons qu'en 2001-2002, 61 projets ont été acceptés totalisant plus de 2 M \$ en subvention. Une grande proportion des projets étaient de nature touristique et consistaient à développer des sentiers ou circuits d'interprétation, de randonnées, des pistes de motoneige. Plusieurs projets avaient pour but d'aménager et d'améliorer des parcs, campings, ou infrastructures d'accueil. D'autres projets s'orientaient vers des travaux d'aménagement forestier de types éclaircis, reboisement, inventaires de ressources non ligneuses, préparation de terrain.

Dans la mesure où une exploitation abusive de la matière ligneuse affecterait la « durabilité » de cette ressource ainsi que l'esthétique des paysages du territoire, la vigilance des Jamésiens s'impose pour assurer la viabilité des activités forestières sur le territoire. D'où l'importance pour les intervenants du milieu forestier jamésien de participer à l'élaboration des prochains plans généraux (sur 25 ans) d'aménagement.

Plusieurs écosystèmes subissent une pression constante et l'écart entre la possibilité forestière (6 000 000 m<sup>2</sup>) et le volume récolté (5 200 000 m<sup>3</sup>) diminue d'année en année. Depuis quelques années, on constate en forêt une intensification des travaux d'aménagement favorisant la régénération afin de garantir une « durabilité » des ressources ligneuses tout en assurant un accroissement de la productivité.

Dans l'esprit de certains observateurs, les travaux d'aménagement permettant une meilleure régénération sont encore insuffisants. Pourtant, la plantation, l'éclaircie précommerciale et commerciale et les coupes simulant l'effet des feux de forêt sont autant de mesures entreprises en vue d'assurer un rendement accru et durable en forêt. Par le fait même, le gouvernement du Québec entend

mettre en œuvre prochainement une politique nationale sur le rendement accru. Cette politique de rendement accru devrait s'appuyer notamment sur une sylviculture intensive et un reboisement d'arbres génétiquement améliorés.

Les forêts québécoises offrent actuellement un rendement moyen de 1,4 m<sup>3</sup>/ha/année comparativement à 3 m<sup>3</sup> pour le reste du Canada et les États-Unis, et à 4 m<sup>3</sup> pour la Suède. Même si les modèles suédois, américains et des autres provinces canadiennes ne peuvent pas entièrement s'appliquer au contexte écosystémique jamésien, certaines de leurs pratiques ne pourraient-elles pas quand même inspirer des changements dans les méthodes d'aménagement afin que les rendements par hectare soient augmentés dans la forêt jamésienne (le « domaine de la pessière à mousses » représente le domaine bioclimatique dominant de la forêt commerciale jamésienne).

Le ministère des Ressources naturelles veut également imposer prochainement des nouvelles normes d'interventions d'exploitation forestière afin de favoriser un aménagement forestier durable. La coupe en mosaïque en est un exemple. Toutefois, le ministère annonçait récemment une modification de l'échéancier de la mise en place de la coupe en mosaïque. L'objectif d'atteindre un taux de 25 % en 2002-2003 a été abaissé à 10 %. Ce n'est qu'en 2003-2004 que l'objectif de 25 % devrait être atteint tandis que ce taux passerait à 40 % pour l'année 2004-2005. D'autres modalités d'exploitation pourraient toucher la Jamésie avec l'arrivée de nouvelles politiques ou d'actions gouvernementales. Pourtant, il n'existe actuellement aucune table de concertation réunissant l'ensemble des intervenants du milieu forestier en Jamésie, afin d'assurer une concertation constante sur les enjeux majeurs de ce secteur économique important.

### **La forêt et l'Entente Cris-Québec**

Dans le chapitre 3 de la récente Entente Cris-Québec, on stipule que d'ici 2006, un droit de récolte sur des volumes de 350 000 m<sup>3</sup> sera attribué à des communautés cries. Dès 2002, Québec rendra disponible un volume minimum de 70 000 m<sup>3</sup> à ces communautés. Ce volume minimum continuera de s'appliquer au cours de l'année civile 2003, puis augmentera à 125 000 m<sup>3</sup> pour les années 2004 et 2005, pour enfin atteindre le seuil de 350 000 m<sup>3</sup> en 2006. Ces bois seront transformés uniquement dans les usines existantes (mais pas nécessairement dans des usines jamésiennes).

Toutefois, les zones d'attribution de ces volumes à récolter n'ont pas encore été annoncées. Cette situation occasionne des inquiétudes au sein de certaines entreprises forestières de la Baie-James.

En septembre 2003, en vertu de l'entente Cris-Québec, on créait le Conseil Cris-Québec sur la foresterie qui a pour mandat de faire évoluer l'Entente, de procéder aux ajustements nécessaires et d'en assurer le suivi. L'Entente prévoit aussi la création de cinq groupes de travail conjoints pour réaliser la mise en œuvre des modalités forestières adaptées, incluant les consultations des maîtres de trappe cris.

Les conséquences de cette entente sur le développement forestier de la Jamésie demeurent incertaines car aucune évaluation n'a encore été réalisée à ce sujet. Toutefois, les Jamésiens désirent que l'équité entre les Jamésiens et les Cris soit assurée en ce qui concerne l'exploitation forestière et même l'ensemble des ressources naturelles. Cette volonté fait d'ailleurs l'objet d'une priorité de développement et des efforts seront donc déployés afin de mieux comprendre les conséquences de l'entente sur les possibilités de développement des municipalités jamésiennes.

### **La limite nordique**

Étant donné la présence en Jamésie de certains écosystèmes forestiers fragiles, le gouvernement du Québec désire y établir une limite nordique d'aménagement forestier. Le rapport du comité formé pour l'occasion propose l'établissement de trois zones d'aménagement différentes. La première serait une « zone d'aménagement ponctuel » dont la limite sud pourrait correspondre à la limite nord actuelle. La deuxième serait une « zone d'aménagement à forte récurrence des feux » et la troisième serait une « zone nordique d'aménagement ». Cette dernière pourrait occasionner une réaffectation des plans d'aménagement forestier et modifier la possibilité forestière du territoire. Le ministère des Ressources naturelles poursuit actuellement sa démarche afin de redéfinir la limite nordique des attributions commerciales. Mentionnons que selon un rapport déposé en mars 2000 par le comité du ministère des Ressources naturelles sur la limite nord, la nouvelle limite nordique proposée (à partir de la délimitation actuelle des aires communes) entraînerait une baisse

des volumes de bois (résineux) attribués d'environ 350 000 m<sup>3</sup> pour la Baie-James.

### **Les unités d'aménagement forestier**

La récente modification de la *Loi sur les forêts* stipule que le ministre des Ressources naturelles remplacera désormais les aires communes<sup>15</sup> par des unités d'aménagement forestier. Ces nouvelles unités serviront d'assises territoriales lors de la planification des travaux d'aménagement forestier, lors du calcul des possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu et lors de la détermination des objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier. Le découpage territorial proposé a été déterminé en fonction de critères biophysiques, écologiques, historiques, forestiers et sociaux. Les consultations publiques sur cette délimitation des unités d'aménagement se font conjointement avec les consultations publiques sur la limite nordique.

En 2002, le Conseil régional de développement de la Baie-James (CRDBJ) organisait une consultation publique sur le territoire afin de recueillir les commentaires et suggestions du milieu sur la base des recommandations du comité. Cette consultation publique portait à la fois sur l'établissement des unités d'aménagement forestier et sur la limite nordique.

Dans le mémoire produit à la suite de la consultation publique sur les unités d'aménagement et sur la limite nordique, le CRDBJ (CRDBJ, 2002b : 18) présentait les neuf (9) recommandations suivantes :

1. Que la limite nordique coïncide avec la limite nord de la pessière à mousses.
2. Que cette limite puisse varier en fonction des nouvelles connaissances sur la pessière à mousses.
3. Que le ministère des Ressources naturelles mette en place un programme d'acquisitions de connaissances sur la forêt nordique.

---

<sup>15</sup> Les aires communes sont les unités territoriales de référence actuellement en vigueur. Elles sont délimitées à partir de paramètres biophysiques et on doit y trouver en tout temps des peuplements forestiers de 7 mètres et plus de hauteur. Leur superficie varie selon les zones forestières : feuillue, sapinière et mixte, ou pessière (comme c'est le cas en Jamésie).

4. De retenir les suggestions des entreprises forestières de fusionner certaines unités d'aménagement forestier, voire même à maintenir celles déjà existantes.

5. Que l'on retrouve dans le rapport du ministre, qui déterminera les unités d'aménagement forestier et la limite nordique, tous les commentaires et suggestions obtenus par les participants lors de cette consultation publique.
6. Que les rapports se rapportant aux impacts économiques et environnementaux de l'arrivée des unités d'aménagement forestier et de la limite nordique dans le Nord-du-Québec soient connus du public.
7. De considérer les pertes d'emplois prévues dans notre région et de prévoir des mesures compensatoires dans le cas échéant.
8. Qu'un comité régional forêt soit mis en place et qu'il regroupe les intervenants du territoire et les communautés crie.
9. Que des études d'impacts économiques concernant l'établissement du Parc des lacs Albanel-Mistassini-Témiscamie-Otish soient établies, que les résultats de ces études soient connus du public et que la population participe à une consultation publique sur ce projet par la suite.

### **Taxe américaine sur le bois d'œuvre**

L'imposition, par le Département du commerce des États-Unis, de droits compensatoires de l'ordre de 9,67 % et de 19,34 % sur l'exportation du bois d'œuvre canadien, a des impacts dévastateurs sur cette industrie et sur les usines de sciage de la Jamésie. Le gouvernement fédéral a entrepris récemment des procédures devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin de démontrer que cette pratique commerciale va à l'encontre des principes contenus dans l'Accord sur le libre-échange nord-américain (ALENA). Cependant, compte tenu des délais excessivement longs concernant le déroulement de ces procédures, les usines du territoire pourraient éventuellement devoir effectuer de nombreuses mises à pied en attendant la fin définitive du conflit. Ces délais pourraient avoir des effets néfastes sur la situation économique et sur la situation de l'emploi en Jamésie, étant donné l'importance de la production de bois d'œuvre dans la structure économique jamésienne.

En somme, outre les dangers d'une éventuelle surexploitation des ressources ligneuses, de la diminution du potentiel de récolte due à l'établissement d'une nouvelle limite nordique et à la création d'aires protégées, et les effets néfastes des taxes américaines sur le bois d'œuvre canadien, les effets structurants des activités forestières sur l'ensemble de l'économie jamésienne demeurent importants. Il ressort de ce portrait des activités forestières jamésiennes, que le potentiel indiscutablement énorme que présente la forêt de la région demande à être mieux exploité, afin que des retombées palpables et directs soient profitables aux Jamésiens. L'ensemble des priorités relatives au premier axe de développement est particulièrement important à réaliser dans le cadre du secteur forestier en Jamésie. Ainsi, la diversification de l'économie jamésienne passe notamment par la diversification des activités forestières (notamment par le développement de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> transformation du bois relié à la priorité 1.5) elle-même issue de l'identification des nouveaux potentiels (priorité 1.1). De plus, les salaires et profits versés à des résidants du territoire (effets directs) pourraient sans doute être augmentés si des entreprises jamésiennes étaient mises sur pied ou si des Jamésiens devenaient partenaires (priorité 1.2) des entreprises forestières qui exploitent les ressources.

### **1.3.3. Ressources et industries hydroélectriques**

L'abondance des ressources hydriques dans la région, dont les caractéristiques plus détaillées seront exposées dans la partie sur l'environnement et la faune, se traduit évidemment par une capacité de production hydroélectrique exceptionnelle. La démesure des infrastructures hydroélectriques fait quasiment figure d'emblème du territoire de la Baie-James. Malgré les baisses parfois inquiétantes du niveau des réservoirs en 1999, la Jamésie possède encore le plus imposant potentiel hydroélectrique en Amérique du Nord grâce aux rivières La Grande, Caniapiscou, Rupert, Eastmain, Nottaway, Broadback se jetant soit dans la baie Rupert, soit dans la baie James, soit dans la baie Hudson. Le Nord-du-Québec contient 296 barrages et digues dont 294 sont exploités par Hydro-Québec à des fins de production hydroélectrique.

Le marché de l'électricité est affecté depuis quelques années par une tendance nord-américaine à la déréglementation. Ainsi, six provinces canadiennes dont le

Québec ont procédé à l'ouverture totale ou partielle de leur marché de gros ou de détail et deux autres se sont engagées à la faire.

Aux États-Unis, l'ouverture des marchés a permis une forte augmentation des transactions de vente et de courtage entraînant une baisse des prix de l'électricité sur les marchés de gros jusqu'à l'été 1999 (Hydro-Québec, 2001 : 5).

Au Québec, un certain contrôle de la production s'opère notamment à travers l'établissement d'un volume annuel maximal d'électricité patrimoniale (165 térawattheures<sup>16</sup>) devant être rendu disponible pour la consommation québécoise à un coût moyen de 2,79 cents le kilowattheure. « Il s'agit du tarif le plus bas pour d'aussi importantes quantités d'énergie en Amérique du Nord ». (Hydro-Québec, 2001 : 5). Rappelons également que les variations de prix des combustibles et la mise en service de nouvelles centrales influencent le prix de l'électricité et par le fait même, la production d'hydroélectricité en Jamésie. L'hydroélectricité demeure toutefois une forme d'énergie dont la demande est en croissance étant donné qu'elle est considérée comme une énergie « verte » ou produite à partir d'une ressource renouvelable. Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de plusieurs États peuvent avoir des effets positifs sur le développement de l'hydroélectricité et des autres énergies renouvelables.

### **La production jamésienne d'hydroélectricité**

Quelques données peuvent démontrer l'importance de l'hydroélectricité et par le fait même de la présence d'Hydro-Québec en Jamésie<sup>17</sup>. Huit (8) centrales hydroélectriques se trouvent sur le territoire de la Baie-James. Quatre (4) d'entre elles sont les plus productives de la province avec des capacités de productions de 1 998 mégawatts (MW) pour *La Grande-2-A*; 2 304 MW pour la centrale *La Grande-3*; 2 650 MW pour *La Grande-4* et enfin 5 328 MW pour la centrale *Robert-Bourassa* anciennement appelée *La Grande-2* (Hydro-Québec, 2002 : 90). Ainsi, la Baie-James éclaire et chauffe quasiment à elle seule la province de Québec et exporte aussi de l'électricité à l'extérieur du pays. Plus

---

<sup>16</sup> 1 térawattheure = 1 milliard de kilowattheures

<sup>17</sup> Les données concernent la région Nord-du-Québec. Toutefois, nous savons que la totalité des activités d'Hydro-Québec dans le Nord-du-Québec se situe au sud du 55<sup>ème</sup> parallèle, donc en Jamésie.

précisément, elle fournit près de la moitié de l'hydroélectricité produite au Québec, c'est-à-dire 15 237 MW des 28 906 MW du Québec en 2001.

La Côte-Nord (19 centrales dont la capacité de production atteint 8 357 MW) et la Mauricie (12 centrales dont la capacité de production atteint 1 662 MW) possèdent un plus grand nombre de centrales, mais avec des capacités de production nettement inférieures à celles de la Baie-James.

Les centrales jamésiennes ne sont pas seules à marquer le paysage autrement forestier et minier de la région, car les lignes de transport d'électricité totalisent 6 357 kilomètres alors que les 16 autres régions administratives ne présentent en moyenne que 1 620 kilomètres de ces lignes. Malgré la présence d'un grand nombre de bâtiments administratifs d'Hydro-Québec en Jamésie, leur apport à l'économie régionale demeure marginal, car un nombre très restreint de personnes y travaillent.

### **Retombées socio-économiques**

En ce qui concerne la contribution d'Hydro-Québec à l'économie jamésienne, soulignons avant tout qu'en 2001, plus de 12 000 personnes visitaient l'un ou l'autre des sites industriels d'Hydro-Québec, surtout pendant la période estivale, ayant ainsi un effet positif sur le développement économique de la Baie-James.

Outre ce tourisme non négligeable, c'est essentiellement au plan des taxes municipales et des taxes scolaires que la présence d'Hydro-Québec profite à la Jamésie. Ainsi, même si Montréal se démarque nettement, encore une fois avec près de 14 M \$ reçus d'Hydro-Québec pour les taxes municipales et un peu plus de 560 000 \$ pour les taxes scolaires (la Montérégie est première pour les taxes scolaires avec près de 605 000 \$ sans doute à cause des nombreux kilomètres de lignes de distribution d'électricité sur son territoire), la Jamésie tire son épingle du jeu avec plus de 3,6 M \$ reçus en 2001 en taxes municipales (la moyenne provinciale n'est que de 2 M \$) et près de 505 000 \$ en taxes scolaires (la moyenne provinciale n'est que de 196 000 \$).

**Tableau 17****Quelques contributions d'Hydro-Québec à l'économie montréalaise,  
montréalaise et nord-québécoise en 2001**

	<b>Montréal</b>	<b>Montréal</b>	<b>Nord-du-Québec</b>	<b>Moyenne provinciale</b>
<b>Emplois directs soutenus</b>	4817	1260	84	641
<b>Acquisitions de biens et services</b>	641 800 000 \$	218 600 000 \$	8 400 000 \$	85 000 000 \$
<b>Taxes municipales</b>	13 800 000 \$	3 400 000 \$	3 600 000 \$	2 000 000 \$
<b>Taxes scolaires</b>	560 000 \$	605 000 \$	505 000 \$	196 000 \$

Source : Hydro-Québec, Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2001.

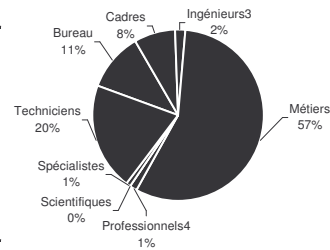
Malgré l'importance de la production d'hydroélectricité en Jamésie, la majeure partie des employés d'Hydro-Québec travaillent dans les régions de Montréal (7 925 années-personnes) et de la Montréal (2 903 années-personnes), là où se concentrent les activités administratives de la Société d'État qui demandent beaucoup d'employés. Seulement 914 années-personnes travaillaient pour Hydro-Québec en Jamésie en 2001. De plus, de ce nombre, une faible proportion (environ 18 %) était des résidents du territoire Jamésien, car la « commutation aérienne » fait en sorte que plus du ¾ de ces employés évitent d'établir leur résidence principale en Jamésie grâce aux facilités de transport aérien offerts par la Société d'État. Le tableau 18 provenant du Profil régional des activités d'Hydro-Québec (Hydro-Québec, 2002 : 91) démontre que c'est principalement dans les métiers et pour les techniciens que les emplois sont les plus nombreux.

**Tableau 18**

**Les effectifs d'Hydro-Québec dans le Nord-du-Québec en 2001**

Effectif travaillant dans la région en 2001 (années-personnes)<sup>1</sup>

Groupes d'emplois <sup>2</sup>	Effectif permanent	Effectif temporaire	Total <sup>5</sup>
Bureau	78,7	23,2	101,8
Cadres	72,0	0,0	72,0
Ingénieurs <sup>3</sup>	16,5	0,0	16,5
Métiers	409,1	109,2	518,3
Professionnels <sup>4</sup>	9,8	1,7	11,4
Scientifiques	0,0	0,0	0,0
Spécialistes	9,8	0,0	9,8
Techniciens	154,3	30,2	184,4
<b>Total</b>	<b>750,1</b>	<b>164,2</b>	<b>914,3</b>



- 1) Les années-personnes représentent la moyenne des employés qui ont travaillé durant l'année.
- 2) Les groupes d'emplois comprennent les employés « exploitation » et « chantiers ».
- 3) Les cadres-ingénieurs sont inclus dans le groupe « Cadres ».
- 4) Le groupe « Professionnels » comprend les secrétaires de direction.
- 5) Les totaux sont calculés à partir de leurs composantes non arrondies.

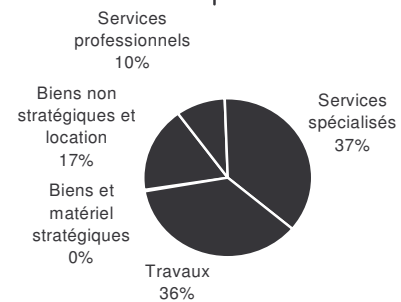
Source : HYDRO-QUÉBEC (2002). Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2001, Groupe-Affaires corporatives et secrétariat général, Vice-présidence – Recherche et planification stratégique, p. 91.

Outre les emplois, un autre type de retombées régionales concerne les acquisitions (achats) en biens et services auprès de fournisseurs jamésiens. Or, Hydro-Québec dépensait 8,4 M \$ en 2001 en Jamésie alors qu'il dépensait en moyenne 85 M\$ dans les autres régions du Québec. C'est encore une fois Montréal et ses fournisseurs qui profitent le plus de la présence d'Hydro-Québec avec un montant de 641,8 M\$ en achats de biens et services en 2001. Ces 8,4 M\$ dépensés en Jamésie représentent des retombées économiques intéressantes pour le territoire, quoique nettement insuffisantes dans un contexte de lutte pour maximiser les retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles. Ce qui semble être particulier à la Jamésie, c'est que ce sont surtout dans les *services spécialisés* et dans les *travaux* que les achats d'Hydro-Québec et les emplois directs soutenus se concentrent. Le tableau 19 présente les chiffres d'acquisitions de biens et services et d'emplois directs soutenus en Jamésie.

**Tableau 19**  
**Acquisition de biens et services par Hydro-Québec dans le**  
**Nord-du-Québec**

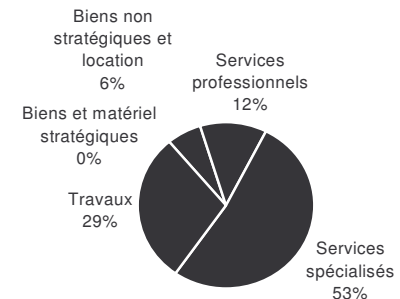
**Acquisitions de biens et services dans la région<sup>1</sup>**

Types de biens et services	Total
Biens et matériel stratégiques	28 978 \$
Biens non stratégiques et location	1 460 047 \$
Services professionnels	802 308 \$
Services spécialisés	3 075 017 \$
Travaux	3 035 669 \$
<b>Total</b>	<b>8 402 019 \$</b>



**Emplois directs soutenus**

Types de biens et services	Années-personnes
Biens et matériel stratégiques	0,1
Biens non stratégiques et location	5,2
Services professionnels	10,4
Services spécialisés	44
Travaux	24,6
<b>Total</b>	<b>84,3</b>



1) Montants facturés par les fournisseurs établis dans la région.

Source : HYDRO-QUÉBEC (2002). Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2001, Groupe – Affaires corporatives et secrétariat général, Vice-présidence – Recherche et planification stratégique, p. 93.

Comme pour d'autres grandes entreprises du territoire, la contribution d'Hydro-Québec à l'économie régionale s'actualise également par des dons et commandites. En 2001 par exemple, Hydro-Québec commanditait le Festival du doré Baie-James; la Société de développement économique de Lebel-sur-Quévillon; la Société des sites historiques – Parc Robert-A.-Boyd; le Festival culturel nord-québécois de Radisson et l'heure du conte (bibliothèque municipale de Chapais).

### **Eastmain-1-A/Rupert**

La production hydroélectrique connaîtra un essor considérable en Jamésie au cours des prochaines années, notamment grâce au projet d'exploitation des rivières Eastmain et Rupert.

L'exploitation de l'énorme potentiel hydroélectrique de ces deux rivières pourrait augmenter la capacité de production jamésienne de 1 200 mégawatts d'ici 2010. Cela représenterait une augmentation d'environ 8 % de la capacité actuelle de la région qui atteint 15 237 mégawatts. Chez Hydro-Québec, on considère qu'il est essentiel de continuer à mettre en valeur le potentiel hydroélectrique disponible étant donné la croissance des marchés accessibles et rentables au Québec, mais aussi dans tout le nord-est du continent (Hydro-Québec, 2001 : 11). Les projets doivent toutefois remplir trois (3) principales conditions, c'est-à-dire :

- « être concurrentiels compte tenu des conditions du marché;
- être acceptables du point de vue environnemental;
- être accueillis favorablement par les communautés locales. » (Hydro-Québec, 2001 : 11)

Ces rivières possèdent également un potentiel récréotouristique indéniable et représentent des bijoux du patrimoine naturel de la planète. Ce sont quelques arguments amenés par l'organisme *Révérence Rupert* mis sur pied en 2001 pour protéger certaines rivières de l'exploitation hydroélectrique. Toutefois, dans l'optique de maximisation des retombées de l'exploitation des ressources naturelles et de développement durable, les effets positifs de l'exploitation viennent compenser les effets plus négatifs sur l'environnement. Les Jamésiens sont favorables à la réalisation des projets hydroélectriques dans la mesure où leurs objectifs de maximisation des retombées seront atteints, notamment sur le plan des emplois pour les personnes qui résident sur le territoire, sur le plan des achats locaux et régionaux, des contrats octroyés à des entreprises jamésiennes et sur le plan de la formation.

La valeur de l'ensemble des contrats octroyés dans le cadre de la construction des aménagements hydroélectriques Eastmain-1-A/Rupert pourrait atteindre un (1) milliard de dollars.

Reste à savoir jusqu'à quel point les Jamésiens et les entreprises jamésiennes pourront profiter des emplois, des contrats et des achats générés par ces grands travaux hydroélectriques. Un comité appelé « Comité pour la maximisation des retombées pour le Nord-du-Québec » (ComaxNORD) a été créé suite à la signature de la Paix des Braves. Son mandat consiste aussi à identifier les iniquités que subiront les Jamésiens et de recommander des solutions pour éviter un tel déséquilibre.

Vu l'ampleur des ressources et du potentiel hydroélectriques, des activités de production d'électricité et de la Société d'État en présence, vu l'ampleur des investissements dans le projet Eastmain-1-A/Rupert, le secteur de la production d'énergie est celui où le déficit de maximisation des retombées pour les Jamésiens est le plus évident. Outre le peu d'emplois générés pour les Jamésiens, une faible proportion de travailleurs de ce secteur résident en Jamésie. De plus, les contrats octroyés par Hydro-Québec à des entreprises jamésiennes (y compris les contrats de sous-traitance) sont insuffisants aux yeux des Jamésiens.

#### **1.3.4. Construction**

Les activités du domaine de la construction occupent une place importante dans l'économie du territoire. La location de machinerie représente une grande part des activités commerciales des entreprises jamésiennes de construction. Les activités du secteur de la construction concernent surtout les contrats de construction et de transport pour des entreprises minières et forestières. La construction résidentielle est présentement au ralenti en Jamésie étant donné la décroissance démographique depuis une quinzaine d'années.

Malgré cela, on comptait 57 employeurs et 477 travailleurs dans le domaine de la construction en 1999 en Jamésie. Cela représente plus de 6 % de l'ensemble des employeurs de la Baie-James tous secteurs confondus et environ 5 % de l'ensemble des emplois (Emploi-Québec, 2001 : 46). Les autres employeurs du secteur secondaire en Jamésie (usines de pâte et de sciage) sont peu nombreux mais emploient de grandes quantités de travailleurs.

Ces données démontrent qu'il s'agit d'une industrie relativement développée en Jamésie, du moins en proportion par rapport aux autres industries de l'économie et comparativement à d'autres régions de la province où on trouve sans doute beaucoup plus de travailleurs de la construction en nombre absolu, mais dont la proportion n'atteint pas 5 % de l'ensemble des travailleurs étant donné le développement des autres industries de l'économie (le secteur tertiaire est très développé pour les régions plus urbaines).

Toutefois, une très grande proportion de ces 477 travailleurs provient de l'extérieur de la Jamésie alors que les travailleurs jamésiens de la construction ont beaucoup de difficulté à accéder aux chantiers de construction de la Baie-James. On explique ce phénomène par le manque de formations dispensées en Jamésie et l'absence de cartes de compétence octroyées dans le Nord-du-Québec pour un bassin de travailleurs nord-québécois. En l'an 2000, par exemple, on retrouvait en Jamésie 170 travailleurs résidants dont 145 actifs qui ont obtenu une moyenne de 654 heures de travail chacun, soit 40 % de moins que pour les travailleurs de la construction de l'ensemble du Québec. Les principales causes de cette situation demeurent la non reconnaissance d'un bassin de main-d'œuvre spécifique pour le Nord-du-Québec.

Le secteur de la construction en Jamésie fait également face au problème d'une desserte inadéquate par la Commission de la construction du Québec (CCQ). Cette desserte de la CCQ est divisée en trois bassins de main-d'œuvre (Saguenay-Lac-Saint-Jean; Abitibi-Témiscamingue; Côte-Nord) regroupant quatre sous-régions (Chicoutimi; Abitibi; Baie-James; Mingan). Cette situation fait en sorte que la majorité des statistiques relatives à la construction en Jamésie se trouvent comptabilisées dans les trois autres bassins de main-d'œuvre dans lesquels sont affiliés les travailleurs régionaux. Il est ainsi très difficile d'obtenir un portrait réel de la situation de la construction en Jamésie et d'en évaluer les impacts sur l'économie jamésienne. L'incompatibilité de cette desserte avec la réalité jamésienne et aussi la difficulté d'harmoniser la gestion de l'ensemble de la main-d'œuvre de la Baie-James sont néfastes pour le développement de l'emploi en Jamésie.

Grâce aux nombreuses possibilités de contrats qui pourraient émerger des projets de centrales hydroélectriques sur les rivières Eastmain et Rupert au cours des prochaines années, une intensification des activités du secteur de la construction est à prévoir. Ainsi, six entrepreneurs généraux se sont regroupés pour former le *Consortium Baie James* afin de profiter des retombées de ces grands travaux de barrages et de centrales d'Hydro-Québec. L'entente La Paix des Braves prévoit notamment qu'Hydro-Québec réservera des contrats d'une valeur de 560 M \$ négociés de gré à gré avec les Autochtones.

### **1.3.5. Transports**

Le développement économique et social de la Jamésie dépend fortement des possibilités de transports entre ses municipalités et localités, de l'accès aux ressources, des liens routiers, aériens et ferroviaires avec les centres urbains du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et du sud de la province.

#### **Transports aériens**

Les distances considérables qui séparent les agglomérations jamésiennes entre elles et qui séparent la Baie-James des grands centres urbains du sud de la province expliquent la présence de nombreux aéroports locaux. Les aéroports de Radisson et de Chapais/Chibougamau sont desservis par des transporteurs commerciaux réguliers. On retrouve également des aéroports à Matagami, Lebel-sur-Quévillon, dans plusieurs communautés criées et à proximité de plusieurs centrales hydroélectriques dans la partie nord de la Jamésie. Les coûts des billets d'avion sont toutefois très élevés et aucun lien aérien commercial n'est assuré entre les agglomérations jamésiennes pour le transport des passagers, sauf pour des vols nolisés ou pour les employés des entreprises qui possèdent leurs propres appareils.

### **Transports ferroviaires**

Les industries minières et forestières sont les principales utilisatrices du chemin de fer comme moyen de transport de marchandises (bois et minerai). C'est dans la partie sud du territoire que se situent les chemins de fer. L'axe *Franquet-Chapais*, avec une bretelle vers Matagami, relie l'Abitibi-Témiscamingue à la Jamésie. Puis, le tronçon *Cran* (Chibougamau-Chambord) relie la Jamésie au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Enfin, le territoire de la Baie-James profite de quelques voies secondaires en partance de Matagami et de Chibougamau, avec des gares de triage et un réseau d'accès aux mines et aux usines de sciage du territoire.

### **Transports routiers**

L'amélioration des routes constitue également un enjeu stratégique de développement de la Baie-James.

La réfection du chemin forestier (*chemin d'accès aux ressources*) N-805, maintenant nommé R-1005, reliant Matagami à Lebel-sur-Quévillon, est perçue comme un facteur majeur de développement économique et social pour la Jamésie depuis le milieu des années 1990. Certains intervenants du milieu municipal et des transports examinent encore aujourd'hui les possibilités d'amélioration de cette route. L'intensification des travaux de récolte de la matière ligneuse par la compagnie Abitibi-Consolidated à la fin des années 1990, avait quand même permis l'amélioration de l'état de cette route. L'entreprise avait effectivement investi pour l'élargir et l'entretenir. La route n'est toutefois pas asphaltée et les automobilistes doivent côtoyer des camions dits « hors-normes » de transport de bois en longueur d'une largeur de 12 pieds. Cela entraîne évidemment certains risques. Des études ont été réalisées au cours des dernières années afin d'identifier des scénarios possibles de réfection de cette route.

Enfin, le réseau des chemins d'accès aux ressources composé de routes d'exploitation forestière ou minière et qui est en constante transformation s'avère déterminant pour l'accessibilité au territoire, à la faune et à la flore jamésienne. Son évolution, toutefois, dépend des activités industrielles prévues par les entreprises présentes sur le territoire.

Encore là, un autre aspect du développement de la Jamésie (l'amélioration de l'accès à certaines parties du territoire) dépend des décisions prises à l'extérieur de la région. Plus généralement, l'amélioration globale des services et des infrastructures de transport, comme le prévoit la priorité 3.3, risque d'avoir des effets positifs significatifs sur les possibilités de partenariats et de collaboration interlocalité, car les rencontres de travail seraient moins coûteuses et moins risquées. Le sentiment d'appartenance et une certaine conscience régionale pourraient même être intensifiés grâce à cela.

### **1.3.6. Environnement et faune**

Plusieurs données sur l'environnement et la faune ne sont disponibles que pour l'ensemble du Nord-du-Québec (incluant le Nunavik). Au plan organisationnel, soulignons l'absence, avant 2003 (en Jamésie), d'organismes environnementaux, fauniques ou forestiers à vocation territoriale et voués à la mise en valeur intégrée des ressources ou à la protection des ressources naturelles<sup>18</sup>. Toutefois, de récentes démarches au sein des communautés permettaient de mettre sur pied un Groupe faune ainsi qu'un Comité régional de gestion intégrée des ressources (GIR).

#### **La faune**

Le territoire de la Jamésie est riche en ressources fauniques et l'économie régionale profite grandement des activités fauniques. On compte une vingtaine de pourvoiries sur le territoire de la Baie-James. Certaines d'entre elles sont parmi les plus grandes de la province sur le plan de leur chiffre d'affaires et du nombre de clients reçus. Toutefois, les retombées économiques provenant des activités de prélèvement de la faune ne sont pas encore suffisamment maximisées. À titre d'exemple, plusieurs de ces pourvoiries appartiennent à des gens de l'extérieur et sont dirigées à partir de sièges sociaux situés dans le sud de la province. Plusieurs engagent des employés non-résidents en Jamésie qui font leurs achats de biens et de services auprès de fournisseurs de l'extérieur.

---

<sup>18</sup> L'organisme Révérence Rupert ne se consacre qu'à la protection des rivières et ne mobilise que peu d'habitants de la Jamésie

Cependant, certaines activités économiques ont des impacts sur les écosystèmes et sur la faune. De plus, l'immensité du territoire (350 000 km<sup>2</sup>) rend difficile la tâche d'évaluer les impacts des activités humaines sur l'ensemble de la faune nordique.

### **L'ichtyofaune et la pêche**

La pêche sportive dans le Nord-du-Québec constitue une activité très populaire auprès des Jamésiens et aussi auprès des pêcheurs non-résidents. À titre d'exemple, on estimait à plus de 20 M \$ les dépenses totales des pêcheurs dans le Nord-du-Québec en 1995 (Société de la faune et des parcs du Québec, 2002, 47). Cette activité demeure toutefois beaucoup moins lucrative que la chasse, car seulement 17 % des revenus des pourvoiries du Nord-du-Québec proviennent de la pêche alors que 83 % proviennent de la chasse. Les espèces les plus prisées par les pêcheurs sont respectivement le doré jaune, le grand brochet, l'omble de fontaine et le touladi. Notons que ces choix peuvent varier en fonction de la provenance du pêcheur. Les Américains affectionnent plus particulièrement le grand brochet en raison de la taille imposante qu'il peut atteindre.

La région Nord-du-Québec compte 27 espèces de poissons. Le meunier rouge, le meunier noir, le grand corégone, le cisco de lac, le grand brochet, le touladi, le doré jaune et l'omble de fontaine sont parmi les espèces les plus présentes sur le territoire. On trouve également la ouananiche principalement dans le bassin de la Caniapiscau. Tandis que le saumon atlantique se trouve surtout dans quatre rivières situées au nord du 55<sup>e</sup> parallèle, soit les rivières aux Feuilles, George, à la Baleine et Koksoak. Dans l'ensemble, les poissons de la région ont une croissance plus lente que ceux situés dans le sud du Québec, mais peuvent cependant atteindre des tailles comparables en raison de leur plus grande longévité.

### **La faune terrestre et la chasse**

On retrouve 39 espèces de mammifères dans le Nord-du-Québec dont l'original, le caribou, le castor, le rat musqué, le lynx, la loutre, le renard roux, l'ours noir, le vison, le lièvre d'Amérique, l'écureuil roux et la martre.

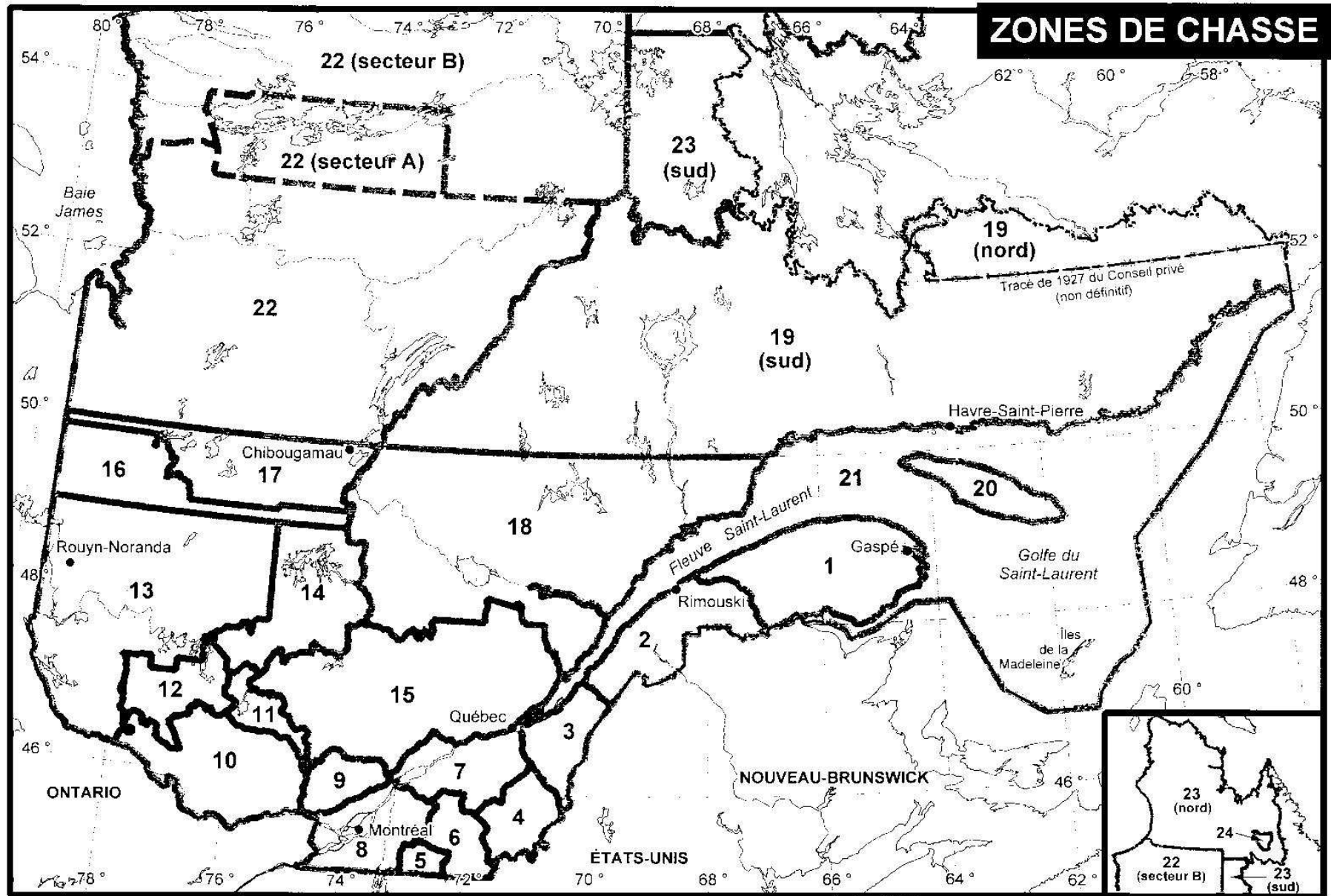
Le piégeage demeure une activité réservée exclusivement aux Autochtones dans les zones 17, 22, 23 et 24 (voir carte 4), telles que décrites à l'intérieur de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Dans la zone 16, on trouve 266 km<sup>2</sup> de territoire libre et 22 terrains de piégeages enregistrés couvrant 1 562 km<sup>2</sup> accessibles aux trappeurs non-autochtones. Le reste de la zone 16 est exclusivement réservée aux Autochtones.

Pour sa part, la chasse suit la même tendance que celle observée dans le reste de la province, soit une diminution de la vente de ses permis, principalement en ce qui concerne les permis de chasse à l'orignal. Malgré cela, la chasse représente l'activité faunique la plus développée au plan économique, surtout grâce à la chasse aux gros gibiers tels que le caribou, l'ours et l'orignal. Entre 1991 et 2000, le nombre de chasseurs qui fréquentaient les pourvoiries du Nord-du-Québec doublait. De 6 303 chasseurs en 1991, ils passaient à 12 548 en 2000, soit une augmentation de 200 % en une décennie (Société de la faune et des parcs du Québec, 2002, 48)<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> Ces données sont compilées par le bureau d'information touristique de la Municipalité de Baie-James (MBJ).

Carte 4



Le Nord-du-Québec peut compter sur la popularité croissante de la chasse aux caribous. Pour la saison de l'an 2000, ce sont 7 045 permis de chasse au caribou qui ont été vendus à des résidents (de la province de Québec) et 8 761 permis à des chasseurs non-résidents. Cela correspond à un potentiel de près de 16 000 chasseurs qui auraient fréquentés la région pour ce type de chasse en l'an 2000. Cette chasse constitue d'ailleurs l'activité motrice des pourvoiries du Nord-du-Québec selon la Société de la faune et des parcs du Québec, qui évalue à près de 23 M \$ les revenus des pourvoiries de la région attribuables à cette chasse en l'an 2000, c'est-à-dire 83 % du total de leurs revenus (2002, 48). Il faut dire que le Nord-du-Québec abrite deux des plus grands troupeaux de caribous du monde. Le recensement de ces deux troupeaux qui a été récemment complété indique que le troupeau de la rivière George est estimé à environ 440 000 bêtes tandis que celui de la rivière aux Feuilles serait constitué de 550 000 bêtes. Un plan de gestion sera bientôt établi afin de s'assurer de la pérennité de cette ressource animale.

Pour ce qui est de la chasse à l'ours, des quotas de permis sont maintenant émis dans la zone 16 (située dans la partie sud-ouest de la Jamésie autour de Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Val-Paradis, Villebois et Beaucanton) suite à la fermeture de la chasse à l'ours en Ontario et qui a occasionné une arrivée massive de chasseurs ontariens dans ce secteur. La chasse à l'ours noir dans la zone 22 est quant à elle exclusivement réservée aux Autochtones.

### **Les activités sans prélèvement**

Les activités sans prélèvement faunique présentent un grand potentiel de développement. La promenade en forêt, la relaxation, les pique-niques, le camping, la randonnée pédestre, la photographie et la navigation de plaisance sont respectivement les activités les plus populaires dans la région. Les principaux facteurs contribuant au faible achalandage de la région par les adeptes de ces activités sont la méconnaissance de ces activités ou des possibilités, la distance dans grands centre urbains et les coûts de transport. Malgré tout, de plus en plus d'infrastructures d'accueils sont présentes sur le territoire. En effet, la région n'attire que 0,4 % des adeptes québécois de déplacement d'intérêts fauniques et 0,3 % des adeptes des activités de plein air.

## **L'environnement**

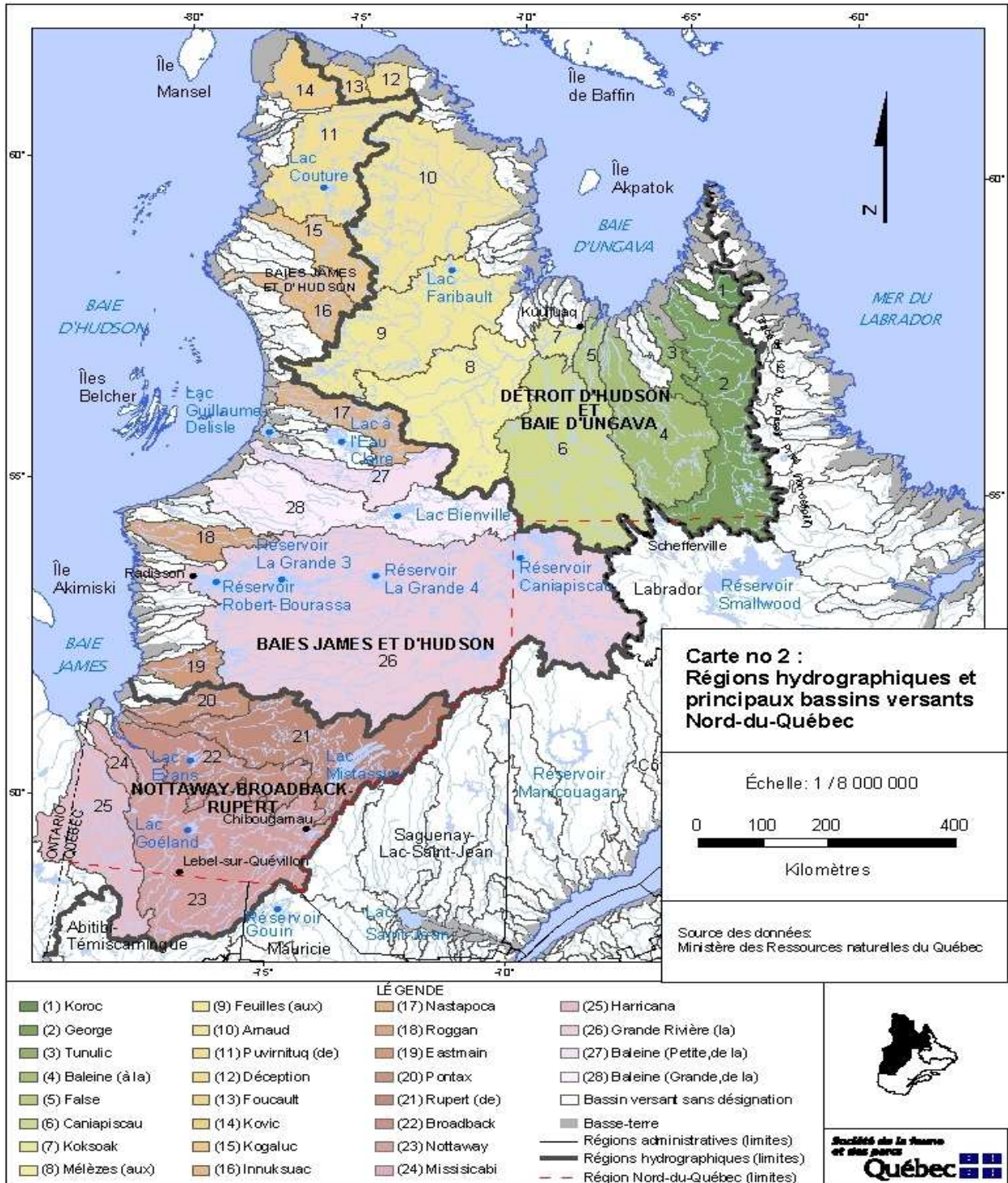
Malgré le fait que la Jamésie soit un immense territoire à très faible densité de population, le territoire n'en demeure pas moins confronté à des enjeux environnementaux. Les industries minières, forestières et hydroélectriques exercent inévitablement certaines pressions environnementales.

## **L'eau**

La Jamésie est une terre d'eau. Son territoire est couvert par deux (2) immenses régions hydrographiques, soit celle de la « baie James et d'Hudson » et « Nottaway-Broadback-Rupert », elles-mêmes composées de quelques bassins versants (voir carte 5). Dans la partie nord de la Jamésie se trouvent les bassins versants « Roggan » (no. 18 sur la carte), « Eastmain » (no. 19) et la « Grande Rivière » (no. 26). Plus au sud se trouvent les bassins versants « Pontax » (no. 20), « Ruppert » (no. 21), « Broadback » (no. 22), « Notaway » (no. 23), « Missisicabi » (no. 24) et « Harricana » (no. 25).

# Carte 5

## Les trois (3) régions hydrographiques et leurs principaux bassins versants Nord-du-Québec



Le territoire compte également d'innombrables petites rivières, lacs et réservoirs créés par les barrages hydroélectriques. En somme, nous pouvons aussi dire que la Jamésie possède une très grande proportion de l'eau douce du Québec et même de la planète. Ces plans d'eau sont propices à la pratique d'activités à caractère faunique et de plein air et offrent un potentiel immense en ce qui a trait à l'hydroélectricité. Les énormes réservoirs créés par les barrages hydroélectriques causent cependant des impacts majeurs sur l'environnement, principalement sur la qualité de l'eau et sur la végétation inondée.

Sur la base des études environnementales effectuées dans le passé et principalement ceux se rapportant aux installations hydroélectriques sur la rivière La Grande, il est démontré que la mise en eau des réservoirs causant ainsi l'inondation des sols forestiers entraînent une augmentation de la quantité de mercure dans la chair des poissons. Cependant, il a aussi été démontré que la quantité de mercure accumulée dans les poissons s'amenuise après plusieurs années pour revenir à un niveau comparable à ce que l'on trouve dans les lacs naturels. Par conséquent, on peut penser que les projets hydroélectriques Eastmain-1 et Eastmain-1-A et dérivation Rupert occasionneront eux aussi une augmentation de la teneur en mercure dans la chair des poissons présents dans les futurs réservoirs.

Un suivi environnemental devra toutefois être effectué afin de s'assurer qu'il n'y ait aucun danger de santé publique pour la consommation de poissons dans ce secteur. Il y aurait donc lieu de sensibiliser le public, principalement les grands consommateurs de poissons, sur cette question.

Le sol nord-québécois compte cinquante-neuf (59) parcs à résidus miniers qui couvrent une superficie de 2 550 ha. Même si ces parcs ne causent pas de problèmes environnementaux majeurs à l'heure actuelle, la vigilance est essentielle. Un certain nombre d'impacts sur la faune aquatique ont été attribués aux activités de l'industrie minière dans le passé. Toutefois, il n'y a présentement pas lieu de s'inquiéter, car un récent rapport sur les teneurs en contaminants dans les sédiments et dans la chair des poissons de certains lacs situés en Jamésie, n'a pu démontrer que les activités minières aient causé une augmentation de la quantité de mercure dans la chair des poissons.

De plus, malgré que le rapport indique que les sites situées près des parcs à résidus miniers sont les endroits affichants les plus hautes concentrations de ces métaux, il est toutefois impossible de distinguer précisément dans les sédiments, les proportion des teneurs en métaux d'origines naturelles de celles provenant de l'activité industrielle.

L'industrie forestière a pour sa part fait de grands pas relativement à la réduction de ses impacts sur l'environnement. Grâce au Règlement sur les normes d'intervention (RNI) qui encadre en quelques sortes les opérations forestières depuis 1995 (et souvent mis à jour), les travaux industriels en forêt occasionnent beaucoup moins d'impacts environnementaux qu'auparavant. Toutefois, l'industrie forestière génère de grandes quantités de résidus solides (écorces, sciures, rognures) dont une partie est expédiée dans des parcs à résidus ligneux. Ces parcs rejettent dans l'environnement des eaux contaminées qui bien souvent ne sont ni captées ni traitées. La région Nord-du-Québec compte douze (12) de ces parcs dont sept (7) sont considérés comme inactifs et cinq (5) font l'objet d'une restauration.

La sensibilisation, la concertation et la collaboration entre les industries minières, forestières, le public et les principaux intervenants régionaux en ce domaine (FAPAQ, CRSSSBJ, MENV, MRN) demeurent les meilleurs moyens afin de garantir un portrait environnemental encore plus positif pour les cinq prochaines années .

### **Les matières résiduelles**

Le Nord-du-Québec ne possède aucun plan de gestion des résidus à l'échelle des communautés urbaines. L'éloignement et l'isolement des municipalités et localités, la faible densité de population, le pergélisol et le manque d'infrastructure de base n'aident en rien la mise en place d'un système de collecte sélective.

Les résidus du Nord-du-Québec sont gérés localement, à proximité des lieux de production, et sont déposés dans l'un des quarante-quatre (44) dépôts en tranchée (DET) ou dans les dépôts (14) en milieu nordique (DMN).

Le secteur Chapais-Chibougamau est le seul de la région du Nord-du-Québec où on y retrouve un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) et un dépôt de matériaux secs (DMS) accessibles à la population. Mentionnons que Chapais possède une usine qui se consacre à la cogénération en utilisant les résidus ligneux de la région comme combustible et que d'autres usines en Jamésie font de la cogénération même si ce n'est pas leur principale activité. Il n'existe toutefois aucune ressource en région.

### **Les aires protégées**

Suite à l'adoption en 1996 d'une stratégie de conservation de la biodiversité, le gouvernement du Québec s'est engagé à faire passer la superficie des aires protégées de son territoire de 2,84 % à un niveau de 8 %. Afin d'atteindre cet objectif, la Jamésie et le Nord-du-Québec pourraient contribuer grâce à quelques projets de parcs qui sont actuellement à l'étude. Celui du Parc des Pingualuit situé au 61<sup>ème</sup> parallèle et qui englobe l'immense cratère du Nouveau-Québec doit se concrétiser prochainement. En Jamésie, un parc pourrait être créé dans le secteur Est de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi, il porterait le nom de Parc national du Lac-Albanel-des-monts-Otish-et-de-la-rivière-Témiscamie.

Mentionnons que le Nord-du-Québec possède en plus, seize (16) territoires réservés dont quatre (4) en Jamésie, qui pourraient être désignés un jour, comme parcs nationaux. D'autres sites d'aires protégées ont été identifiés par le gouvernement du Québec pour le Nord-du-Québec. Une consultation publique à ce sujet est prévue et permettra aux Jamésiens de se prononcer sur ces propositions gouvernementales.

Il existe dans le Nord-du-Québec deux (2) réserves fauniques soit, la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi ainsi que la réserve faunique Assinica, toutes deux situées en Jamésie, c'est-à-dire dans le secteur du lac Mistassini à une centaine de kilomètres au nord de Chibougamau (voir carte 2, p. ). Ces deux réserves fauniques couvrent ensemble une superficie de plus de 25 000 km<sup>2</sup>, c'est-à-dire plus de 40 % de la superficie de l'ensemble des réserves fauniques de la province. La pêche est l'activité de prédilection actuellement dans ces réserves fauniques.

Soulignons que les parcs et réserves fauniques ont des effets structurants non négligeables sur le développement du tourisme.

### **1.3.7. Agroalimentaire et lots intramunicipaux**

Le potentiel agroalimentaire du Nord-du-Québec est méconnu des Québécois et même des Jamésiens. De plus, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ne reconnaît pas le Nord-du-Québec en tant que région agricole ce qui rend difficile d'obtenir des subventions pour les projets agricoles du territoire. Malgré le nombre restreint de journées sans gel annuellement, une certaine production agricole, se développe dans plusieurs secteurs géographiques de la Jamésie.

Les localités de Villebois et Valcanton possèdent un potentiel particulièrement intéressant de développement agroalimentaire, notamment grâce à la présence de terres fertiles et pouvant aisément être certifiées biologiques. Un « Pacte rural » était signé par le gouvernement provincial et les milieux ruraux à l'été 2002. Valcanton et Villebois risquent de profiter de certains engagements gouvernementaux dans le domaine. L'élaboration d'une Politique nationale de la ruralité en vigueur depuis décembre 2001, avait précédée la signature de ce « Pacte rural ».

L'élevage de bovins dans ces localités de la partie sud-ouest du territoire de la Baie-James est aussi présent et une démarche de certification biologique est en cours. On trouve également des productions de bleuets et de pommes de terres à Villebois, Valcanton, Chapais et Chibougamau. Des projets de piscicultures dans des centrales hydroélectriques et de productions maraîchères en serres sont en cours d'élaboration à Radisson. Étant donné le potentiel de développement forestier que présentent les lots publics intramunicipaux, notamment pour les produits forestiers non ligneux (argousier, canneberge, bleuet), de tels lots risquent d'être créés prochainement à Chapais et à Chibougamau. Des lots épars pourraient également être rendus disponibles ou vendus à des particuliers pour des projets agroforestiers. Par exemple, a possibilité d'installer des fermes forestières en métayage sur des lots épars est à l'étude actuellement.

### **1.3.8. Tourisme**

L'industrie touristique jamésienne repose essentiellement sur quatre (4) principales activités : la pêche, la chasse, la motoneige et les visites industrielles. Tel que nous l'avons mentionné dans la partie sur l'environnement et la faune, plusieurs milliers de personnes sont attirées à chaque année pour la chasse aux caribous dans la partie nord de la Baie-James. De plus, la qualité de la pêche et la quantité des prises font encore la renommée du territoire. L'une des plus importantes pourvoiries accueille environ 2 000 clients par année dont 40 % sont américains. La consolidation des activités touristiques de chasse et de pêche se trouve évidemment étroitement liée au potentiel de récolte faunique, lui-même étroitement lié à la protection de l'environnement et de la faune ainsi qu'à la récolte de la matière ligneuse. Les retombées économiques des activités de récolte faunique demeurent énormes en Jamésie. Pourtant, le potentiel de récolte de certaines espèces serait encore sous-exploité selon l'Association touristique régionale de la Baie-James (ATRBJ) mise sur pied en 2001<sup>20</sup>. La motoneige et les visites industrielles attirent aussi des milliers de touristes chaque année. Un projet de sentier transnordique est en cours actuellement afin « d'ouvrir le nord » aux adeptes de la motoneige.

#### **Une possible diversification**

Comme pour l'ensemble de l'économie de la Baie-James, l'industrie touristique pourrait être plus diversifiée. À l'intérieur même des quatre (4) principales activités touristiques déjà fortement développées (pêche, chasse, motoneige, visites industrielles), une diversification semble envisageable.

De nouveaux créneaux tels l'écotourisme, le tourisme d'aventure et le tourisme corporatif réalisent une percé actuellement et donnent espoir à une certaine diversification des activités offertes en Jamésie. À ce sujet, une entente spécifique sur le développement de l'écotourisme et du tourisme d'aventure en Abitibi-Témiscamingue et en Jamésie était signée en 2003.

---

<sup>20</sup> L'ancienne commission sur le tourisme en Jamésie appelée « Tourisme Baie-James » et qui était rattachée au Conseil régional de développement de la Baie-James a effectivement été transformée en Association touristique régionale qui est maintenant indépendante du conseil régional de développement.

Il faut dire que les rivières, les grands espaces, les aurores boréales, la forêt boréale et la taïga contribuent significativement à augmenter le potentiel touristique (et particulièrement l'écotouristique) du territoire. Rappelons que les activités telles le kayak, le canot, le vélo de montagne, le cyclotourisme, la randonnée pédestre, le ski de fond et autres activités de plein air sont en expansion à l'échelle nationale. La Jamésie connaît également une hausse de la popularité de ces activités de plein air sans prélèvement faunique. Quant au tourisme corporatif qui veut allier détente, chasse, pêche, discussions stratégiques et d'affaires, il présente un potentiel important si on en croit les récents investissements de certaines pourvoies en ce sens.

La consolidation des activités touristiques de chasse et de pêche se trouve évidemment étroitement liée au potentiel de récolte faunique, lui-même étroitement lié à la protection des habitats fauniques ainsi qu'à la récolte de la matière ligneuse. Les retombées économiques des activités de récolte faunique sont importantes pour la Jamésie même si une maximisation de ces retombées s'impose. De plus, le potentiel de récolte de certaines espèces serait encore sous-exploité selon l'Association touristique régionale de la Baie-James (ATRBJ).

### **L'action des organismes touristiques**

En vertu de l'Entente spécifique sur le développement touristique de 2001, l'ATRBJ ne recevait que 800 000 dollars du gouvernement québécois pour développer l'offre de service touristique. Ce montant est nettement insuffisant si nous considérons les besoins de développement de l'offre de produits touristiques et en comparaison avec les autres régions de la province. Toutefois, ces 800 000 dollars s'ajoutent à l'enveloppe habituelle de fonctionnement de l'ATRBJ pour la période 2001-2004. L'association a notamment pour ambitions d'offrir une grande qualité de service à ses membres, de mettre en valeur les produits touristiques jamésiens, et d'assurer la sécurité des touristes qui circulent sur le réseau routier de la région, par une meilleure signalisation. La sécurité des touristes s'impose d'ailleurs comme un enjeu important en Jamésie étant donné l'immensité du territoire. Elle a aussi l'intention d'être à l'affût de l'information touristique et de veiller à l'application de l'Entente spécifique sur le développement touristique.

La Société de développement de la Baie-James (SDBJ) joue également un rôle en matière de tourisme en Jamésie. Elle espère voir le tourisme devenir un pôle de développement majeur au cours des prochaines années. Elle a notamment l'intention d'investir environ 6 M \$ dans ce secteur d'activité d'ici 2006. Des projets de mise en valeur des attraits naturels tout au long de la route de la Baie-James sont actuellement sur la table.

Au plan municipal, soulignons que Chibougamau possède une corporation de développement économique et touristique. Matagami, Lebel-sur-Quévillon et la Municipalité de Baie-James possèdent tous un service touristique et un agent de développement économique et touristique.

Parmi les événements récréotouristiques majeurs en Jamésie, il y a le *Festival nautique de Lebel-sur-Quévillon* qui en était à sa 18<sup>ème</sup> édition en 2001, le *Festival en août* de Chibougamau et le *Festival du doré Baie-James* qui a lieu à Chapais en 2002 et qui prend également beaucoup d'ampleur d'année en année.

### **La promotion**

L'enjeu de la promotion, de la mise en marché et de l'amélioration des infrastructures des attraits touristiques jamésiens s'impose comme un défi primordial de l'industrie actuellement. En quelque sorte, le positionnement de la Baie-James et de ses attraits touristiques sur les marchés nationaux et mondiaux en dépend. Comment faire connaître les sites d'intérêts (centrales hydroélectriques) et les événements majeurs (festivals, raids etc.) à plus grande échelle? Outre les annonces dans différents médias, certains organismes jamésiens de développement touristique et des entreprises utilisent des moyens de promotion comme une présence dans des salons. On pense au *Salon vacances loisirs d'été* de Montréal, au *Salon des sports récréatifs motorisés* de Québec, au *Salon camping plein air chasse pêche* de Montréal et au *Supertracks Snowmobilers Show* de Toronto. De plus, l'ATRBJ était présente lors du dernier Congrès annuel d'aventure écotouristique Québec. Elle a même récemment embauché une personne dont le mandat sera de faire connaître le territoire et ses attraits touristiques par divers moyens et outils de promotion.

### **L'organisation de l'offre**

Quant à l'organisation de l'offre, malgré les progrès qui ont été accomplis au cours des cinq dernières années, il reste à consolider ce réseau, notamment en s'assurant que l'ensemble des entrées routières de la région soient dotées d'un bureau d'accueil touristique. La mise sur pied d'une véritable structure d'accueil, organisée sous forme de réseau de bureaux d'accueil ou d'information touristique, était prévue pour 2002-2003. Il s'agit là d'une préoccupation partagée par la Municipalité de Baie-James et par l'Association touristique régionale de la Baie-James. Par exemple, bien que Chibougamau et Chapais possèdent chacun un bureau d'information touristique, il pourrait être profitable d'établir un bureau d'accueil à la jonction de la route 167 et 113 juste avant Chapais et Chibougamau. De plus, il n'y a toujours pas de bureau d'accueil pour le secteur Valcanton et Villebois. La communication entre ces bureaux nécessite des améliorations et l'Association touristique régionale de la Baie-James veut travailler sur cet aspect au cours de l'année 2003. Les touristes pourront communiquer avec les bureaux d'information touristique peu importe où ils se trouveront sur le territoire.

Un autre enjeu relié à l'organisation de l'offre concerne l'importance d'offrir des produits touristiques complémentaires aux visites des installations hydroélectriques du secteur de Radisson et de Chisasibi. Actuellement, les touristes qui viennent en Jamésie pour visiter les centrales hydroélectriques ne trouvent pas suffisamment de produits touristiques d'appoints qui leurs permettraient de diversifier leurs activités de voyage et qui permettraient aux Jamésiens de maximiser la présence de ces touristes. Ce sont près de 12 000 personnes par année, entre juin et septembre, qui visitent les aménagements Robert-Bourassa (anciennement appelé LG2) et LG1. Pas moins de 23 emplois directs sont liés à ces visites industrielles. L'amélioration de la signalisation par l'ajout de panneaux aux abords des routes, pourrait contribuer à atteindre cet objectif. Des progrès ont d'ailleurs déjà été faits en ce sens récemment avec l'ajout d'un grand nombre de nouveaux panneaux sur les routes de la Jamésie. Des projets d'amélioration de la signalisation sont prévus pour 2003-2004, car un grand nombre d'attraits mériteraient d'être signalés grâce à des panneaux.

De nombreuses améliorations ont été apportées aux infrastructures d'accueil (hôtels, restaurants, pourvoiries, campings...) au cours des dernières années, notamment grâce à l'essor du tourisme d'affaires et aussi grâce aux efforts d'investissements des municipalités et localités du territoire. Ainsi, la découverte de l'immensité du territoire et des attraits naturels peut s'harmoniser de plus en plus avec un certain confort que recherchent aussi certains touristes. Les infrastructures seraient toutefois encore déficientes aux yeux de plusieurs intervenants de l'industrie. Les pourvoiries contribuent énormément à l'amélioration de cet aspect du développement touristique. Plusieurs ont effectivement développé et modernisé leurs installations d'accueil, notamment pour favoriser l'essor du tourisme corporatif. D'autre part, un projet de 4 M \$ est en cours actuellement pour la construction d'un « écolodge » aux abords du lac Matagami (au km 37 de la route de la Baie-James). La construction devrait débuter en 2003 ou 2004. La ville de Matagami, qui est l'un des partenaires du projet, veut faire de cet « écolodge » un produit touristique d'appel afin de renverser la tendance à considérer Matagami comme une simple « halte » pour touristes qui vont vers le nord pour la pêche, la chasse ou les visites hydroélectriques. Enfin, les campings gérés par la Municipalité de Baie-James sont de plus en plus nombreux et répartis sur l'ensemble du territoire.

Les distances considérables séparant les différents sites d'intérêts touristiques compliquent l'exploitation de l'immense potentiel touristique de la Baie-James, notamment en ce qui concerne l'organisation de l'offre. Les distances à parcourir pour relier les attraits touristiques et par le fait même les coûts de transports, représentent une contrainte importante de développement touristique. Rappelons aussi que la Baie-James et ses attraits touristiques se situent relativement loin des grands bassins de population du sud de la province, donc des marchés. Radisson et les installations hydroélectriques, par exemple, se trouvent à environ 1 400 kilomètres de Montréal. Ainsi, l'enjeu du développement touristique est fortement lié à celui du développement du transport. L'immensité du territoire constitue également un atout majeur pour l'essor de certaines activités telles que les activités écotouristiques, le tourisme d'aventure, la motoneige, la pêche et la chasse. De nombreux touristes recherchent désormais les grands espaces inoccupés pour leurs vacances. Toutefois, le problème demeure l'inaccessibilité de certains sites d'intérêt et les coûts de transports élevés.

### **1.3.9. Loisir et sport**

Une proportion relativement grande de Jamésiens pratique des activités physiques de loisir, du moins en comparaison avec l'ensemble du Québec. En 1998, par exemple, près du tiers (30 %) des Jamésiens de 15 ans et plus pratiquaient des activités physiques de loisir à une fréquence de 3 fois par semaine ou plus. Ce taux n'était que de 26 % pour l'ensemble du Québec (Institut national de Santé publique, 2001 : 102). Malgré un taux plus élevé en Jamésie qu'au Québec, il n'en demeure pas moins qu'une forte proportion, soit 42 % de Jamésiens pratiquent peu (c'est-à-dire 3 fois par mois ou moins) d'activités physiques. Une augmentation de la pratique d'activités physiques aurait sans doute des effets bénéfiques majeurs sur la santé (CRSSSBJ, 2001 : 14).

Le portrait sociosanitaire présenté à la section sur la santé et les services sociaux démontre notamment que de plus en plus de jeunes adoptent des habitudes de vie sédentaires. Cette tendance est difficile à enrayer. De plus, le nombre de jeunes aux prises avec un excès de poids est en progression, alors que le temps qu'ils consacrent chaque jour à l'activité physique diminue et que la place de l'activité physique à l'école suit la même tendance. Il est donc essentiel de promouvoir la pratique d'activités physiques auprès de cette clientèle.

Plusieurs infrastructures et équipements de loisir et de sport ont été construits il y a près de 30 ans en Jamésie. Ainsi, plusieurs rénovations s'avèrent nécessaires afin d'assurer la qualité de certaines infrastructures. Par ailleurs, de nouveaux besoins en matière d'équipements apparaissent, influencés par les tendances démographiques et la diversification des formes de pratique d'activités de loisir et de sport. Déjà, on remarque que les infrastructures nécessaires pour répondre à la demande grandissante pour le soccer et pour d'autres nouvelles tendances sont parfois insuffisantes. La vocation des équipements pourrait donc être appelée à changer.

Les Jamésiens n'ont pas suffisamment de contrôle sur le développement du loisir et du sport sur le territoire. Deux obstacles majeurs se dressent devant la prise en charge du développement des loisirs et des sports par les organismes du milieu.

D'une part, l'ensemble de l'argent versé par le gouvernement pour les loisirs et les sports à la région Nord-du-Québec est divisé entre trois (3) groupes culturels que sont les Cris, les Inuits et les Jamésiens. La Jamésie est donc sous-financée dans ce secteur d'activité. D'autre part, la région Nord-du-Québec est la seule de la province qui possède encore un statut ad hoc auprès du Secrétariat au loisir et au sport (SLS). Elle n'est donc pas encore pleinement reconnue comme les autres régions administratives en matière de loisir et de sport. Les intervenants régionaux de ce secteur d'activité poursuivent de grands efforts pour obtenir cette reconnaissance entière de la part du SLS. D'autant plus que le sentiment d'appartenance des Jamésiens à leur région pourrait certainement être renforcé par l'obtention d'une reconnaissance de la région Nord-du-Québec en tant que nouvelle région aux Jeux du Québec et par le développement général des loisirs et des sports. D'ailleurs, une priorité de développement (priorité 3.4 du chapitre 2) concerne l'amélioration des services et des infrastructures de culture, de communication, de loisir et de sport. Quant à la nécessité d'augmenter le contrôle des Jamésiens sur le développement des loisirs et des sports, cela rejoint le deuxième axe de développement qui concerne la capacité d'agir des Jamésiens sur leur développement et leur sentiment d'appartenance au territoire.

### **1.3.10. Culture et communications**

#### **La culture**

En 1999 était créée la Commission de la culture et des communications de la Baie-James (CCCBJ) afin de coordonner les efforts de développement de ce secteur d'activité. Son existence et le soutien technique et financier qu'elle peut offrir aux organismes et aux artistes demeurent toutefois trop méconnus au sein de la population. Afin de palier à cette méconnaissance, la commission s'associait en 2001 avec la Commission Loisir et Sport de la Baie-James (CLSBJ et avec l'organisme Mouvement Jeunesse Baie-James (MJB) pour réaliser une première tournée régionale ayant pour objectif de faire connaître ces trois organismes à la population. Une deuxième tournée régionale de ce type pourrait avoir lieu en 2003.

Toutefois, le soutien à la culture, globalement, est encore déficient aux yeux de plusieurs intervenants de ce secteur d'activité. D'une part, l'accès à des ressources humaines, financières et matérielles s'avère difficile pour les artistes et les organismes culturels. De plus, les organisateurs d'événements culturels (spectacles, soirées de poésie, projets patrimoniaux, foire du livre etc.) trouvent difficilement le financement adéquat pour réaliser les projets. Toujours par manque de ressources, des lacunes sont également observables au plan de la formation et des rencontres d'artistes. Les organismes et les artistes aimeraient avoir accès à des salles de répétition, d'exposition, d'entreposage et de spectacle à prix modiques.

La diversité et la promotion des activités culturelles sont également déficientes. Pourtant, une meilleure publicité des activités culturelles permettrait sans doute d'augmenter les chances de succès des événements.

Parmi les récentes avancées dans ce secteur, il y a eu la production, par la Commission de la culture et des communications de la Baie-James (CCCBJ) de la première édition du Répertoire des organismes culturels et de communications de la Baie-James. Cet outil pourrait avoir des effets positifs sur la concertation et sur la circulation de l'information au sein du milieu. Les jeunes artistes de la Baie-James peuvent également profiter jusqu'en 2004 du *Programme de la jeune relève amateur* géré par la commission.

### **Les communications**

Au plan des communications, ce sont les enjeux du service postal, des télécommunications et du réseau d'information régional qui dominent actuellement. La CCCBJ déposait en octobre 2001 auprès de Poste Canada, un mémoire sur l'accélération du système postal en Jamésie. Certaines recommandations envoyées à l'automne 2001 ont porté fruit, car dès février 2002, les envois entre Chibougamau et Matagami ne passaient plus par le Saguenay-Lac-Saint-Jean, puis Québec, puis Montréal, avant de remonter par l'Abitibi et enfin Matagami. Un lien direct a donc été créé.

En ce qui concerne les infrastructures de télécommunications, force est d'admettre qu'elles sont rares en Jamésie. Seulement 1 % du territoire du Nord-du-Québec est actuellement desservi par la téléphonie cellulaire.

De plus, les réseaux à large bande ne sont pas accessibles sur le territoire. Afin de répondre à ce besoin, le projet de développement de l'inforoute a grandement progressé en 2001-2002. Une étude préliminaire effectuée par une firme conseil et déposée en novembre 2001 a notamment permis de déterminer les besoins des Jamésiens en matière d'inforoute, d'identifier les infrastructures existantes et d'évaluer les coûts de construction des installations futures. Le principal défi réside dans la nécessité d'établir des partenariats avec un grand nombre d'organismes et d'entreprises. Une très grande diversité d'intervenants des milieux municipaux, de l'éducation, du développement local et régional, des télécommunications, des deux paliers de gouvernements (Sociétés d'État) sont déjà engagés dans le projet. D'autres sont actuellement sollicités pour devenir partenaires. Un volet télé-enseignement est notamment au programme de ce développement des télécommunications. Notons enfin que les compétences en matière de technologie de l'information et des communications restent à développer en Jamésie, notamment dans les axes du transport, des applications, des services et du contenu.

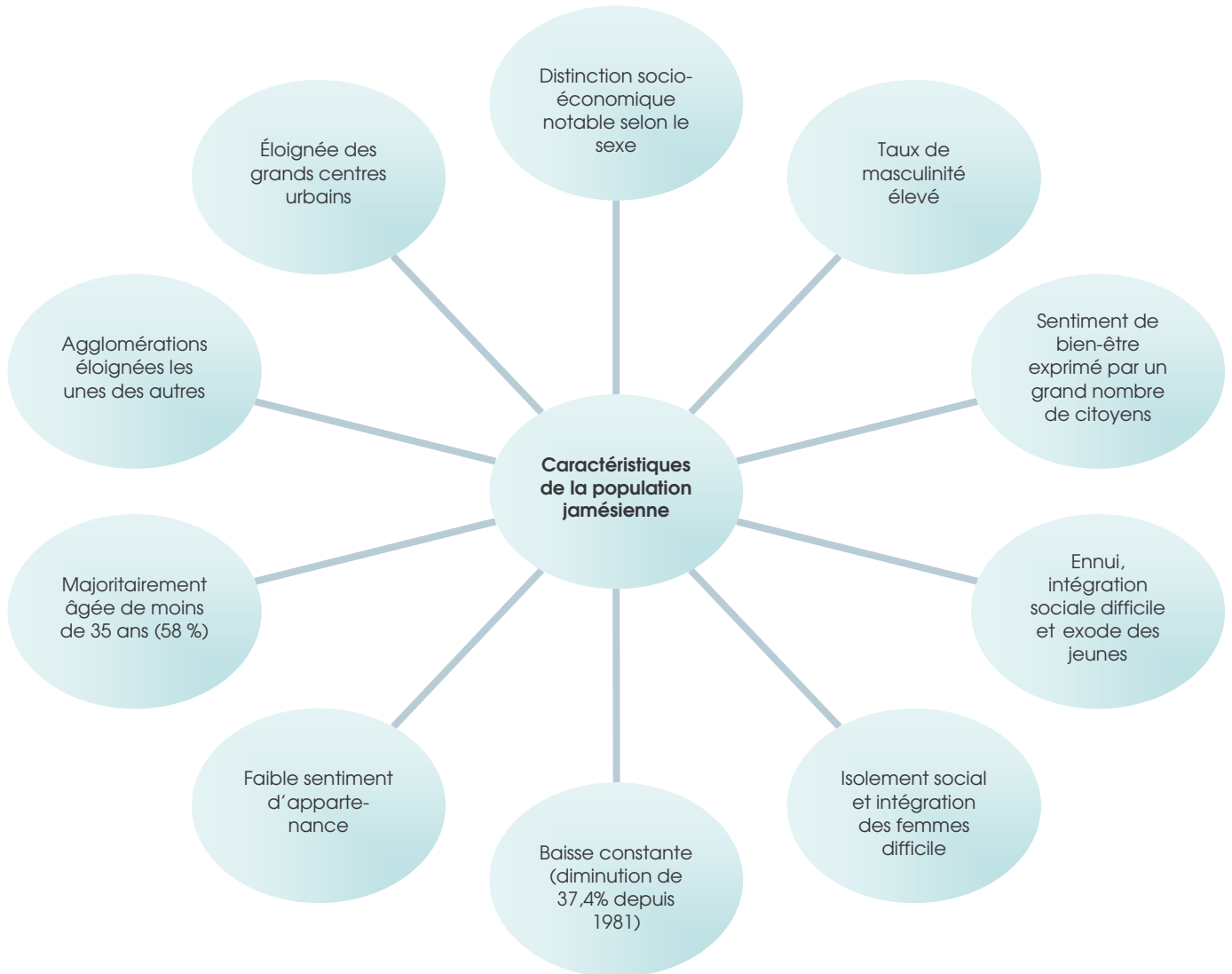
Actuellement, le réseau d'information régionale est pratiquement inexistant. Pourtant, la création de liens plus serrés entre les médias permettraient non seulement d'intensifier les échanges d'information à l'échelle territoriale, mais aussi pourraient avoir des effets bénéfiques sur le sentiment d'appartenance. Les citoyens de chacun des secteurs géographiques pourraient ainsi mieux connaître la situation du développement des autres secteurs. Le développement de médias électroniques à l'échelle régionale pourrait compléter le travail que fait l'hebdomadaire *Le Jamésien*, seul média régional actuellement. Un travail reste à faire aussi afin de mettre en place des médias locaux dans chacune des municipalités et localités de la Jamésie.

### **1.3.11. Développement social et action communautaire**

Le schéma 2 présente sommairement quelques traits qui caractérisent la situation sociodémographique de la Jamésie. Ces caractéristiques ont évidemment une influence importante sur le développement social qui est un aspect majeur de la qualité de vie des Jamésiens.

## Schéma 2

### Caractérisation de la population jamésienne



Selon le Conseil de la santé et du bien-être : « le développement social fait référence à la mise en place et au renforcement, au sein des communautés, dans les régions et à l'échelle de la collectivité, des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa juste part de l'enrichissement collectif et, d'autre part, à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement, dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de justice sociale.

Dans cette optique, le développement social, tout comme le développement économique et le développement culturel, sont des dimensions interdépendantes et complémentaires d'un projet de société » (Forum sur le développement social, *Rapport remis au ministre de la Santé et des Services sociaux*, p. 4). Par conséquent, lors de la mise en chantier de tous projets, la dimension sociale devrait être fortement considérée par les principaux dirigeants afin de garantir, d'une part, un progrès durable et, d'autre part, des retombées profitant à l'ensemble de la communauté.

Dans le cadre de sa Politique de soutien au développement local et régional, adoptée au printemps 1997, le gouvernement du Québec entendait rattacher aux conseils régionaux de développement (CRD), les comités régionaux de développement de l'économie sociale (CRES), élargis aux regroupements communautaires, coopératifs et syndicaux. Suite à ces recommandations, un comité ad hoc s'est formé en décembre 1999, en Jamésie, et a été constitué de divers organismes régionaux susceptibles d'amorcer une démarche dans la constitution d'un comité permanent en développement social. En janvier 2002, ce comité, le Comité de développement social Baie-James, s'est adjoint des représentants d'organismes locaux provenant de l'ensemble du territoire, améliorant ainsi sa connaissance des réalités propres à chaque milieu.

Le développement social est un processus par lequel les collectivités prennent en charge leur propre développement social en s'appuyant sur quatre (4) axes soit : la lutte à la pauvreté, l'intégration sociale, le développement de l'emploi et le resserrement des liens sociaux. Pour être considérée comme faisant partie du développement social, toute action doit toucher l'un de ces quatre (4) axes.

Les entreprises d'économie sociale offrent principalement des services destinés à la communauté et visent l'amélioration de la qualité de vie; services d'aide domestique, centres de la petite enfance, entreprises d'insertion, centres de récupération et de recyclage, etc. Selon une enquête effectuée en avril 2001 au sujet de l'impact socio-économique des centres de la petite enfance (CPE), le budget annuel d'opération de l'ensemble des CPE du territoire avoisine les 2 000 000 \$ et soixante et un (61) emplois ont été créés, dont quarante-quatre (44) à temps plein. De plus, près de 350 familles sont directement touchées par les services offerts par les CPE. Outre les CPE, on dénombre en 1999, neuf (9) entreprises d'économie sociale sur le territoire.

Elles procurent de l'emploi à 42 personnes. Bien que peu nombreux, la totalité de ces employés résident en région et la quasi-totalité de ces entreprises fournissent de la formation en milieu de travail. En 2002, deux (2) entreprises d'insertion étaient en opération dans la région. Ces entreprises favorisent l'acquisition de compétences, essentielles au développement de l'estime de soi chez des individus vulnérables. Les mesures préconisées par les entreprises d'insertion encouragent la réinsertion sociale de ces individus et diminuent de la sorte leur dépendance à l'égard des programmes gouvernementaux. La marginalisation de certains citoyens résulte de causes multiples, que ce soit l'absence de travail ou d'un revenu suffisant, des problèmes de santé mentale, l'absence de transports ou encore par une sous-scolarisation. En somme, les entreprises d'économie sociale produisent des retombées bénéfiques dans la collectivité, difficilement quantifiables, mais au-delà d'une dimension purement économique.

Les organismes communautaires sont des intervenants essentiels pour le développement social alors que leurs actions touchent la majorité des services offerts en région. Une mobilisation plus marquée du milieu et des citoyens pourrait sans doute provoquer l'amorce d'actions concrètes de développement social. La reconnaissance du travail et de l'importance des organismes de développement social et d'action communautaire par les autres intervenants du développement régional s'avère être un autre élément important pouvant favoriser le développement social. Cette reconnaissance passe notamment par un financement adéquat de ces organismes et de leurs projets.

Mentionnons finalement que, contrairement aux autres régions du Québec, aucune consultation publique portant sur le développement social n'a encore eut lieu en Jamésie. La population jamésienne n'a donc pu émettre ses commentaires quant aux interventions qu'elle juge indispensable à l'amélioration de son bien-être.

### **Forces**

- Concertation intersectorielle favorisant l'harmonisation des interventions;
- Préoccupation croissante des municipalités à l'égard du développement social, notamment par leur adhésion au Réseau québécois Villes et Villages en santé;

- Développement d'un projet conjoint entre la Commission scolaire de la Baie-James et le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James *École en santé : mieux vivre ensemble...*

### **Faiblesses**

- Faible diversification des services;
- Sous-financement des organismes communautaires et expertise guère reconnue;
- Forte mobilité de la population;
- Bénévolat accompli par les mêmes ressources, majoritairement des femmes;
- Méconnaissance des besoins de la population jamésienne en matière de développement social;
- Faible reconnaissance de l'apport du développement social au développement régional;
- Peu d'études réalisées quant aux retombées des entreprises d'économie sociale.

### **1.3.12. Santé et services sociaux**

#### **État de santé de la population jamésienne**

Plusieurs caractéristiques sociosanitaires de la population favorisent une bonne santé physique et mentale chez les Jamésiens. À titre d'exemples, l'indice de dépendance <sup>21</sup> est plus faible en Jamésie (37 %) que pour l'ensemble du Québec (45 %). L'indice de vieillesse<sup>22</sup> est également très faible (15 %) par rapport à celui de la province (63 %) ce qui peut expliquer le faible taux d'incidence de certains problèmes de santé.

---

<sup>21</sup> L'indice de dépendance correspond au rapport de la population des 0-14 ans et des 65 ans et plus à celle des 15-64 ans. On calcul cet indice de dépendance de la façon suivante : ((Population des 0-14 ans et des 65 ans et plus) divisée par la population des 15-64 ans) multiplié par 100.

<sup>22</sup> L'indice de vieillesse correspond au rapport de la population des 65 ans et plus à celle des 0-14 ans.

Proportionnellement à la population totale, on trouve moins de célibataires en Jamésie (20 %) qu'au Québec (25 %); moins de personnes (de 15 ans et plus) vivants seules (10 % pour Jamésie contre 14 % pour Québec), surtout chez les femmes (6 % pour Jamésie contre 15 % pour Québec); plus de gens mariés ou en union libre (72 % pour Jamésie contre 61 % pour Québec); moins de personnes séparées, divorcées ou veuves (7 % pour Jamésie contre 15 % pour Québec); plus de familles avec couples mariés ou en union libre (87 % pour Jamésie contre 80 % pour Québec); et enfin, moins de familles monoparentales (12 % pour Jamésie contre 21 % pour Québec). Sans vouloir nier que ce sont là des déterminants sociodémographiques qui peuvent avoir des effets positifs sur la santé des Jamésiens, nous pouvons aussi les percevoir comme des indices démontrant le faible sentiment d'appartenance au territoire. Dans cette optique, l'exode des aînés explique sans doute le faible indice de dépendance (les jeunes ont un poids démographique important) et le faible indice de vieillesse. Nous pouvons aussi interpréter ces données sur la situation matrimoniale positive comme un indice que plusieurs personnes viennent s'installer en Jamésie à condition que leurs conjoints trouvent aussi un emploi.

Ajoutons qu'une grande proportion de Jamésiens se considèrent en bonne santé et que les activités physiques de loisir sont plus populaires que dans l'ensemble de la province, ce qui ne peut qu'être bénéfique pour leur santé. La plupart qualifient de « enviable » leur état de bien-être et sont satisfaits de leur vie sociale. Le niveau de détresse psychologique est donc faible selon l'Institut national de santé publique (2001 : 100). Les données de l'Institut démontrent également que peu de Jamésiens consomment plus de trois médicaments différents en deux jours. Enfin, la Jamésie présente une faible proportion d'assistés sociaux et de personnes vivant sous le seuil du faible revenu. Cela s'explique par le fait que plusieurs personnes quittent la région lorsqu'elles perdent leur emploi, d'où le déclin démographique majeur dont nous avons fait mention précédemment.

Cette situation sociosanitaire est évidemment favorable au maintien du bien-être physique et psychologique des Jamésiens, mais vient encore une fois démontrer l'importance de renforcer le sentiment d'appartenance des Jamésiens au territoire.

Entre autres problèmes de santé marquants sur le territoire, l'Institut national de santé publique souligne qu'un grand nombre de personnes fument en Jamésie, que la consommation d'alcool est élevée et qu'une forte proportion des habitants présentent un excès de poids. Par exemple, on constate que près de 17 % des gens d'ici sont obèses (c'est-à-dire dont l'indice de masse corporelle est de 30 ou plus) comparativement à 13 % pour la province. D'autres facteurs, déterminants de la santé ou d'autres indicateurs de santé méritent d'être soulignés. Par exemple, la Jamésie présente le taux d'intoxication signalée le plus élevé au Québec. De plus, le taux de mortalité des 15-24 ans est l'un des plus élevés au Québec.

Le taux de mortalité prématurée dû aux tumeurs, aux maladies de l'appareil circulatoire et aux traumatismes non intentionnels est relativement élevé en région. Nous constatons également que la situation des logements n'est pas idéale en Jamésie avec 14 % des logements qui nécessiteraient des réparations majeures comparativement à 8 % pour la province (Institut national de santé publique, 2001 : 100). Dans la mesure où plusieurs résidents n'ont pas l'intention d'habiter longtemps en Jamésie, peu d'efforts sont déployés pour rénover les logements. Au plan de l'adaptation sociale, l'absence d'information nous empêche de bien connaître la situation.

### **Ressources humaines et organisationnelles**

En ce qui concerne l'effectif médical, les habitants de la Baie-James profitent d'un ratio élevé d'omnipraticiens par 100 000 habitants, mais souffrent d'une quasi-absence de spécialistes. Le nombre d'omnipraticiens serait toutefois légèrement en baisse depuis quelques années. Toutefois, ces ratios n'indiquent pas toujours fidèlement le degré de satisfaction des besoins, car dans les localités éloignées des grands centres urbains, il est très important d'avoir au moins un (1) omnipraticien malgré une population de quelques centaines de personnes. Malgré tout, la proportion de la population ayant consulté un médecin au cours de la dernière année est la plus élevée au Québec.

Les Jamésiens souffrent également d'une pénurie d'infirmières, d'intervenants sociaux et de plusieurs spécialistes tels que des orthophonistes, des ergothérapeutes et des inhalothérapeutes. Les taux de roulement du personnel dans le réseau de la santé en Jamésie sont plus élevés qu'ailleurs et les nombreux postes vacants indiquent les difficultés de recrutement du personnel. À titre d'exemple, alors que le réseau de la santé et des services sociaux en Jamésie comptait en moyenne plus de 600 employés<sup>23</sup> au cours des dernières années (640 employés en 1999), on embauchait environ 100 nouveaux employés en 2001 et on comptait environ 100 départs.

Les très nombreuses migrations (immigration et émigration jamésiennes) obligent les établissements de santé à avoir de la souplesse dans l'organisation des services (CRSSS, 1999 : ii). Les organismes de santé et de services sociaux et les organismes communautaires souffrent de sous financement en Jamésie étant donné l'approche populationnelle adoptée par le gouvernement quand vient le temps de subventionner les organismes des différentes régions administratives.

C'est dans des centres de santé (et non dans des Centre local de santé communautaire (CLSC)) que les Jamésiens trouvent la plupart des services de santé du territoire. Ces centres de santé remplissent une mission multiple, car ils offrent également des services hospitaliers, des services d'hébergement et de soins longues durées, des services de CLSC, un centre de réadaptation pour les personnes alcooliques et toxicomanes, un centre de réadaptation pour les personnes présentant une déficience intellectuelle. Le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ) avait aussi pour objectif en 1999, d'intégrer les services de centre jeunesse à ces centres de santé.

Le CRSSSBJ compte un point de service dans chacune des principales municipalités de la Jamésie. En 1996, on regroupait l'ensemble des établissements de santé du territoire au sein du « Centre de santé et de services sociaux de la Radissonie », lui-même aussitôt fusionné avec la Régie régionale dont on a changé la dénomination pour « Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James » officiellement reconnu en 1999 par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

---

<sup>23</sup> Équivalents à temps plein.

Ainsi, on trouve à Chibougamau le siège social de l'organisme ainsi que le Centre de santé de Chibougamau. À Chapais on trouve le Centre de santé René-Ricard; à Lebel-sur-Quévillon le Centre de santé Lebel; à Matagami le Centre de santé Isle-Dieu et à Radisson le Centre de santé de Radisson. Seul Valcanton et Villebois ne comptent pas de centre de santé. Les citoyens de ces deux localités profitent des établissements de santé de La Sarre en Abitibi-Ouest. Les Cris de la Baie-James profitent d'un réseau de services de santé propre à eux (le Conseil cri de santé et de services sociaux de la Baie-James). Toutefois, les habitants des communautés cries situées dans la partie sud de la Jamésie (Némaska, Waswanipi, Mistissini et Oujé-Bougoumou) ont souvent recours aux services du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James.

C'est encore une fois les distances entre les municipalités et l'éloignement des grands centres urbains du sud de la province qui rendent difficile l'organisation des services. Par exemple, il semble difficile de faire du partage de services entre deux municipalités séparées par plusieurs centaines de kilomètres de route. On doit ainsi maintenir des services de base et des infrastructures dans des municipalités très peu peuplées. De plus, les déplacements des bénéficiaires vers les services spécialisés ou pour les urgences demeurent un défi constant qui entraîne des coûts inévitables et beaucoup plus élevés par rapport à d'autres régions du Québec.

### **1.3.13. Éducation et formation**

Tel qu'il a été souligné dans le précédent plan stratégique de développement (CRR, 1996 :21), la scolarité et les types de formations offertes sont des aspects révélateurs de la dynamique économique et sociale d'une région.

Au plan administratif, l'un des gros changements ayant touché le monde de l'éducation et de la formation a été la fusion en 1998, des quatre (4) commissions scolaires présentes en Jamésie, pour ne former qu'une seule commission scolaire, celle de la Baie-James. Cela semble permettre une meilleure planification du développement des services éducatifs à l'échelle du territoire jamésien.

La localité de Val-Paradis possède une école primaire, l'école Beauvalois, qui couvre les niveaux de la maternelle à la 6<sup>ème</sup> année. Les jeunes de Villebois et de Beaucanton fréquentent également cette école qui se trouve à une distance raisonnable de leur lieu de résidence, à environ 20 minutes en autobus. Une entente entre la Commission scolaire de la Baie-James et la Commission scolaire Lac-Abitibi (en Abitibi-Ouest) permet aux jeunes de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton de fréquenter l'école secondaire à La Sarre, en Abitibi-Ouest. On y dispense aussi la formation pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

L'école Jacques Rousseau de Radisson dispense les formations de la maternelle jusqu'en 5<sup>e</sup> secondaire. L'éloignement de Radisson par rapport aux autres municipalités de la région explique sans doute la présence de ces services jusqu'en 5<sup>e</sup> secondaire, même pour une population d'environ 400 habitants. Ce service demeure essentiel à la survie de Radisson.

Matagami possède une école primaire (Galinée), une école secondaire (Polyvalente Le Delta), un centre de formation aux adultes (Centre le Parcours) ainsi que certains services administratifs de la Commission scolaire de la Baie-James. On retrouve la même chose à Lebel-sur-Quévillon, c'est-à-dire une école primaire (Boréale), une école secondaire (La Taïga), des cours aux adultes et les bureaux de l'administration de la commission scolaire.

Chapais profite d'une école primaire (Saint-Dominique Savio) et d'une école secondaire (Le Filon) avec des cours aux adultes, mais les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire doivent suivre leurs cours à Chibougamau.

Chibougamau, avec une population de près de 8 000 habitants, compte trois écoles primaires (Bon-Pasteur, N.D.R. et Vatican II), une école secondaire (La Porte-du-Nord) et le Centre d'études collégiales à Chibougamau (CÉCC) qui est un point de service du Cégep de St-Félicien. Ce centre d'études collégiales, établi depuis plus de 20 ans, dessert principalement une clientèle d'élèves du secteur Chibougamau/Chapais, mais tente de plus en plus de se faire connaître sur l'ensemble du territoire. Cette reconnaissance semble représenter le premier grand défi à relever pour améliorer l'éducation et la formation sur le territoire. L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) offre quelques cours dans différentes localités de la Jamésie.

On retrouve des classes à degrés multiples dans l'ensemble des écoles de la Baie-James, au niveau primaire comme au niveau secondaire. Aux yeux de plusieurs parents, cela représente un problème à Radisson où l'on trouve des classes avec trois degrés, soit maternelle, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année dans la même classe. La qualité de l'enseignement semble en être affectée. Les classes à degrés multiples se sont avérées nécessaires pour contrer la baisse considérable et constante du nombre d'élèves dans les écoles. Entre 1991 et 2001, alors que la population jamésienne déclinait de 19,6 %, la clientèle scolaire pour les niveaux primaires et secondaires chutait, elle, de 35 %. On prévoit encore une baisse de 19 % de cette clientèle au cours des cinq prochaines années. Le Centre d'études collégiales à Chibougamau où étudient actuellement 125 personnes, réussit à avoir une clientèle stable grâce à la mise sur pied de formations techniques ponctuelles et grâce aux cours aux adultes. Sa clientèle provient à 100 % des villes de Chapais et Chibougamau. Il apparaît difficile d'attirer les jeunes des autres localités du territoire étant donné l'éloignement et le manque d'hébergement spécialement destiné aux étudiants de l'extérieur.

Le décrochage scolaire en Jamésie est comparable à celui de l'ensemble du Québec. Toutefois, le rendement des élèves du secondaire en Jamésie est globalement inférieur à la moyenne provinciale pour l'ensemble des matières enseignées. Le tableau 20 en fait foi. Un faible nombre de notes scolaires (en caractères gras dans le tableau) dans les écoles de la Jamésie sont supérieures à la moyenne provinciale.

Tableau 20

**Notes moyennes des élèves des écoles secondaires de la Jamésie et de  
l'ensemble du Québec pour 4 matières, 1996-2001**

	Porte-du-Nord Chibougamau	La Taïga Lebel-sur- Quévillon	Le Delta Matagami	Ensemble du Québec
<b>Langue maternelle</b>				
1996	63,5	68,4	66,5	71,8
1997	69,7	57,5	<b>76,4</b>	75,8
1998	65,3	49,2	70	68
1999	72,5	63,2	64,3	88
2000	74,6	66,3	71,6	76,1
2001	68,3	63,3	64,3	74
<b>Langue seconde</b>				
1996	67	<b>77</b>	<b>81,4</b>	75,6
1997	69,1	69,6	71	74,2
1998	71,3	73,5	75,6	81,6
1999	73,6	76,5	71,6	81
2000	74,3	78,8	63,3	80,4
2001	73,9	63,3	71,5	77,8
<b>Histoire</b>				
1996	60,7	56,5	<b>72,7</b>	68,8
1997	60,6	57,6	54,9	67,4
1998	69,7	<b>75,4</b>	<b>76,7</b>	74
1999	63,5	70,5	59,4	70,9
2000	58	62,5	<b>73,</b>	69,2
2001	63,4	62,7	<b>76,7</b>	70,2
<b>Science physique</b>				
1996	63,9	64,4	ND	ND
1997	62,1	ND	ND	ND
1998	70,5	<b>74,6</b>	<b>75</b>	71,9
1999	67,1	66,9	66,9	69,3
2000	<b>77,9</b>	69,5	<b>78,6</b>	72,6
2001	<b>73</b>	58	<b>76</b>	72,3

Source : Commission scolaire de la Baie-James

Il apparaît difficile actuellement de trouver le financement nécessaire pour répondre aux besoins d'éducation et de formation sur le territoire. La pénurie d'enseignants touche l'ensemble des niveaux de scolarité, car la méthode de calcul du ministère de l'Éducation qui est basée sur le nombre d'élèves à desservir, défavorise les territoires à faible densité de population. Jusqu'à récemment, pour qu'un cours de niveau postsecondaire soit financé et dispensé, l'établissement devait recevoir un minimum de quinze (15) inscriptions. En 2003, cette norme a été modifiée pour que les cours soient dispensés avec un minimum de douze (12) inscriptions. Il s'agit, certes, d'une amélioration, mais cela n'est pas suffisant pour avoir un effet positif sur l'augmentation de l'offre de formation.

En ce qui concerne la formation postsecondaire en services spécialisées (exemples : orthophonie, ergothérapie, psychologie, conseiller en orientation), les enseignants sont difficiles à recruter. Pour recruter des enseignants dans le domaine de la santé, la commission scolaire doit faire des ententes avec les établissements de santé afin que la même personne partage son temps entre la pratique de sa profession et l'enseignement de cette même profession. Les professeurs sont encore plus difficiles à recruter à la Baie-James quand les régions plus au sud vivent elles aussi, une pénurie comme c'est le cas pour les professeurs de mathématique et de sciences pures.

Le financement inadéquat pour les formations professionnelles et techniques fait en sorte que plusieurs besoins de formation ne sont pas comblés en Jamésie, notamment pour des emplois tels qu'ingénieur mécanique ou technicien mécanique, soudeur, camionneur et métiers de la construction reconnus par la Commission de la construction du Québec (CCQ). Peu d'options se présentent aux jeunes de la Baie-James pour étudier en Jamésie.

Pour palier à ce sous-financement, les autres ministères, les organismes de développement de l'emploi et les entreprises privées pourraient sans doute être appelés à participer davantage au financement des cours élémentaires, secondaires et postsecondaires dans l'avenir.

Les lacunes majeures au plan des télécommunications ne facilitent pas l'amélioration des services d'éducation et de formation sur le territoire. Par exemple, l'amélioration des infrastructures de télécommunications (à large bande passante) permettrait de développer le télé-enseignement.

La situation de la scolarisation des Jamésiens est relativement bonne si on la compare avec d'autres régions de la province ou avec l'ensemble du Québec. En 1996, une forte proportion de Jamésiens (de 15 ans et plus) avaient atteint le niveau secondaire. Des proportions de Jamésiens, à peu près comparables à celles du Québec, avaient atteint le niveau élémentaire, écoles de métiers et collégial, mais une faible proportion de Jamésiens avaient suivi une formation universitaire. Le tableau 21 présente sommairement les chiffres de scolarisation pour la Jamésie et l'ensemble du Québec en 1996.

Tableau 21

**Plus haut niveau de scolarité atteint dans la population de 15 ans et plus  
Jamésie et ensemble du Québec, 1996**

	<b>Jamésie</b>	<b>Ensemble du Québec</b>
Niveau inférieur à la 9 <sup>ème</sup> année	17%	18%
De la 9 <sup>ème</sup> à la 13 <sup>ème</sup> année	<b>41%</b>	35%
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	7%	5%
Études collégiales	24%	22%
Études universitaires	<b>11%</b>	20%

Source: Statistique Canada, recensement de 1996. (Données arrondies à l'unité)

Si on compare la situation de la Jamésie au complet avec l'ensemble du Québec, c'est surtout pour les personnes ayant fait des études universitaires sans baccalauréat ou diplôme que la situation est difficile, ainsi que pour ceux qui ont fait des études collégiales sans certificat ou diplôme, sans doute parce que la structure industrielle jamésienne a surtout besoin de techniciens spécialisés. Cela démontre l'importance de pouvoir offrir une bonne diversification de formation.

Si on regarde maintenant les proportions de chercheurs d'emploi selon le plus haut niveau de scolarité atteint, on se rend compte que ce sont ceux qui ont fait des études secondaires sans certificat (23,1 %) et ceux qui n'ont pas atteint le secondaire (17,5 %) qui sont en difficultés.

## **1.4. Soutien aux PME, à l'entrepreneurship et à l'innovation**

### **1.4.1. PME et entrepreneurship**

Une culture entrepreneuriale vivante et en progression constitue certainement un levier essentiel de développement.

Dans les régions où l'histoire a été marquée par la présence des grandes entreprises forestières et minières comme c'est le cas en Jamésie, le développement de cette culture entrepreneuriale demande des efforts particuliers.

Les mandats du Centre local de développement de la Baie-James (CLDBJ) et de ses six (6) points de service locaux sont étroitement reliés au développement de cette culture entrepreneuriale. Outre le soutien à l'entrepreneuriat, au démarrage, au prédémarrage et au développement des entreprises, le CLDBJ offre un appui aux entrepreneurs pour la gestion de leur entreprise et assure le suivi des projets dans lesquels des fonds ont été investis. L'organisme assure également la gestion de différents fonds d'investissement destinés aux PME du territoire et il soutient les entreprises d'économie sociale.

Les quatre (4) sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) présentes en Jamésie offrent également des prêts et assistent les entrepreneurs dans l'élaboration de leur plan d'affaires. Les SADC organisent depuis peu des camps d'été pour les jeunes entrepreneurs.

La Société de développement de la Baie-James (SDBJ) s'implique également dans le financement de projets d'affaires des PME. En 1999, elle créait un fonds d'investissement en capital de risque, le Fonds SDBJ, lui permettant d'investir en partenariat avec les entreprises privées et en complémentarité avec les institutions financières et les autres sources de fonds disponibles<sup>24</sup>. Grâce à ce fonds, la SDBJ participe notamment (financièrement) à des études de préfaisabilité et de faisabilité.

Le gouvernement du Québec, en vertu de sa Stratégie de développement des régions ressources adoptée en 1998, offre un congé fiscal jusqu'au 31 décembre 2010 aux PME manufacturières situées en régions ressources. Les PME nord-québécoises peuvent aussi profiter d'un Programme de soutien aux projets économiques (PSPÉ) permettant de soutenir les projets d'investissement des PME de la région administrative Nord-du-Québec. Avec l'aide d'une grande diversité de partenaires publics et privés, le gouvernement québécois organise annuellement un concours en entrepreneuriat.

---

<sup>24</sup> Société générale de financement (SGF), SOLIDE, CLDBJ, SADC, Caisse de dépôt et de placement, etc.

Le CLDBJ est l'un de ces partenaires, notamment pour le financement du concours. Les Jamésiens peuvent aussi profiter de fonds régionaux tels que le Fonds de création d'emplois municipaux qui a été très utile au démarrage de plusieurs projets en Jamésie. Le développement économique passe également par l'action de la Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) qui octroie des prêts pour le démarrage d'entreprises ainsi que du capital action. Cette société est financée à 50 % par le Fonds de solidarité des travailleurs, à 25 % par le gouvernement du Québec et à 25 % par le milieu.

Soulignons également la présence du Fonds régional de solidarité du Nord-du-Québec et de la Société Innovatech Régions ressources qui sont des sources de capital de risque pouvant soutenir l'innovation et le démarrage de PME. Au plan des ressources matérielles (services aux entreprises) on retrouve un incubateur d'entreprises appelé « La Couvée » à Chibougamau.

Ces informations démontrent que des possibilités de financement et d'aide aux PME existent. Par contre, très peu de ressources sont disponibles pour le prédémarrage. Quelques mesures, avantages fiscaux, fonds et programmes peuvent soutenir les PME et les entrepreneurs du Québec, mais plusieurs ne sont pas spécifiquement conçues pour la Jamésie, le Nord-du-Québec ou les régions ressources. De plus, plusieurs de ces fonds ou programmes sont séparés en trois (3) parts pour chacune des entités culturelles du Nord-du-Québec. Ainsi, la Jamésie ne profite que du tiers des montants que reçoivent les régions du Québec. Ils sont souvent gérés de l'extérieur de la Jamésie par des personnes qui connaissent peu et qui connaissent mal les réalités régionales. Ainsi, les normes et les règles d'attribution sont souvent mal adaptées au contexte jamésien. Enfin, ils sont trop méconnus des entrepreneurs potentiels et les critères d'admission compliquent parfois l'accès à ces sources de financement.

D'autres activités pouvant stimuler l'entrepreneurs hip devront venir compléter ces efforts dans les prochaines années. On pense notamment à une promotion plus intense des services de premières lignes offerts aux entrepreneurs potentiels.

Par méconnaissance des possibilités de support financier dans la population, plusieurs fonds d'aide aux PME et à l'entrepreneuriat demeurent sous-utilisés, c'est-à-dire que les enveloppes ne sont pas entièrement octroyées annuellement.

Les sources de financement ne sont toutefois pas les seules variables qui influencent le dynamisme entrepreneurial. Des facteurs tels que les images d'imitation, les facteurs de crédibilité, l'isolement des promoteurs, les problèmes chroniques en gestion et certains facteurs de faisabilité sont souvent déficients ou manquants en région. L'importance du développement de l'entrepreneuriat est centrale pour le développement global de la Jamésie. Il représente un moteur de diversification économique incontournable pour une région comme la Jamésie.

#### **1.4.2. Innovation**

Selon un récent rapport du Conseil de la science et de la technologie du Québec (2001), l'hydroélectricité représenterait le principal pôle technologique en Jamésie. Toutefois, la plupart des activités de recherche et développement (R&D) d'Hydro-Québec se déroulent à l'extérieur du territoire jamésien. Malgré cela, plusieurs facteurs favorisant l'innovation à travers l'ensemble des activités économiques sont peu présents en Jamésie. Ainsi, le système régional d'innovation d'où peuvent émerger de nouvelles expertises aurait avantage à être amélioré sur un horizon de plusieurs années. Un tel système est habituellement composé de ressources organisationnelles (réseaux d'échanges), institutionnelles (organismes d'aide à l'innovation, centres d'études, centres de recherche, centres de veille technologique), matérielles (infrastructures, équipements) et financières (fonds).

La Jamésie peut compter sur la présence d'un Centre régional d'agriculture nordique (CRAN) qui a été créé grâce à l'initiative de La Couvée. Les institutions de formation postsecondaire et de recherche favorisent, elles aussi, l'innovation. Les Jamésiens profitent du Centre d'études collégiales à Chibougamau. L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue dispense également certains cours sur le territoire de la Baie-James et est à l'origine d'un certain nombre d'activités de recherche.

Les résultats des recherches effectuées par les grandes entreprises ou les chaires universitaires de recherche sont difficilement accessibles aux intervenants régionaux du développement et aux autres citoyens. Même si la Jamésie représente un terrain d'étude privilégié pour de nombreux chercheurs provenant d'institutions de l'extérieur, la diffusion de leurs résultats en région est déficiente, ce qui empêche la région de pouvoir profiter de ces connaissances pour orienter ses actions de développement. Ainsi, la création d'un Centre national d'études nordiques dont il sera question dans le chapitre 2, pourrait permettre un meilleur arrimage entre les intérêts jamésiens de développement et les recherches effectuées par différentes institutions d'enseignement et de recherche.

Le Conseil de la science et de la technologie (2001) rappelle qu'aucune consigne du gouvernement du Québec n'a été donnée pour que l'innovation constitue une composante spécifique des plans quinquennaux de développement conçus par les conseils régionaux de développement, maintenant appelés les conférences régionales des élus. Malgré tout, le Fonds de diversification économique des régions aide au démarrage d'activités reliées à la nouvelle économie et à la production de biens et services à valeur ajoutée. Le Fonds de diversification économique des régions atteignait 1,3 M \$ pour le Nord-du-Québec entre 1998 et 2003.

Le gouvernement du Québec offre aussi un programme de soutien pour l'acquisition d'équipement pour les centres collégiaux de transfert de technologie. Le volet « Innovation/compétitivité » du programme Impact-PME et le Fonds à l'innovation du Nord-du-Québec sont également disponibles.

## Chapitre 2

### Grandes orientations stratégiques de développement

Toute région ou territoire aspire à priori au « développement ». Mais de quel développement s'agit-il exactement? Le développement de quoi exactement? De quelle façon voulons-nous « faire du développement »? En somme, il ne suffit pas de dire que les Jamésiens désirent voir la Jamésie se développer. Quels aspects de la vie économique et sociale voulons-nous voir s'améliorer en priorité au cours des cinq prochaines années?

C'est à ces questions que le chapitre 2 répondra. Les conférences régionales des élus (CRÉ) ont notamment pour mandat de déterminer, avec l'ensemble des intervenants du milieu, des orientations de développement à partir d'une conception commune de ce qu'est le « développement », à partir des ressources disponibles et à partir des problèmes spécifiques identifiés sur le territoire. Ainsi, s'opère l'éthique du développement régional, c'est-à-dire l'exercice qui consiste à faire collectivement des choix d'orientation et de définition du développement.

En adoptant le présent plan quinquennal de développement, les Jamésiens choisissent de viser l'amélioration de la **qualité de vie**, notamment par le développement de **l'emploi** et dans une perspective de **développement durable**. Ainsi, l'ensemble des axes de développement, des priorités de développement et des actions qui seront réalisées au cours des prochaines années, devra converger vers ces trois finalités étroitement reliées les unes aux autres.

La qualité de vie fait référence à l'idée d'un territoire où il fait bon vivre, où les citoyens peuvent avoir accès à des services commerciaux et publics adéquats, où ils peuvent travailler, participer à la vie publique locale et régionale et au bien-être de la communauté, sentir la solidarité, profiter d'un environnement physique agréable et sain, profiter d'infrastructures en quantité suffisante et en bon état.

Le développement de l'emploi occupe une place centrale dans la présente stratégie de développement, car pour les Jamésiens, l'idée de pouvoir occuper un emploi relativement stable, valorisant et suffisamment rémunérateur pour vivre convenablement, constitue un élément majeur de leur qualité de vie.

La volonté d'adopter une perspective de développement durable suppose un souci constant et simultanément de la pérennité des activités économiques, de la pérennité des ressources naturelles (dont l'exploitation se trouve à l'origine du développement du territoire) et de l'équité sociale. Ainsi, le « développement » ne se limite pas à la volonté de « croissance économique », de « développement économique » ou de croissance des productions de biens et de services, mais embrasse les trois dimensions du développement que sont l'économie, l'environnement et le social. Dans cette perspective, la croissance économique est considérée comme un outil de développement plutôt que comme une fin en soi.

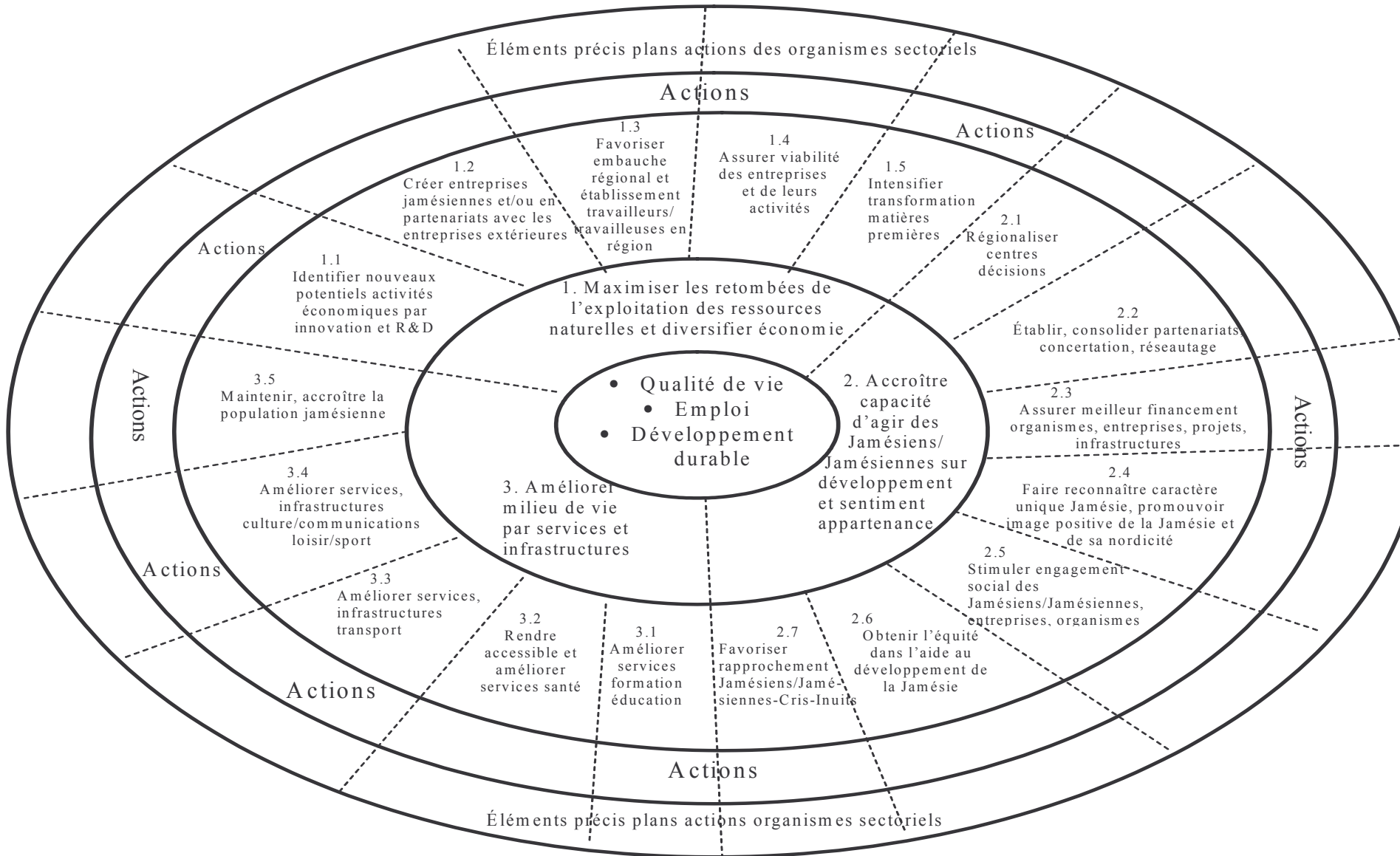
Afin d'atteindre ces trois (3) cibles finales à long terme, la région détermine trois (3) axes de développement<sup>25</sup>. Un premier axe vise la maximisation des retombées de l'exploitation des ressources naturelles du territoire et la diversification des activités économiques. Avec le deuxième axe, on veut accroître la capacité d'agir des Jamésiens sur le développement de leur territoire et augmenter le sentiment d'appartenance des citoyens à la Jamésie. Enfin, le troisième axe réfère à l'amélioration du milieu de vie par le développement des services et des infrastructures.

Le schéma 3 présente l'ensemble des axes et des priorités de développement qui convergent vers la cible centrale qui est l'amélioration de la qualité de vie notamment par le développement de l'emploi et dans une perspective de développement durable.

---

<sup>25</sup> Soulignons qu'il n'y a pas d'ordre d'importance de ces trois axes. Ainsi le premier axe n'est pas plus important que le second ou le troisième.

### Schéma 3 Stratégie de développement



## ***2.1. Axe : Maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles et diversifier les activités économiques***

Il s'agit de l'axe le plus étroitement relié à la dimension économique du développement. Les deux autres axes que nous présenterons plus loin sont plus proches des aspects politiques (axe 2) et sociaux (axe 3) même si la séparation des aspects économiques, sociaux et politiques ne peut jamais être clairement définie.

La région de la Baie-James est l'une des plus « ressources » des régions ressources du Québec. C'est la région ressource « par excellence » au sens où les caractéristiques typiques des régions ressources sont accentuées en Jamésie : grande superficie de territoire, faible densité de population, économie fortement axée sur les industries primaires et peu diversifiée, forte présence des grandes entreprises d'exploitation des ressources naturelles. Nous connaissons l'ampleur considérable de la contribution jamésienne à la production forestière, énergétique et minière québécoise. La Jamésie est première productrice d'électricité au Québec et deuxième productrice de bois et de minerai. Cela fait d'elle la région ressource québécoise par excellence. De plus, les ressources fauniques, agroalimentaires et touristiques sont porteuses d'un potentiel majeur à mettre en valeur davantage qu'on ne le fait actuellement en Jamésie. Plusieurs raisons expliquent les lacunes dans l'exploitation de ces types de ressources naturelles en présences sur le territoire. Par exemple, des terres cultivables pouvant être certifiées « biologiques » sont sous-exploitées et mal connues des agriculteurs potentiels. En ce qui concerne les ressources fauniques, nous constatons que le Nord-du-Québec et la Jamésie, malgré leurs très nombreuses pourvoies, ne bénéficient que d'une faible proportion des subventions provinciales au développement des pourvoies.

Dans le domaine de la production hydroélectrique, des démarches vigoureuses de la part des Jamésiens et de leur Comité de maximisation des retombées économiques Nord-du-Québec (ComaxNORD) s'avèrent nécessaires afin d'atteindre des objectifs significatifs de retombées relatives au projet Eastmain-Rupert, car les tendances du marché ne favorisent pas automatiquement le développement régional.

On songe par exemple à favoriser l'embauche régionale, à inciter les travailleurs à s'établir en Jamésie, à faire établir des clauses incitatives pour favoriser les achats en région et les contrats à des entreprises régionales. Ces efforts s'inscrivent notamment dans deux des priorités de l'axe, c'est-à-dire de favoriser l'embauche régionale et l'établissement des travailleurs en région (Priorité 2.1.3) et d'assurer la viabilité des entreprises jamésiennes (Priorité 2.1.4).

Depuis plusieurs années, le grand défi à relever pour les Jamésiens était de tirer profit des richesses naturelles qui les entourent, de s'en servir comme levier d'amélioration de la qualité de vie et de l'emploi par le développement durable. Au cours des prochaines années, ce défi demeurera central dans les efforts de développement. Il fait même l'objet d'un axe, ce qui démontre l'importance croissant de cet aspect du développement. L'activité des grandes entreprises d'exploitation des ressources naturelles engendre actuellement des retombées économiques et sociales bénéfiques pour les Jamésiens. De nombreux emplois y sont reliés et les effets structurants sur l'ensemble de l'économie de la région ne sont pas négligeables.

Ces effets positifs ne doivent toutefois pas faire obstruction à la diversification des activités économiques, à la diversification des activités d'exploitation des ressources naturelles et au foisonnement des petites et moyennes entreprises locales et régionales pouvant diminuer la dépendance envers les activités des grandes entreprises. La nécessité de diversifier l'économie s'impose comme un facteur central pour passer d'une sorte de « dépendance » à la « résilience » permettant d'assurer la viabilité des communautés jamésiennes. Cette diversification de l'économie fait d'ailleurs l'objet du premier axe de développement. Par contre, cet objectif n'empêche pas de vouloir intensifier simultanément les activités forestières, minières et hydroélectriques et surtout d'en maximiser les retombées socio-économiques.

Les fondements de la maximisation résident principalement dans les régimes d'attribution des ressources dont certaines règles ne favorisent pas le développement de la qualité de vie des Jamésiens et de l'emploi dans une perspective de développement durable.

### **2.1.1. Priorité : Identifier des nouveaux potentiels d'activités économiques notamment par l'innovation et la Recherche & Développement**

Depuis plusieurs années, on exploite en Jamésie les ressources les plus usuelles et les plus accessibles pour répondre à la demande de marchés déjà établis. La Jamésie doit maintenant aller plus loin afin de mettre en valeur, grâce à l'innovation et la recherche et développement (R&D), les ressources inexploitées ou sous-exploitées et mettre au point des nouveaux produits pouvant satisfaire des marchés existants ou de nouveaux marchés.

L'identification de nouveaux potentiels d'activités économiques s'avère essentielle si la région veut générer des projets de mise en valeur de certaines ressources naturelles qui sont actuellement sous-exploitées, voire inexploitées dans certains cas. Une sorte de gaspillage de certaines ressources (biomasse, fruits sauvages, paysage, superficie de terre...) résulte parfois d'une simple lacune d'information sur les produits et services qui pourraient être produits en Jamésie<sup>26</sup> et qui pourraient percer des nouveaux marchés. Les entreprises existantes d'exploitation des ressources n'ayant pas toujours intérêt à développer ces marchés, la création de petites et moyennes entreprises jamésiennes prend toute son importance et se trouve donc étroitement liée à cette priorité. Pour que des potentiels soient identifiés, et aussi pour que la réalisation des projets intègre des nouvelles façons de faire adaptées à la région, la Recherche & Développement et l'innovation s'imposent comme des moyens incontournables. Des études d'opportunités doivent donc être effectuées et la région doit participer à leur financement.

L'innovation émerge souvent à partir de l'interaction entre plusieurs intervenants du monde de l'enseignement et de la recherche, des organismes de développement, des institutions de financement (fonds et capital de risque) et des institutions offrant des services aux entreprises tels que des centres de veille, des observatoires etc.

---

<sup>26</sup> Évidemment, d'autres obstacles parfois économiques (ex. : coûts très élevés) se dressent devant la volonté d'exploiter certaines ressources jugées « gaspillées ».

Ainsi, cette interaction entre l'ensemble de ces intervenants et l'entreprise dite « innovante » (qu'on appelle système régional d'innovation) gagne à être stimulée et c'est ce qu'entendent faire les Jamésiens au cours des prochaines années pour identifier des nouveaux potentiels de développement.

### **2.1.2. Priorité : Créer des entreprises jamésiennes et/ou en partenariat avec des entreprises de l'extérieur**

Un grand nombre d'activités économiques sur le territoire de la Baie-James sont réalisées par des entreprises qui n'appartiennent pas aux Jamésiens et qui sont dirigées de l'extérieur. Ainsi le sentiment d'appartenance au territoire et la volonté de développement local et régional (toujours dans une perspective de développement durable) ne peuvent donc s'exprimer aussi fortement que si les entreprises étaient jamésiennes. Généralement, ces entreprises, celles du secteur primaire en particulier, trouvent peu d'intérêt à diversifier leurs activités d'exploitation des matières premières en Jamésie.

Par ailleurs, les niveaux techniques nécessaires aux entreprises modernes de production de biens ou de services exigent un apport important en capital et en savoir-faire. Ainsi, il faut œuvrer à faire converger la gestion des ressources régionales (capital, main-d'œuvre, ressources naturelles) vers la création d'entreprises jamésiennes.

Cette initiative pourrait avoir autant d'effets positifs sur la maximisation des retombées, que sur la diversification et même sur l'amélioration de la capacité d'agir des Jamésiens sur le développement du territoire.

Cependant, nous savons que de plus en plus, les entreprises de toutes dimensions cherchent à s'associer à des alliés stratégiques afin de s'ajuster à la concurrence et aux exigences des marchés. Les entreprises jamésiennes ne feront pas exception à ces réalités et devront, le plus souvent, se développer en partenariat avec des entreprises de l'extérieur afin d'accéder tantôt à la technologie, tantôt aux marchés.

La région priorise donc la création d'entreprises régionales et le développement de partenariats avec des entreprises de l'extérieur, afin que l'action de ces entreprises soit davantage orientée vers les intérêts de la Jamésie.

### **2.1.3. Priorité : Favoriser l'embauche régionale et l'établissement des travailleurs en région**

L'état de situation présenté au chapitre 1 révèle qu'un grand nombre de travailleurs qui œuvrent en Jamésie ne résident pas sur le territoire. Nous avons constaté également que plusieurs Jamésiens n'ont pas accès à certains emplois pour diverses raisons telles qu'une employabilité déficiente, des règles administratives défavorables d'embauche (ex. : l'absence d'un bassin distinct de travailleurs de la construction pour le Nord-du-Québec) ou simplement par manque d'intérêt pour certains types d'emplois en pénurie de main-d'œuvre.

D'un côté, il s'agira de développer en région des expertises pour que les Jamésiens puissent occuper les fonctions et combler les postes disponibles en Jamésie. De l'autre, il serait sans doute profitable de concevoir un ensemble d'actions dont les résultats convergeraient vers une politique favorisant l'établissement en Jamésie des travailleurs occupant un emploi sur le territoire. D'autres changements tels que l'établissement de conditions d'attribution des ressources favorisant le développement régional pourraient être privilégiés.

### **2.1.4. Priorité : Assurer la viabilité des entreprises jamésiennes**

La maximisation des retombées de l'exploitation des ressources naturelles est évidemment tributaire de la vigueur de l'économie, de la santé des entreprises œuvrant sur le territoire, de l'intensité de leur production ou de leurs activités d'exploitation. Sans cette dimension de « viabilité » des entreprises et de leurs activités de production, et même d'augmentation de la production, la maximisation des retombées pour les Jamésiens perd de sa pertinence et de son sens.

Les entreprises d'exploitation des ressources naturelles en Jamésie doivent relever des défis de taille : éloignement des marchés, bassins exigus de main-d'œuvre, rareté des capitaux disponibles (à cause du niveau de risque), coûts d'exploitation reliés au climat etc. La viabilité des entreprises jamésiennes devient ainsi une condition essentielle au développement de ce territoire.

Agir dans cette perspective exige une gestion éclairée des ressources naturelles, des infrastructures adéquates de transports, une valorisation de l'image de la Baie-James et des programmes adaptés pour la formation de la main-d'œuvre.

En Jamésie, un grand nombre de contrats sont octroyés à des entreprises de l'extérieur et un grand nombre d'achats domestiques ou industriels sont réalisés chez des fournisseurs de l'extérieur de la région. La diminution des fuites commerciales pourrait passer par une intensification des achats locaux par les citoyens, les entreprises et les organismes, ainsi que par une augmentation des contrats octroyés à des individus ou à des entreprises de la Jamésie par les grands donneurs d'ordre, qui eux seraient liés aux conditions d'attribution des ressources.

### **2.1.5. Priorité : Intensifier la transformation des matières premières en Jamésie**

Au chapitre manufacturier, l'économie jamésienne se caractérise par une concentration des emplois dans la première transformation du bois. Cela se résume à une usine de pâte kraft et des scieries qui produisent presque exclusivement du bois d'œuvre.

Cette situation s'apparente au stade initial des économies régionales qui par la suite, ont pu accéder à des phases ultérieures de développement. Il importe initialement de faire en sorte de transformer sur place toutes les matières premières qui peuvent l'être. L'étape suivante consiste à incorporer, dans les matières premières, du travail supplémentaire pour manufacturer des produits plus élaborés, par une seconde ou même une troisième transformation.

Ainsi, la volonté de transformer davantage les ressources naturelles récoltées sur le territoire demeure toujours très pertinente pour les prochaines années en Jamésie. Par exemple, un organisme favorisant le développement de la deuxième et troisième transformation du bois pourrait être créé afin de provoquer l'émergence de certains créneaux.

## ***2.2. Axe : Accroître la capacité d'agir des Jamésiens et des Jamésiennes sur le développement de leur territoire et le sentiment d'appartenance à la Jamésie***

Un plus grand contrôle du développement du territoire par ses habitants ne peut qu'améliorer les chances d'atteindre à long terme la finalité de l'amélioration de la qualité de vie des gens qui y vivent, qui veulent y occuper des emplois et qui adoptent une perspective de développement durable.

Souvent, les décisions administratives et politiques liées au développement régional sont prises à l'extérieur de la région par des personnes qui ne vivent pas la réalité de la Baie-James. Ces décideurs économiques et politiques, qui n'ont pas de sentiment d'appartenance au territoire prennent des décisions qui ne sont évidemment pas toujours bénéfiques pour les Jamésiens. Les Jamésiens devraient donc être plus présents dans les structures décisionnelles, notamment au sein des sociétés de capital de risque et au sein des instances gouvernementales.

Une forme de méconnaissance des particularités jamésiennes se trouve également à l'origine des décisions politico-administratives mal adaptées au contexte de la région. Pour cela, le caractère unique de la région jamésienne doit être reconnu par l'ensemble des intervenants du développement régional. Faire la promotion de manière vigoureuse de la Baie-James et de sa nordicité particulière et en donner une image positive seraient un pas important à réaliser.

La maîtrise d'une population régionale sur son destin sera largement tributaire de sa capacité organisationnelle. Cette capacité se traduit par le niveau de sa concertation, par le nombre et la qualité de ses partenariats et par l'articulation de son réseautage.

Un meilleur financement et une gestion plus locale et régionale des fonds servant à financer des organismes, des entreprises, des projets et du maintien des infrastructures permettraient également d'améliorer cette capacité d'agir à l'interne. La capacité d'agir passe aussi par la reconnaissance de la contribution et de l'importance de l'ensemble des intervenants du développement régional, que sont les organismes de développement, les organismes communautaires, les entreprises (PME, GE, d'économie sociale etc.), les ministères, les sociétés d'État et les citoyens.

La régionalisation est au centre de ce deuxième axe de développement. Elle suppose une décentralisation de la gestion des programmes, des normes et des règles, ainsi que la participation des Jamésiens aux décisions. Cela augmenterait sans doute la capacité d'agir des Jamésiens sur le développement de la région.

### **2.2.1. Priorité : Régionaliser les centres de décision**

Les décisions qui façonnent l'avenir du territoire jamésien échappent aux intervenants régionaux. La déconcentration, la régionalisation et la décentralisation sont perçues comme autant d'avenues qui permettront d'amener en Jamésie, les prises de décision déterminantes pour l'avenir du territoire.

On veut assurer la participation des Jamésiens à l'ensemble des décisions relatives à l'exploitation des ressources naturelles du territoire. Les Jamésiens veulent aussi que les fonds d'aide à la diversification des activités économiques soient davantage gérés en région et que les décisions relatives aux normes et aux règles de ces fonds soient prises par des Jamésiens. La déconcentration des centres de décisions signifie que des bureaux d'organismes publics ou parapublics et des bureaux de ministères soient établis en région. Une plus grande régionalisation assurerait la participation des Jamésiens au moment d'établir des normes d'intervention gouvernementales en matière de développement régional. Les entreprises doivent également être incitées à s'engager dans les communautés où elles sont présentes, afin d'améliorer le milieu de vie.

### **2.2.2. Priorité : Créer ou consolider des partenariats par la concertation et le réseautage**

Les forces du milieu régional que sont les organismes de développement ont intérêt à travailler dans le même sens afin d'accroître leur efficacité. Cette règle est particulièrement vraie dans le contexte des milieux faiblement peuplés où les ressources tant financières qu'humaines sont limitées. Les intervenants du développement régional ont intérêt à intégrer différentes formes et différents lieux de partenariat, de collaboration, de concertation ou de réseautage, afin de palier à certains obstacles de développement présents dans les milieux ruraux.

Les stratégies de développement élaborées pour chacun des secteurs d'activités devraient idéalement converger vers des cibles communes. Ainsi, une concertation fonctionnelle et efficace entre les intervenants régionaux s'avère essentielle, notamment pour doter la région d'un système régional d'innovation. Le partage des informations détenues par les organismes régionaux et la connaissance du milieu des objectifs à atteindre devraient améliorer l'atteinte des résultats.

### **2.2.3. Priorité : Assurer un meilleur financement des organismes de développement, des entreprises, des projets et des infrastructures**

Une quantité limitée de moyens financiers est actuellement mise à la disposition des intervenants régionaux du développement pour qu'ils puissent remplir leur mandat convenablement. Les budgets de fonctionnement octroyés aux organismes régionaux du Québec sont divisés en trois parts dans la région administrative Nord-du-Québec. Cette situation nuit considérablement au développement de la Jamésie, car les organismes qui ont des défis de taille à relever doivent fonctionner avec des moyens financiers, humains et matériels insuffisants.

Les entreprises privées existantes ou qui sont au stade de projet, font face à des problèmes similaires lorsque certains fonds ou programmes ne sont pas reconduits, bonifiés, insuffisamment publicisés ou mal adaptés à la réalité jamésienne.

Surtout, le financement provenant des institutions financières pour plusieurs projets d'entreprises, semble difficile à obtenir, particulièrement pour l'immobilier étant donné la faible garantie d'immobilisation dans certains secteurs de la région. D'une part, cette situation de sous-financement pourrait être corrigée par une adaptation des normes d'attribution des subventions, afin de mieux tenir compte des particularités sociodémographiques de la Jamésie. Il s'agit d'une autre forme d'adaptation de la desserte et de l'action gouvernementale souhaitée par les Jamésiens.

La diversification des sources de financement pourrait être une avenue intéressante. La mise sur pied d'un fonds régional pour investir en amont des projets est également envisagée. De plus, afin de susciter davantage d'investissements régionaux pour assurer le financement des projets ponctuels de développement des organismes de développement et des entreprises, et aussi pour les fonds de roulement des organismes de développement.

Au plan des infrastructures, soulignons l'importance des enjeux du transport et des communications en Jamésie étant donné les distances à franchir entre les municipalités et les localités. Ainsi, la mise en place et le maintien des infrastructures de transports et de télécommunication demandent un financement substantiel et est certainement une des priorités à très court terme.

Les constatations relatives aux conditions de vie des femmes en Jamésie démontrent clairement la nécessité d'améliorer la situation des femmes en Jamésie, notamment par la création d'un fonds pour l'entrepreneuriat au féminin, afin d'encourager la diversification des emplois occupés par des femmes et d'augmenter les possibilités d'emplois.

#### **2.2.4. Priorité : Faire reconnaître la Jamésie en tant qu'entité territoriale distincte ainsi que le caractère unique du territoire et promouvoir une image positive de la Jamésie et de sa nordicité**

La région de la Baie-James demeure encore mal connue au Québec et à l'extérieur.

Malgré certains efforts d'ajustement réalisés au cours des dernières années, l'action gouvernementale demande encore à être mieux adaptée aux réalités jamésiennes.

Les Jamésiens ont également un rôle à jouer pour assurer cette reconnaissance de la Jamésie en tant qu'entité territoriale distincte. Les efforts de promotion des aspects positifs de la vie en Jamésie et des attraits touristiques dont le potentiel est indéniable pourraient être intensifiés. Il apparaît primordial de faire connaître la Baie-James et sa nordicité particulière qui est différente de celle du Nunavik et différente aussi de celle des pays nordiques d'Europe. Cette nordicité jamésienne dont profite l'ensemble du Québec mérite une reconnaissance concrète de sa spécificité. Il s'agit d'un facteur primordial de développement régional pour la Jamésie.

#### **2.2.5. Priorité : Stimuler, promouvoir et reconnaître l'engagement social des Jamésiens/Jamésiennes et des entreprises, et reconnaître le travail des organismes de développement**

Dans la mesure où l'exercice de la citoyenneté consiste à être actif dans sa communauté locale et régionale de vie, les individus, autant que les entreprises et les organismes, ont avantage à s'engager dans la poursuite des objectifs qui se trouvent au centre du présent plan quinquennal. L'efficacité de cet engagement dépend notamment du degré de concertation qui permettra d'atteindre les objectifs représentés par les axes et les priorités de développement choisis. La « responsabilisation » des individus et des entreprises envers le développement de la collectivité est un ingrédient majeur du développement durable. Elle pourrait être intensifiée au cours des prochaines années.

Les lois du marché ont tendance à désavantager les régions périphériques. L'apport des bénévoles et l'organisation de l'entraide et des échanges de services peuvent palier aux manquements du marché. Les entreprises pourraient être amenées à devenir de meilleurs citoyens corporatifs au cours des prochaines années, car leurs contributions demeurent précieuses à l'amélioration du milieu de vie des Jamésiens. Les commandites représentent l'exemple typique de leurs contributions.

Leur engagement pourraient prendre d'autres formes telles que des règles d'embauche qui favoriseraient davantage les Jamésiens plutôt que les travailleurs de l'extérieur.

Les organismes sectoriels de développement et les organismes communautaires ont besoin d'être appuyés. La première forme d'appui étant la reconnaissance concrète de l'importance de leur contribution dans leur domaine respectif par des subventions, un soutien logistique et la mise en valeur de leurs travaux. Le potentiel incontestable d'engagement des Jamésiennes dans le développement régional gagnerait certainement à être davantage utilisé.

#### **2.2.6. Priorité : Obtenir l'équité dans l'aide au développement de la Jamésie**

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec négocie et signe diverses ententes avec des communautés ou avec des nations autochtones de la province, notamment avec les Cris et les Inuits qui cohabitent avec les Jamésiens dans le Nord-du-Québec.

Qu'il s'agisse d'*ententes-cadres*<sup>27</sup>, de *déclarations de compréhension et de respect mutuel*<sup>28</sup>, d'*ententes particulières*<sup>29</sup> ou d'*ententes sectorielles*<sup>30</sup>, elles sont porteuses de développement socio-économique intéressant pour ces communautés autochtones, car des sommes importantes d'argent s'y rattachent. Malheureusement, ces mêmes ententes peuvent aussi être porteuses de tensions entre les communautés si des iniquités intrarégionales émergent. En ce qui concerne l'Entente Cris-Québec (Paix des Braves) signée en février 2002, le gouvernement québécois considère qu'elle « ...permettra une nouvelle phase de développement économique, social et communautaire de la région de la Baie-James ».

---

<sup>27</sup> L'entente-cadre constitue le moule général dans lequel seront conclues des ententes dans différents secteurs d'intérêt commun.

<sup>28</sup> Dans une déclaration de compréhension et de respect mutuel, une communauté et le gouvernement s'engagent à privilégier la voie de la discussion et de la négociation en vue de l'établissement d'une relation harmonieuse et durable.

<sup>29</sup> L'entente particulière permet à la communauté signataire d'avoir accès au Fonds de développement pour les Autochtones qui sert à financer des projets de développement socio-économique.

<sup>30</sup> L'entente sectorielle, enfin, touche divers secteurs d'intérêt commun tels que l'habitation, la chasse et la culture.

Les investissements de plusieurs milliards de dollars pour les projets Eastmain 1 et Eastmain 1-A/Rupert pourraient entraîner des retombées économiques majeures (notamment sous formes de contrats pour les entreprises et d'emplois) dont veulent aussi profiter les Jamésiens aux prises avec des problèmes de développement. Ainsi, l'équité entre les différentes communautés culturelles de la région à travers les ententes négociées et signées, constitue une priorité pour les Jamésiens. Les Jamésiens qui occupent aussi le territoire, mais d'une façon différente désirent profiter des investissements reliés aux richesses naturelles en présence et maximiser les retombées de leur exploitation. Il serait souhaitable pour les Jamésiens de signer une entente Jamésiens-Québec à l'image de l'entente Cris-Québec signée en février 2002, afin d'assurer une certaine équité des opportunités de développement.

De plus, afin de permettre aux communautés criées de prendre en charge le développement économique et communautaire prévu par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, le gouvernement québécois (avec la signature de La Paix des Braves) engage des sommes considérables au cours des années 2002 à 2005.

Le gouvernement du Québec considère l'Entente Cris-Québec de février 2002 comme le déclencheur d'un virage fondamental au plan des collaborations futures et des partenariats qu'entendent établir le Québec et les Cris, en ce qui concerne l'exploitation et le développement des ressources naturelles sur le territoire conventionné de la Baie-James. Ce virage fondamental ne doit toutefois pas se faire au détriment des Jamésiens et de leurs aspirations de développement.

#### **2.2.7. Priorité : Favoriser le rapprochement et le maillage entre les Jamésiens/Jamésiennes, les Cris et les Inuits du Nord-du-Québec**

Bien que les Cris, les Inuits et les Jamésiens cohabitent sur le même territoire, les relations sont encore relativement distantes et les collaborations trop rares.

Une certaine incompréhension interculturelle se manifeste parfois par la méconnaissance de l'autre, ce qui perpétue une méfiance qui toutefois n'est pas généralisée. Il apparaît donc primordial aux Jamésiens d'opérer un rapprochement significatif avec les Cris et les Inuits afin d'initier de nouvelles collaborations et d'améliorer la compréhension mutuelle des objectifs de développement respectifs. Depuis 2002, la collaboration entre les leaders autochtones et les leaders jamésiens s'est grandement améliorée grâce à plusieurs rencontres de travail et de discussions sur des enjeux communs de développement. Ce progrès très encourageant ne doit toutefois pas freiner les efforts qui restent à faire pour établir des partenariats solides entre les communautés autochtones et jamésiennes.

Plusieurs types d'intervention sont nécessaires afin de favoriser ce rapprochement. Le fait de travailler à des projets interculturels jeunesse apparaît comme un bon tremplin pour amorcer un rapprochement durable. La réalisation d'activités culturelles et de loisirs avec des Cris, des Jamésiens et des Inuits favorisera certainement le rapprochement souhaité.

### ***2.3. Axe : Améliorer le milieu de vie par le développement de certains services et de certaines infrastructures***

L'exode des jeunes et des aînés hypothèque l'avenir même de la région. Il importe qu'un axe de développement soit relié à l'amélioration du milieu de vie ou du cadre de vie. Un milieu de vie agréable et propice à la vie familiale pourrait également susciter la venue de nouvelles ressources humaines et à plus long terme, améliorer le bilan démographique de la Jamésie.

L'idée d'améliorer le milieu de vie par les services d'éducation et de formation provient de certaines lacunes observées au plan de l'employabilité des Jamésiens. Ceux-ci ne peuvent avoir accès actuellement sur le territoire, à certaines formations qui leur permettraient de profiter des possibilités d'emplois qui y sont reliées.

Plusieurs aspects des services de santé demandent à être améliorés (ou maintenus) pour assurer le bien-être et la sécurité des personnes âgées, mais aussi de l'ensemble des habitants du territoire. Des problèmes importants de transports et de communications motivent aussi les Jamésiens à vouloir améliorer le milieu de vie dans ces domaines particuliers, pouvant favoriser les échanges entre les citoyens et les entreprises des municipalités et localités éloignées les unes des autres. La sécurité routière représente une autre composante importante de la qualité du milieu de vie. Des lacunes évidentes sont observables en Jamésie à ce chapitre. Enfin, le milieu de vie (et par le fait même la qualité de vie) des gens qui résident à la Baie-James pourrait être rehaussé grâce à des améliorations au plan des loisirs, de la culture et des sports.

La qualité ou l'amélioration du cadre de vie représente aussi un facteur de développement économique, dans la mesure où les efforts pour améliorer l'accès à des services commerciaux ou publics adéquats, notamment en santé et en éducation, peuvent générer de nouvelles activités économiques.

### **2.3.1. Priorité : Améliorer les services et les infrastructures d'éducation et de formation de la main-d'œuvre**

L'ensemble des besoins de formation professionnelle et d'éducation n'est pas encore bien identifié en Jamésie. Des efforts d'identification de ces besoins seraient donc nécessaires dans un premier temps. Des lacunes sont observables au plan de la diversité et de la quantité des formations offertes sur le territoire. Les besoins spécifiques de la Jamésie en matière de main-d'œuvre devraient être comblés, dans la mesure où les jeunes du territoire pourraient obtenir des emplois à la hauteur de leurs aspirations personnelles, tout en permettant aux entreprises jamésiennes de bénéficier d'une main-d'œuvre moins mobile qu'elle ne l'est actuellement quand les employés arrivent de l'extérieur de la région. Une main-d'œuvre résidente pourrait sans doute diminuer les taux de roulement du personnel.

L'offre de nouvelles formations permettraient aussi de stimuler l'émergence de nouvelles activités économiques reliées à ces nouvelles expertises développées par des jeunes jamésiens.

### **2.3.2. Priorité : Améliorer et rendre plus accessibles les services de santé**

En ce qui concerne les services de santé, les distances qui séparent les municipalités nécessitent la mise en place ou la consolidation dans certains cas, des services de santé de base surtout pour les personnes âgées et de première ligne dans chacune des municipalités ou localités.

Même si les centres de santé du territoire offrent présentement un bon nombre de services de qualité, les Jamésiens doivent actuellement se déplacer sur des distances énormes pour atteindre les centres hospitaliers de l'Abitibi-Témiscamingue ou du Lac-Saint-Jean, pour obtenir des services spécialisés. Même si on admet que certains de ces services spécialisés doivent être dispensés là où le volume le justifie, des solutions telles que la télésanté, pourrait améliorer l'accessibilité de plusieurs services à la Baie-James. D'autre part, un meilleur soutien aux personnes (et à leur famille) qui doivent entreprendre des voyages à l'extérieur de la région pour se faire soigner, constituerait une avancée importante. On fait référence dans ce cas à un support financier pour le transport, l'accompagnement et l'hébergement à l'extérieur.

L'accessibilité à des services de santé adaptés aux particularités locales et territoriales, représente un incitatif à s'établir ou à demeurer en Jamésie. L'accessibilité à des services de santé demeure une préoccupation de la population, d'où la pertinence d'en faire une priorité pour les années à venir.

### **2.3.3. Priorité : Améliorer les services et les infrastructures de transport**

Vu la jeunesse de l'occupation jamésienne et des structures administratives, le développement du réseau des transports souffre de lacunes considérables qui nuisent manifestement à la qualité du milieu de vie et au renforcement du sentiment d'appartenance à la Jamésie. Les rencontres régionales de concertation sont donc difficiles et très coûteuses à organiser. Les axes routiers étant au cœur du développement des territoires, la Jamésie aurait avantage à améliorer rapidement son réseau.

Les effets structurants sur la qualité de vie, le milieu de vie, ainsi que sur l'industrie touristique de ces services et infrastructures de transports seraient un apport significatif au développement de la région.

### **2.3.4. Priorité : Améliorer les services et les infrastructures de la culture, des communications, des loisirs et des sports**

Les activités culturelles et artistiques représentent un élément important du développement régional. La qualité de vie et l'identité même d'une population régionale se forge à travers les activités culturelles. Elles constituent des lieux de rencontres et de partage de la diversité et peuvent permettre aux différentes communautés jamésiennes de mieux se connaître réciproquement et d'échanger avec les communautés voisines. À ce sujet, des activités d'échanges interculturels entre Cris et Jamésiens sous forme d'expositions itinérantes sont en cours de planification. De plus, un rassemblement jeunesse des trois entités culturelles du Nord-du-Québec est prévu pour 2003.

Comme pour les infrastructures de transports, le sous-développement des télécommunications restreint le rapprochement et la concertation efficace. La sécurité des citoyens qui se déplacent sur le territoire pourrait être améliorée par de meilleurs services de téléphonie cellulaire et satellitaire.

Ce sont les coûts énormes que supposent l'amélioration des services et des infrastructures de télécommunication qui posent problèmes. Au-delà des solutions à court terme reliées à la maximisation des infrastructures actuellement existantes, mais qui pourraient être mieux exploitées, nous devons penser à long terme et assumer que si nous désirons assurer l'occupation du Nord québécois de façon convenable, durable et sécuritaire, les coûts pourraient être élevés, mais partagés par l'ensemble des citoyens jamésiens et québécois, individuels ou corporatifs.

En Jamésie, certains médias locaux remplissent une mission importante et sont appréciés de la population. Ces médias locaux ne forment toutefois pas encore un véritable réseau intégré et fonctionnel permettant des échanges d'information d'intérêt régional ou permettant le renforcement du sentiment d'appartenance au territoire de la Baie-James. L'information régionale constitue un facteur important de développement économique et de développement du sentiment d'appartenance.

Améliorer l'offre des loisirs culturels et sportifs pourrait donner à la population jamésienne un milieu de vie plus complet et agréable pour tous. Les nouvelles tendances et les nouveaux intérêts des jeunes en matière de loisirs, notamment en ce qui concerne les sports en émergence, doivent être considérés dans les choix d'infrastructures ou de nouveaux services à offrir et à financer.

Outre le développement de l'accès à l'information régionale dont nous avons fait mention plus haut, trois autres axes de développement ont été choisis par la Commission de la culture et des communications de la Baie-James pour les prochaines années. Avec le deuxième axe, on veut susciter et soutenir les initiatives culturelles régionales. Le troisième axe concerne la valorisation et la promotion des activités culturelles en région. Enfin, le quatrième axe suggère de régionaliser l'accès aux technologies de l'information et des communications.

Les artistes et les organismes culturels ont effectivement besoin d'un soutien financier plus substantiel que celui dont ils profitent actuellement. De plus, l'offre de formations pour le perfectionnement des artistes et des animateurs culturels est limitée. La valorisation de la culture et de l'histoire du Nord-du-Québec pourrait stimuler le sentiment d'appartenance au territoire et faire surgir de nouvelles activités de loisirs éducatifs.

### **2.3.5. Priorité : Maintenir et accroître la population jamésienne**

Le déclin démographique en Jamésie entraîne des conséquences négatives sur plusieurs aspects de la qualité de vie. Certaines villes ou localités éprouvent des difficultés à maintenir des services de proximités essentiels à la qualité de vie. Les institutions d'enseignement voient leur clientèle décroître, ce qui complique l'offre de service (quantité et diversité des cours offerts). Nombre de projets de développement sont difficiles à initier ou à faire fonctionner, soit par manque d'effectifs, soit par manque de clients, de participants ou de bénéficiaires. En somme, plusieurs projets ne rencontrent pas les normes.

En plaçant « l'emploi » au centre des efforts de développement régional, les Jamésiens s'assurent de pouvoir lutter efficacement contre le déclin démographique observé depuis 1981. Ce déclin démographique étant une préoccupation de la population, les nouvelles activités économiques issues des efforts de développement, provoqueront des ouvertures de postes constituant un incitatif important pour que des gens de l'extérieur viennent s'établir en Jamésie et ainsi freiner la décroissance démographique. Pour que cela se réalise, la Jamésie a besoin d'une volonté gouvernementale pour identifier avec les Jamésiens, des moyens qui serviront à inciter les entreprises, les sociétés d'État et les directions régionales à favoriser l'embauche régionale et l'établissement des travailleurs en région, dans un optique de maximisation des retombées issues du prélèvement des ressources naturelles.

La rétention de la population représente un deuxième grand objectif à atteindre afin d'améliorer le bilan démographique au cours des cinq prochaines années. L'axe 3, qui vise l'amélioration du milieu de vie par le développement de certains services et de certaines infrastructures, permettra justement cette rétention. De plus, l'objectif de renforcement du sentiment d'appartenance au territoire jamésien, dont il est question dans l'axe 2, assurera aussi une rétention des habitants. L'axe 1, lui, permettra d'assurer que de nombreuses retombées économiques mèneront aux trois (3) finalités de développement de la présente planification stratégique.

## Chapitre 3

### Plan d'action et échéancier

Ce chapitre présente le tableau du plan d'action inspiré des grandes orientations de développement représentées par les 3 axes et les 17 priorités du chapitre précédent.

Ce plan d'action quinquennal a été élaboré par un comité de travail. À travers huit (8) séances de travail entre décembre 2002 et juin 2003, le comité a pu déterminer quelques 78 *objectifs* répartis à travers les 17 priorités ainsi que 166 *actions* répartis à travers les 78 objectifs. Il faut ici mentionner que les actions ne comprennent pas les sous-actions à la réalisation de ces actions prioritaires, ces sous-actions seront mises de l'avant par la permanence afin de réaliser, et selon l'échéancier, le plan d'action quinquennal.

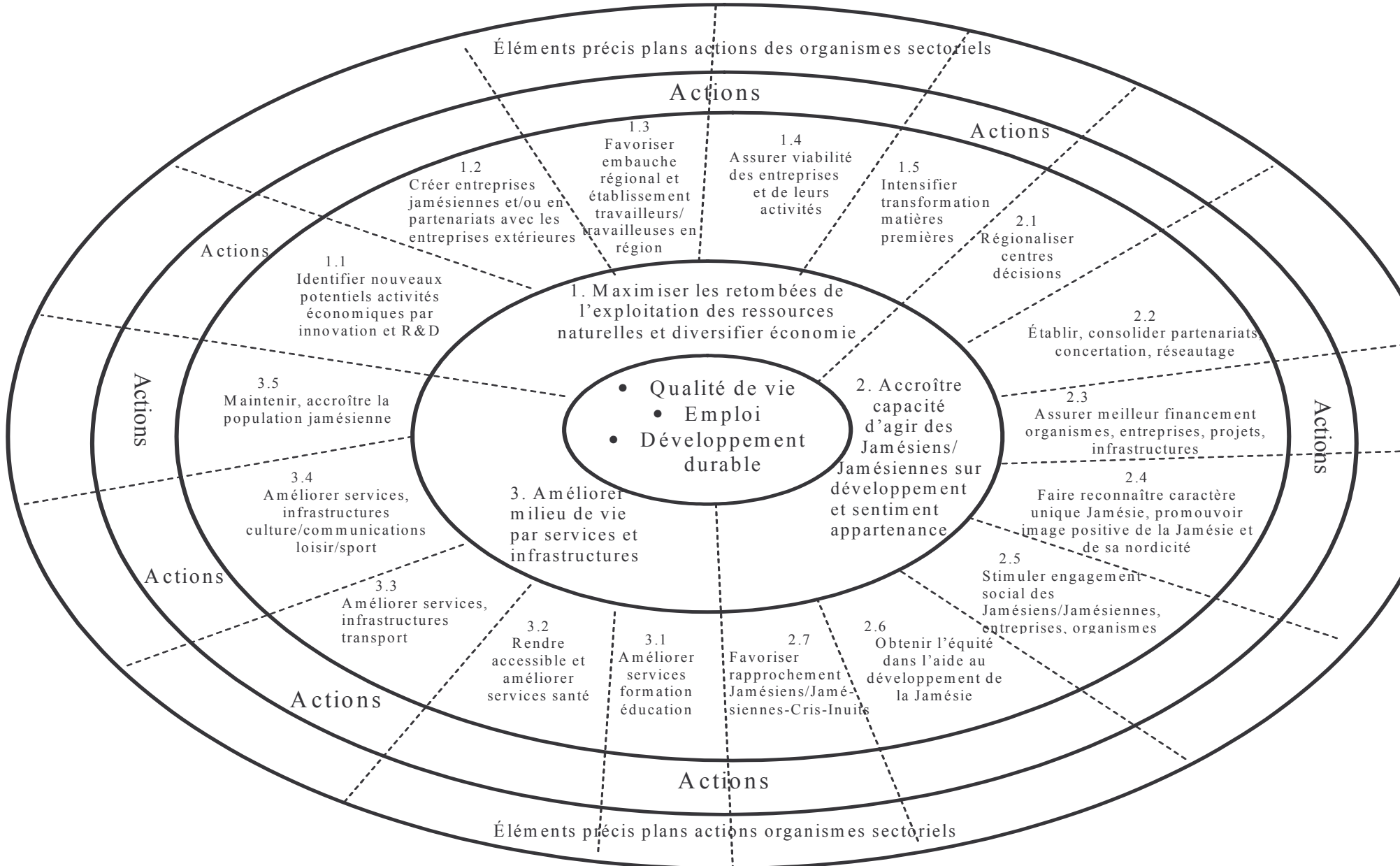
Ce tableau expose également un échéancier pour les quatre (4) années à venir, un mandataire pour chacune des actions, des partenaires pour réaliser ces actions ainsi qu'une échelle d'indice de progression qui servira à faire un bilan annuel de l'avancement des actions réalisées. En déterminant un tel échéancier, les Jamésiens et Jamésiennes priorisent certaines actions plus urgentes à réaliser ou qui logiquement doivent passer avant d'autres actions. La diversité des partenaires illustre quant à elle la volonté de voir un grand nombre d'intervenants du développement s'engager dans la voie tracée par ce plan d'action.

Rappelons que l'ensemble des 3 axes et des 17 priorités sont d'égales importances malgré les numérotations. De plus, cette numérotation ne réfère à aucun ordre chronologique, car c'est dans la colonne de l'échéancier que la chronologie annuelle de réalisation des actions est déterminée. Ainsi, l'axe de la maximisation des retombées de l'exploitation des ressources (c'est-à-dire l'axe 1) est ni plus important ni plus urgent à réaliser que l'axe de la capacité d'agir ou de l'amélioration du milieu de vie. Il en va de même pour les priorités dans lesquelles il y a ni hiérarchie ni chronologie.

Le modèle qui vous est présenté dans le tableau suivant forme un cercle. C'est un choix délibéré afin de bien représenter qu'il n'y a ni début, ni fin et ni première ou dernière priorité, mais bien un travail continu et intégré de développer les 3 axes et 17 priorités de développement simultanément et non les axes 1, 2, 3 et les priorités 1.1 à 3.5 prioritairement.

Aussi, nous nous sommes gardé une certaine latitude, car nous savons qu'il y a certains objectifs qui se réaliseront au bon moment souvent parce que tous les éléments sont en place. Nous nous sommes donc donnés cette latitude de pouvoir saisir ces opportunités au moment où ils seront en place.

# Stratégie de développement



**Finalité : Améliorer la qualité de vie des Jamésiens et Jamésiennes, particulièrement par le développement de l'emploi et dans une perspective de développement durable**

<b>AXE 1 : Maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles et diversifier les activités économiques</b>					
<b>Priorité 1.1. Identifier des nouveaux potentiels d'activités économiques notamment par l'innovation et la R&amp;D</b>					
<b>OBJECTIFS</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>ÉCHÉANCIER</b>	<b>MANDATAIRE</b>	<b>PARTENAIRES</b>	<b>INDICES DE PROGRESSION</b>
<b>Énergie</b> Optimiser la filière énergétique	Identifier ( <i>faire l'inventaire</i> ) des ressources énergétiques potentielles	2004	Hydro-Québec	CRÉBJ; SDBJ; centres de recherche	0 1 2 3 4 C
	Mettre sur pied une unité de recherche sur les énergies en Jamésie	2007	CRÉBJ	Institutions d'enseignement et de recherche	0 1 2 3 4 C
<b>Énergie et Forêts</b> Optimiser les retombées du protocole de Kyoto	Évaluer les possibilités d'obtenir (la pertinence d'inscrire) des crédits de carbone en Jamésie prévus dans le protocole de Kyoto (« Permis d'émissions de gaz à effet de serre » ou « bourse de crédits de carbone »)	2004	CRÉBJ	Gouvernements	0 1 2 3 4 C
<b>Forêts</b> Identifier des ressources forestières à mettre en valeur, des projets potentiels et des produits qui pourraient être fabriqués à partir des essences du territoire	Établir une veille d'opportunités	2004	CRÉBJ	MRNFP-F	0 1 2 3 4 C
	Financer des études d'opportunités	Annuellement	CRÉBJ; CLDBJ	Forintek; Brigades; CRSNG	0 1 2 3 4 C
	Susciter des collaborations avec des groupes de recherche de l'extérieur	Annuellement	CRÉBJ	Institutions d'enseignement et de recherche	0 1 2 3 4 C
<b>Agriculture et Agroalimentaire</b> Identifier des potentiels agroforestiers	Établir une veille d'opportunités	Annuellement	CRÉBJ	MBJ; MAPAQ; MRNFP	0 1 2 3 4 C
Identifier et développer des potentiels agricoles et agroalimentaires	Établir une veille d'opportunité	Annuellement	CRÉBJ	MAPAQ	0 1 2 3 4 C
	Soutenir le développement agricole	Annuellement	CRÉBJ	MAPAQ	0 1 2 3 4 C
	Soutenir le développement agroalimentaire	Annuellement	CRÉBJ	MAPAQ	0 1 2 3 4 C
<b>Mines</b> Évaluer et proposer des opportunités liées aux potentiels économiques des métaux et des minéraux dits non traditionnels du territoire de la Baie-James	Établir une veille d'opportunités	Annuellement	TJCM	Entreprises minières; MRNFP-M; CRÉBJ	0 1 2 3 4 C
Relancer l'exploration minière	Favoriser la prospection par l'information et la formation	Annuellement	TJCM	Association de l'exploration minière du Québec	0 1 2 3 4 C
	Identifier des sites potentiels d'exploration	Annuellement	TJCM	MRNFP-M	0 1 2 3 4 C
	Identifier des sites potentiels d'exploitation minérale	Annuellement	TJCM	Entreprises d'exploration minière	0 1 2 3 4 C
	Réévaluer les sites déjà connus en considérant une minéralisation à faible teneur en surface, mais de gros volume	Annuellement	TJCM	Entreprises d'exploration minières; MRNFP-M	0 1 2 3 4 C
Améliorer l'efficacité de l'exploration par des techniques de pointe	Établir une veille technologique et diffuser l'information	Annuellement	TJCM	Entreprises d'exploration; MRNFP-M	0 1 2 3 4 C

**AXE 1 : Maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles et diversifier les activités économiques**  
**Priorité 1.1. Identifier des nouveaux potentiels d'activités économiques notamment par l'innovation et la R&D**

OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	MANDATAIRE	PARTENAIRES	INDICES DE PROGRESSION
Orienter la recherche et développement dans le secteur minier	Déterminer des axes d'interventions prioritaires	2004	TJCM	Entreprises minières; MRNFP-M	0 1 2 3 4 C
	Financer des projets de recherche visant l'abaissement des coûts d'exploitation des gîtes filoniens et à faible teneur	Annuellement	CRÉBJ	SDBJ; MRNFP-M; TJCM	0 1 2 3 4 C
	Outils les entreprises en établissant un portfolio des centres de recherche reconnus en indiquant leurs champs d'intervention respectifs	2004	TJCM	MRNFP-M; centres de recherches	0 1 2 3 4 C
	Établir des liens stratégiques régionaux avec des centres de recherche	Annuellement 2005	TJCM	CRÉBJ; centres de recherches	0 1 2 3 4 C
<b>Tourisme</b> Élargir l'offre touristique	Réaliser un portrait des ressources touristiques et des sites d'intérêt	2004	ATR	MBJ; CRÉBJ; CLDBJ; points de service CLDBJ; entreprises touristiques	0 1 2 3 4 C
	Identifier créneaux spécifiques à développer	Annuellement	ATR	Entreprises touristiques; CRÉBJ	0 1 2 3 4 C
	Repérer et analyser des <i>nouvelles</i> clientèles cibles	2004	ATR	Entreprises touristiques; CRÉBJ	0 1 2 3 4 C
Positionner la région en écotourisme et tourisme d'aventure	Réaliser les actions prévues dans l'entente spécifique signée en 2002-2003	2005	CDETA	CRÉBJ; CRDAT; ATRAT; ATRBJ; Tourisme Québec	0 1 2 3 4 C
<b>Autres</b> Orienter les projets d'entreprises vers des opportunités d'affaires pouvant répondre aux besoins des communautés	Créer une liste des biens et services qui ne sont pas disponibles actuellement sur le territoire	2004	CLDBJ	Points de service CLDBJ; SADC	0 1 2 3 4 C
	Mettre à jour régulièrement cette liste	Annuellement	CLDBJ	Points de service CLDBJ; SADC	0 1 2 3 4 C
	Former et informer les agents de développement de l'ensemble des organismes de développement	Annuellement	CLDBJ	Points de service CLDBJ; SADC	0 1 2 3 4 C
Favoriser le développement d'un système (ou réseau) régional d'innovation	Susciter des partenariats et favoriser les échanges d'information entre certains intervenants du développement économique	2007	CRÉBJ	Institutions d'enseignement et de recherche, entreprises; organismes de développement et organismes sectoriels; Sociétés à capital de risque; centres de recherche (veilles) et services aux entreprises (ex. : incubateur d'entreprises)	0 1 2 3 4 C
Favoriser l'émergence de nouvelles entreprises non reliées aux ressources naturelles	Identifier des opportunités d'affaires non reliées aux ressources naturelles en recueillant des informations au sein d'une veille d'opportunité (observatoire)	Annuellement	CLDBJ; CRÉBJ	Entrepreneurs	0 1 2 3 4 C
	Participer au financement d'études d'opportunités	Annuellement	CLDBJ, CRÉBJ	Entrepreneurs	0 1 2 3 4 C

**AXE 1 : Maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles et diversifier les activités économiques**  
**Priorité 1.2. Créer des entreprises jamésiennes et/ou en partenariat avec des entreprises de l'extérieur**

OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	MANDATAIRE	PARTENAIRES	INDICES DE PROGRESSION
<b>Énergie</b> Créer des entreprises de production d'énergie	Repérer des partenaires potentiels spécialisés dans le domaine des énergies	Annuellement	CRÉBJ	Hydro-Québec	0 1 2 3 4 C
	Créer un fonds destiné à la création d'entreprises jamésiennes d'énergie	2004	CRÉBJ	MBJ; SDBJ; gouvernements	0 1 2 3 4 C
<b>Forêts</b> Favoriser la création d'entreprises forestières jamésiennes de 2 <sup>ème</sup> transformation	Solliciter des investisseurs	Annuellement	CRÉBJ	CLDBJ; SDBJ; sociétés d'investissement; entreprises	0 1 2 3 4 C
<b>Économie sociale</b> Favoriser le développement et la consolidation des entreprises d'économie sociale	Publiciser le concept d'entreprises d'économie sociale et les fonds disponibles	Annuellement	CLDBJ	Points de service CLDBJ; SADC	0 1 2 3 4 C
<b>Condition féminine</b> Favoriser et valoriser l'entrepreneuriat au féminin	Créer un fonds d'entrepreneurship féminin	2004	Filaction	CLDBJ; MDERR	0 1 2 3 4 C
	Publiciser des modèles jamésiens de réussite en entrepreneurship féminin	2004	CLDBJ	Points de service CLDBJ; CCFBJ; SADC	0 1 2 3 4 C
<b>Jeunes</b> Soutenir les jeunes promoteurs dans le démarrage d'entreprise	Publiciser le Fonds Jeunes promoteurs	Annuellement	CLDBJ	MJBJ; points de service CLDBJ; CJE	0 1 2 3 4 C
	Publiciser le Fonds Régional d'Investissement Jeunesse	Annuellement	MJBJ	Points de service CLDBJ; CJE	0 1 2 3 4 C
	Publiciser des modèles de réussite	Annuellement	CLDBJ	Points de service CLDBJ; MJBJ; CJE; SADC	0 1 2 3 4 C
	Accompagner de façon personnalisée les jeunes entrepreneurs	Annuellement	CLDBJ	Points de service CLDBJ; SADC	0 1 2 3 4 C
<b>Autres</b> Promouvoir l'entrepreneurship	Faire bonifier, <i>reconduire</i> les fonds et programmes <i>gouvernementaux</i> d'aide à la création d'entreprises jamésiennes	2004	CLDBJ	Gouvernement du Québec	0 1 2 3 4 C
	Publiciser les fonds et programmes <i>gouvernementaux</i> d'aide à la création d'entreprises jamésiennes	Annuellement	CLDBJ, CRÉBJ	Points de service CLDBJ; SADC	0 1 2 3 4 C
	Organiser et participer à des activités de promotion de l'entrepreneurship	Annuellement	CLDBJ	Points de service CLDBJ; SADC	0 1 2 3 4 C
	• Organiser des ateliers sur l'entrepreneurship (définition et caractéristiques)	2005	CLDBJ	Points de service CLDBJ	0 1 2 3 4 C
Valoriser l'image des PME et de ses dirigeants	Publiciser des modèles de réussite	Annuellement	CLDBJ	Points de service CLDBJ; SADC	0 1 2 3 4 C
Favoriser la création et l'implantation d'entreprises pour des services actuellement offerts par des entreprises de l'extérieur de la région	Créer une liste des biens et services qui sont actuellement offerts par des entreprises de l'extérieur (demande, besoins)	2004	CLDBJ	Points de service CLDBJ; SADC	0 1 2 3 4 C
	Créer et diffuser la liste des biens et services offerts par les entreprises jamésiennes (offre)	2004	CLDBJ	Points de service CLDBJ; SADC	0 1 2 3 4 C
<b>Priorité 1.3. Favoriser l'embauche régionale et l'établissement des travailleurs/travailleuses en région</b>					
<b>Énergie</b> Augmenter la circulation de l'information entre les entreprises de production d'énergie et les Jamésiens (offres d'emplois, contrats...)	Faire publier les appels d'offres et d'emplois dans les journaux locaux et régionaux	Annuellement	Entreprises de production d'énergie	CRÉBJ	0 1 2 3 4 C
	Organiser des rencontres statutaires entre les entreprises de production d'énergie et le CRÉBJ	Annuellement	CRÉBJ		0 1 2 3 4 C
<b>Construction</b> Favoriser l'embauche des travailleurs jamésiens de la construction sur les chantiers	Créer un bassin unique de travailleurs nord-québécois	2004	CCQ	CRÉBJ; municipalités; ARC; CRDK	0 1 2 3 4 C
	Offrir des formations en région pour les travailleurs de la construction	Annuellement	CCQ	CLE; institutions d'enseignement	0 1 2 3 4 C

## AXE 1 : Maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles et diversifier les activités économiques

### Priorité 1.3. Favoriser l'embauche régionale et l'établissement des travailleurs/travailleuses en région

OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	MANDATAIRE	PARTENAIRES	INDICES DE PROGRESSION
<b>Condition féminine</b> Faciliter l'accès des femmes à des métiers dits « non traditionnels »	Offrir des formations aux femmes pour ces métiers	2005	Institutions d'enseignement	Emploi-Québec; CRÉBJ	0 1 2 3 4 C
	Publiciser les offres de formations nécessaires pour occuper ces emplois	2004	Institutions d'enseignement	CCFBJ; Emploi-Québec; CRÉBJ	0 1 2 3 4 C
<b>Autres</b> Inciter les employeurs à favoriser l'embauche et la résidence de leurs employés dans les localités où se déroulent les opérations de l'entreprise	Développer un programme d'incitation à l'établissement des travailleurs en région	2004	CRÉBJ	Municipalités et localités	0 1 2 3 4 C
	Proposer aux entreprises des modèles de programme d'incitation à l'établissement des travailleurs en région	2004	CRÉBJ	Grandes entreprises	0 1 2 3 4 C
	Réaliser une revue des moyens utilisés ailleurs	2005	CRÉBJ	Emploi-Québec; SADC	0 1 2 3 4 C
	Faire établir et implanter des politiques d'embauche	2004	CRÉBJ	Gouvernement du Québec	0 1 2 3 4 C
Améliorer l'employabilité des Jamésiens en fonction des besoins des employeurs	Identifier les besoins des employeurs	2004	Emploi-Québec	Entreprises	0 1 2 3 4 C
	Offrir des formations adaptées à ces besoins	Annuellement	Institutions d'enseignement; CRÉBJ	CLE; entreprises	0 1 2 3 4 C
Valoriser les métiers reliés à l'exploitation des ressources naturelles	Réaliser une campagne de promotion démontrant les aspects positifs de ces métiers <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tournée des écoles</li> <li>• Stages en milieu de travail</li> </ul>	Annuellement	CRÉBJ	Grandes entreprises; Emploi-Québec; CLE; SADC; institutions d'enseignement; CJE	0 1 2 3 4 C

### Priorité 1.4. Assurer la viabilité des entreprises jamésiennes et de leurs activités d'exploitation

<b>Forêts</b> Assurer l'approvisionnement en bois des usines de la Jamésie	Participer à la mise en place du rendement accru dans la région Nord-du-Québec	2006	CRÉBJ	Entreprises forestières; MRNFP	0 1 2 3 4 C
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la R&amp;D sur les façons d'augmenter le rendement forestier</li> </ul>	Annuellement	CRÉBJ	MRNFP; entreprises forestières; institutions d'enseignement et de recherche	0 1 2 3 4 C
	S'assurer que le MRNFP reconnaisse que les usines en Jamésie seraient les dernières touchées advenant des diminutions de volumes de bois	Annuellement	CRÉBJ	Entreprises forestières; MRNFP-F	0 1 2 3 4 C
Minimiser les impacts de la diminution de la possibilité forestière	Réaliser des analyses d'impacts des facteurs susceptibles de causer une diminution de la possibilité forestière	2004	CRÉBJ	Entreprises forestières; MRNFP-F; institutions d'enseignement et de recherche	0 1 2 3 4 C
<b>Mines</b> Examiner la pertinence de mettre en place une politique minière	Recueillir les avis des principaux intervenants du milieu des mines à ce sujet	2004	TJCM	CRÉBJ; MRNFP-M	0 1 2 3 4 C
Accompagner les entreprises dans la mise en valeur du potentiel de leurs projets	Faire pression pour que le programme gouvernemental d'actions accréditives se poursuive	Annuellement	TJCM	Entreprises minières; MRNFP-M; CRÉBJ	0 1 2 3 4 C
	Soutenir la table régionale	Annuellement	CRÉBJ	CLDBJ; entreprises minières; MRNFP-M	0 1 2 3 4 C
	Promouvoir les projets afin de faciliter leur financement	Annuellement	Entreprises minières	TJCM; SDBJ; CLDBJ; entreprises minières	0 1 2 3 4 C
Consolider les opérations existantes et optimiser l'utilisation des infrastructures (minières et de transport)	Solliciter d'autres partenaires financiers potentiels	Annuellement	TJCM	SDBJ; SOQUEM	0 1 2 3 4 C
	Faire pression pour que soit maintenu les tronçons de chemin de fer Chibougamau/Le Cran et Matagami/Senneterre	Annuellement	CRÉBJ	Municipalités	0 1 2 3 4 C

## AXE 1 : Maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles et diversifier les activités économiques

### Priorité 1.4. Assurer la viabilité des entreprises jamésiennes et de leurs activités d'exploitation

OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	MANDATAIRE	PARTENAIRES	INDICES DE PROGRESSION
<b>Tourisme</b> Organiser l'industrie touristique	Développer et consolider des infrastructures	Annuellement	Entreprises touristiques	ATR; SDBJ; Tourisme-Québec; CLDBJ; sociétés de capital de risque	0 1 2 3 4 C
	Créer des forfaits	Annuellement	Entreprises touristiques	ATR; CDETA; CRÉBJ	0 1 2 3 4 C
	Intensifier le marketing, la promotion et la valorisation des attraits touristiques	Annuellement	ATR	MBJ; entreprises; organismes régionaux; CRÉBJ	0 1 2 3 4 C
	Doter la région d'un programme d'accueil	2005	ATR	MBJ; CRÉBJ; institutions d'enseignement	0 1 2 3 4 C
	Compléter le sentier de motoneige transnordique	2007	ACMNQ	MBJ; ATR; CRÉBJ; municipalités et localités; MRNFP (FAPAQ); ARC	0 1 2 3 4 C
Diversifier l'offre touristique	Participer aux démarches de création et d'opération des parcs nationaux	2007	CRÉBJ	ATR; FAPAQ; MBJ	0 1 2 3 4 C
	Renouveler l'entente spécifique sur le tourisme	2005	CRÉBJ	ATR; Tourisme-Québec	0 1 2 3 4 C
<b>Autres</b> Diminuer les fuites commerciales	Réaliser une campagne de promotion pour l'achat local et régional	2006	CLDBJ	CRÉBJ; points de service CLDBJ; SADC; municipalités; associations de marchands	0 1 2 3 4 C
	Promouvoir l'octroi des contrats localement et régionalement	Annuellement	CRÉBJ	ComaxNORD; municipalités; SDBJ	0 1 2 3 4 C

### Priorité 1.5. Intensifier la transformation des matières premières en Jamésie

<b>Forêts</b> Favoriser le développement de la 2ième et 3ième transformation du bois	Faire une veille d'opportunités pour le développement de la 2ième et 3ième transformation du bois en Jamésie	Annuellement	CRÉBJ	MRNFP-F; institutions d'enseignement et de recherche	0 1 2 3 4 C
	Créer un fonds régional dédié à la 2ième et 3ième transformation	2004	CRÉBJ	SDBJ; MBJ; municipalités et localités; CLDBJ; MDERR	0 1 2 3 4 C
	Faire réserver des volumes de bois pour les entreprises qui poursuivent des projets de 2ième ou de 3ième transformation	Annuellement	CRÉBJ	Entreprises forestières; MRNFP-F	0 1 2 3 4 C
Optimiser la transformation des ressources ligneuses	Faire en sorte que la possibilité forestière soit prioritairement accordée aux entreprises qui font de la transformation en région	2006	CRÉBJ	Entreprises forestières; MRNFP	0 1 2 3 4 C
<b>Mines</b> Favoriser le développement de la transformation des métaux	Former un groupe d'étude pour examiner les possibilités de transformation de certains métaux en région	2005	TJCM	CRÉBJ	0 1 2 3 4 C

**Axe 2 : Accroître la capacité d’agir des Jamésiens et des Jamésiennes sur le développement de leur territoire et le sentiment d’appartenance à la Jamésie**

**Priorité 2.1. Régionaliser les centres de décision**

OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	MANDATAIRE	PARTENAIRES	INDICES DE PROGRESSION
<b>Énergie</b> Obtenir un pouvoir décisionnel en matière d’énergie en région	Implanter en Jamésie des centres de décision en matière de développement énergétique	2006	CRÉBJ	Municipalités; MRNFP	0 1 2 3 4 C
	Faire connaître les intérêts jamésiens aux décideurs	Annuellement	CRÉBJ	Municipalités	0 1 2 3 4 C
	Solliciter l’engagement des décideurs d’ici et de l’extérieur envers les intérêts Jamésiens en matière d’énergie	Annuellement	CRÉBJ	Municipalités	0 1 2 3 4 C
<b>Forêts</b> Favoriser la régionalisation des programmes d’aide au développement forestier	Faire établir une direction du MRNFP en région	2005	CRÉBJ	Municipalités	0 1 2 3 4 C
<b>Mines</b> Favoriser la régionalisation des programmes de soutien aux activités minières	Maintenir la régionalisation des programmes d’assistance financière à l’exploration	Annuellement	TJCM	CRÉBJ	0 1 2 3 4 C
<b>Autres</b> Obtenir la décentralisation des fonds administrés par le CLDBJ et la CRÉBJ	Définir le modèle de gouvernance jamésien	2004	Municipalités et CRÉBJ	Ensemble des intervenants du développement en région	0 1 2 3 4 C
	Identifier les objets à décentraliser	2004	Municipalités et CRÉBJ	Ensemble des intervenants du développement en région	0 1 2 3 4 C
Faire établir en région certaines directions, organismes publics, parapublics et ministères	Faire établir un bureau régional du MRN , du MTQ, MENVQ, Hydro-Québec	2004	CRÉBJ	Municipalités; organismes régionaux	0 1 2 3 4 C
	Dans les autres cas, s’assurer que la région relève d’une seule direction	2004	CRÉBJ	Municipalités; organismes régionaux	0 1 2 3 4 C
	S’assurer que la desserte et l’action gouvernementale soient adaptées aux réalités jamésiennes	Annuellement	CRÉBJ	Organismes sectoriels	0 1 2 3 4 C
	Sensibiliser les différentes directions aux intérêts jamésiens	Annuellement	CRÉBJ	Les ministères	0 1 2 3 4 C
Favoriser une plus grande participation des Jamésiens dans l’établissement des normes d’intervention gouvernementale en matière de développement régional	Réaliser une consultation publique sur le modèle de gouvernance à adopter pour la région	2004	CRÉBJ	Population et organismes du territoire	0 1 2 3 4 C
<b>Priorité 2.2 Créer et consolider des partenariats par la concertation et le réseautage</b>					
<b>Forêts</b> Améliorer le partage d’information	Mettre sur pieds des comités gestion intégrée des ressources (GIR) locaux	2004	CRÉBJ	Municipalités; MBJ; entreprises forestières	0 1 2 3 4 C
	Mettre sur pied une Table forêt régionale	2005	CRÉBJ	Comités GIR; MRNFP; entreprises forestières; municipalités et localités	0 1 2 3 4 C
<b>Culture et communications</b> Soutenir le réseautage des organismes de communication	Proposer un modèle de réseau des médias locaux et régionaux	2004	CCCBJ	Médias locaux et régionaux; CRÉBJ	0 1 2 3 4 C
<b>Autres</b> Harmoniser les stratégies sectorielles de développement avec la planification quinquennale régionale	Assurer la concertation entre le CRÉBJ et les organismes sectoriels de développement	Annuellement	CRÉBJ	Organismes sectoriels	0 1 2 3 4 C
Valoriser et soutenir l’action des organismes sectoriels	Mettre sur pied un bulletin d’information de la CRÉ	Annuellement	CRÉBJ; CCCBJ	Organismes sectoriels	0 1 2 3 4 C

**Axe 2 : Accroître la capacité d’agir des Jamésiens et des Jamésiennes sur le développement de leur territoire et le sentiment d’appartenance à la Jamésie**

**Priorité 2.3 Assurer un meilleur financement des organismes de développement, des entreprises, des projets et des infrastructures**

OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	MANDATAIRE	PARTENAIRES	INDICES DE PROGRESSION
Susciter des investissements régionaux	Financer des études d'opportunité	2005	CRÉBJ	CLDBJ; points de service CLDBJ	0 1 2 3 4 C
	Publiciser les études d'opportunité	2006	CRÉBJ	CLDBJ; points de service CLDBJ	0 1 2 3 4 C
	Organiser un sommet économique d'investisseurs nord-qubécois et de l'extérieur	2007	CRÉBJ	CLDBJ; points de service CLDBJ; MDERR	0 1 2 3 4 C
	Consolider le Fonds de prospection minière jamésien	2004	TJCM	CRÉBJ	0 1 2 3 4 C
	Créer un fonds minier voué au financement des projets de définition de gisements et au soutien du fonds de roulement des entreprises juniors actives sur le territoire	2004	TJCM	CRÉBJ	0 1 2 3 4 C
	Recruter des financiers (SDBJ, Hydro-Québec, Fonds FTQ, etc...)	Annuellement	TJCM		0 1 2 3 4 C
Assurer un meilleur financement des organismes régionaux	Demander la modification des critères de répartition budgétaire	2004	CRÉBJ	Organismes régionaux	0 1 2 3 4 C
	Assurer le maintien de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome	2004	CRÉBJ	TROC-10	0 1 2 3 4 C

**Priorité 2.4. Faire reconnaître la Jamésie en tant qu'entité territoriale distincte ainsi que le caractère unique du territoire et promouvoir une image positive de la Jamésie et de sa nordicité**

Faire reconnaître le caractère unique du territoire	Répertorier les critères de distinction qui rendent la Jamésie unique	2004	CRÉBJ	Organismes et ministères concernés	0 1 2 3 4 C
	Faire connaître ces critères	2005	CRÉBJ	CCCBJ; organismes régionaux	0 1 2 3 4 C
Valoriser la culture et l'histoire régionale	Participer à la réalisation du livre sur l'histoire du Nord-du-Québec	2004	CCCBJ	INRS-Culture et société	0 1 2 3 4 C
Faire reconnaître le potentiel de développement de la Jamésie	Faire connaître la Jamésie en tant que productrice d'énergies propres	Annuellement	CRÉBJ	Hydro-Québec	0 1 2 3 4 C
	Identifier les potentiels de développement	2004	CRÉBJ	Organismes gouvernementaux et ministères	0 1 2 3 4 C
	Réaliser une campagne promotionnelle	2005	CRÉBJ	Hydro-Québec; municipalités	0 1 2 3 4 C
	Sensibiliser le gouvernement du Québec et les Jamésiens	Annuellement	ATR	CRÉBJ; municipalités; SDBJ; CLDBJ	0 1 2 3 4 C
Promouvoir une image positive de la Jamésie et de sa nordicité	Produire un film promotionnel pour démontrer le caractère unique du territoire	2006	CCCBJ	CRÉBJ; ATR;	0 1 2 3 4 C

**Priorité 2.5. Stimuler, promouvoir et reconnaître l'engagement social des Jamésiens/Jamésiennes et des entreprises et reconnaître le travail des organismes de développement**

<b>Action communautaire et développement social</b> Reconnaître l'importance du rôle des organismes communautaires en matière de développement social	Organiser un colloque régional sur le développement social	2004	TROC-10	CRÉBJ; Emploi-Québec; MDERR	0 1 2 3 4 C
	Élaborer un cadre de référence pour régir les interactions entre le CRSSSBJ et les organismes communautaires ainsi qu'un cadre de financement pour ces derniers	2004	TROC-10	CRÉBJ; organismes communautaires; CRSSSBJ	0 1 2 3 4 C
	Adopter des balises de définitions concernant les organismes communautaires	2004	CRÉBJ	TROC-10; CRSSSBJ	0 1 2 3 4 C

**Axe 2 : Accroître la capacité d’agir des Jamésiens et des Jamésiennes sur le développement de leur territoire et le sentiment d’appartenance à la Jamésie**

**Priorité 2.5. Stimuler, promouvoir et reconnaître l’engagement social des Jamésiens/Jamésiennes et des entreprises et reconnaître le travail des organismes de développement**

OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	MANDATAIRE	PARTENAIRES	INDICES DE PROGRESSION
<b>Économie sociale</b> Faire connaître les différentes formes d’entreprises et de projets d’économie sociale	Réaliser une campagne promotionnelle pour faire connaître le Fonds d’économie sociale	2005	CLDBJ	Points de service CLDBJ; TROC-10; Comité dév. social	0 1 2 3 4 C
	Promouvoir les bénéfices issus de ces entreprises et projets	Annuellement	CLDBJ	Points de service CLDBJ; TROC-10; Comité dév. social	0 1 2 3 4 C
	Organiser des ateliers de formation sur l’économie sociale	2005	CLDBJ	Points de service CLDBJ; TROC-10; Comité de développement social	0 1 2 3 4 C
<b>Condition féminine</b> Assurer la prise en compte par les instances locales et régionales des intérêts des femmes et de leurs réalités	Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des instances décisionnelles	2007	CCFBJ	CRÉBJ	0 1 2 3 4 C
Obtenir une représentativité équitable des femmes au sein des instances décisionnelles locales et régionales	Faciliter l’accès des femmes à ces instances et les inciter à y participer • Mieux informer les femmes et les solliciter davantage	Annuellement	CRÉBJ; CCFBJ	L’ensemble des instances décisionnelles et organismes	0 1 2 3 4 C
	Établir une politique d’équité nord-québécoise de représentativité des femmes au sein des instances décisionnelles locales et régionales	2005	CRÉBJ	CCFBJ	0 1 2 3 4 C
<b>Autres</b> Inciter les entreprises à être de meilleurs « citoyens corporatifs »	Démontrer aux entreprises les avantages à être de bons citoyens corporatifs	Annuellement	CRÉBJ	Municipalités	0 1 2 3 4 C

**Priorité 2.6. Obtenir l’équité dans l’aide au développement de la Jamésie**

Obtenir l’équité pour les organismes jamésiens par rapport aux organismes des autres régions	Revendiquer un financement comparable pour les organismes comparables	Annuellement	CRÉBJ	Municipalités; l’ensemble des organismes régionaux et nationaux	0 1 2 3 4 C
	Sensibiliser le gouvernement aux spécificités jamésiennes	Annuellement	CRÉBJ	Municipalités; l’ensemble des organismes régionaux et nationaux	0 1 2 3 4 C
Obtenir l’équité entre les différentes communautés du Nord-du-Québec	Réaliser une analyse de l’Entente Cri-Québec et des ententes qui s’y rattachent	2004	CRÉBJ	MRNFP; Secrétariat aux Affaires autochtones	0 1 2 3 4 C
	Réaliser une analyse de l’entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik	2004	CRÉBJ	MRNFP; Secrétariat aux Affaires autochtones	0 1 2 3 4 C

**Priorité 2.7. Favoriser le rapprochement et le maillage entre les Jamésiens/Jamésiennes, les Cris et les Inuits du Nord-du-Québec**

Renforcer les relations et les partenariats économiques, sociaux, culturels et sportifs Jamésiens-Cris-Inuits	Soutenir l’organisation d’événements qui rassemblent les trois communautés nordiques	Annuellement	CRÉBJ	ARC; CRDK; SAA	0 1 2 3 4 C
	• Organiser le Rassemblement jeunesse	2005	MJBJ	CRÉBJ; Emploi-Québec; SAA; Secrétariat à la Jeunesse	0 1 2 3 4 C

### Axe 3 : Améliorer le milieu de vie par le développement de certains services et de certaines infrastructures

#### Priorité 3.1. Améliorer les services et les infrastructures de formation de la main-d'œuvre et d'éducation

OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	MANDATAIRE	PARTENAIRES	INDICES DE PROGRESSION
Diversifier l'offre de formation pour l'ensemble des secteurs	Mettre en place une Table régionale des partenaires du marché du travail	2004	Emploi-Québec	CRÉBJ; institutions d'enseignement; syndicats; entreprises;	0 1 2 3 4 C
	Demander que soient identifiés les besoins de formation de la main-d'œuvre en Jamésie	2004	CRÉBJ	Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille; institutions d'enseignement; ministère de l'Éducation	0 1 2 3 4 C
	Rendre accessible un plus grand nombre de formations professionnelles et techniques <ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir en Jamésie des programmes de formation spécifiques au secteur de l'énergie</li> <li>Offrir des formations reliées au domaine minier</li> </ul>	Annuellement	Institutions d'enseignement	CRÉBJ; ministère de l'Éducation	0 1 2 3 4 C
	Mettre en place les moyens pour que les Jamésiens puissent obtenir la « qualification professionnelle » en construction en région	2004	CRÉBJ	Institutions d'enseignement; CCQ; Emploi-Québec	0 1 2 3 4 C
	Regrouper les intervenants du milieu culturel (organismes et individus) afin d'identifier les besoins de formation dans ce domaine	2004	CCCBJ	Organismes du milieu culturel; CRÉBJ	0 1 2 3 4 C
Créer un « Centre national de formation nordique » adapté aux particularités nordiques	Articuler un concept de Centre national de formation nordique et créer un comité (ou groupe de réflexion) à cet effet	2004	CRÉBJ	Institutions d'enseignement et de recherche	0 1 2 3 4 C
<b>Condition féminine</b> Encourager l'accès des femmes aux formations nécessaires pour occuper des emplois dans des métiers dits « non traditionnels »	Réaliser une campagne de promotion	2005	CCFBJ	CRÉBJ	0 1 2 3 4 C
	Publiciser le concours « Chapeau les filles »	Annuellement	CSBJ	CSQ; CRÉBJ	0 1 2 3 4 C
<b>Priorité 3.2. Améliorer et rendre plus accessibles les services de santé et de services sociaux</b>					
Rapatrier en région certains services de santé qui sont actuellement dispensés par des organismes de l'extérieur de la région	Rendre davantage accessibles certains services de santé spécialisés afin de minimiser les déplacements de la clientèle	Annuellement	CRSSSBJ	CRÉBJ; MSSS	0 1 2 3 4 C
	S'assurer que certains services de base soient accessibles dans chacune des localités	Annuellement	CRSSSBJ	CRÉBJ; municipalités	0 1 2 3 4 C
Faire reconnaître la spécificité géographique de la Jamésie	Rendre accessible et faire bonifier l'aide financière pour le transport, l'hébergement, l'accompagnement et la continuité des services pour les malades qui doivent se rendre à l'extérieur de la région pour des soins spécialisés	2005	CRSSSBJ	CRÉBJ; MSSS	0 1 2 3 4 C
	Maintenir les services de santé de première ligne	Annuellement	CRÉBJ	CRSSSBJ; MSSS	0 1 2 3 4 C
Accentuer la prévention des problèmes sociaux et de santé	Promouvoir de saines habitudes de vie	Annuellement	CRSSSBJ	CRÉBJ; municipalités; MSSS; organismes communautaires	0 1 2 3 4 C
Maintenir dans leur milieu de vie les personnes en perte d'autonomie	Favoriser la concertation entre les organismes qui offrent des services aux personnes en perte d'autonomie en vue d'intégrer ces services et d'assurer la pérennité de ces services.	2005	CRSSSBJ	CRÉBJ; MSSS; organismes communautaires	0 1 2 3 4 C
	Consolider les organismes qui dispensent ces services notamment par un meilleur financement	Annuellement	CRSSSBJ	MSSS; CRÉBJ	0 1 2 3 4 C

### Axe 3 : Améliorer le milieu de vie par le développement de certains services et de certaines infrastructures

#### Priorité 3.3. Améliorer les services et les infrastructures de transport

OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	MANDATAIRE	PARTENAIRES	INDICES DE PROGRESSION
Mieux relier les municipalités par l'amélioration du réseau de transport	Assurer la réfection du chemin d'accès aux ressources (R-1005 anciennement N-805)	2004	CRÉBJ; MBJ	MTQ; MRNFP; SDBJ; entreprises forestières	0 1 2 3 4 C
	Participer à l'élaboration du plan de transport régional	2005	CRÉBJ	MBJ; MTQ; SDBJ	0 1 2 3 4 C
Renforcer les liens de transport avec l'extérieur de la région par l'amélioration de la desserte aérienne	S'assurer que les subventions gouvernementales octroyées à Air Canada s'appliquent aux entreprises aériennes qui desservent la région	2004	CRÉBJ	Municipalités et localités	0 1 2 3 4 C

#### Priorité 3.4. Améliorer les services et les infrastructures de culture, de communication, de loisir et de sport

Valoriser et promouvoir les activités culturelles en région	Favoriser la création de lieux de concertation : <ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la création de regroupements régionaux des intervenants par discipline;</li> <li>Soutenir l'organisation de rencontres régionales thématiques</li> </ul>	Annuellement	CCCBJ	Organismes culturels; CRÉBJ	0 1 2 3 4 C
Assurer l'accès aux technologies de l'information et des communications	Compléter le développement de l'infrastructure et des télécommunications	Annuellement	CRÉBJ	CSBJ; CCCBJ; municipalités et localités	0 1 2 3 4 C
	Favoriser l'accès aux transmissions numériques à large bande passante	2005	CRÉBJ	CSBJ; CCCBJ; entreprises de télécommunication; municipalités et localités	0 1 2 3 4 C
	S'assurer du développement de la téléphonie cellulaire pour l'ensemble des municipalités et localités du territoire	2005	CRÉBJ	Entreprises de télécommunications	0 1 2 3 4 C
Maximiser l'utilisation des ressources et infrastructures de communication existantes	Établir des partenariats avec des sociétés d'État et autres entreprises du domaine des communications	Annuellement	CCCBJ	CRÉBJ; CSBJ; entreprises (société d'État) de télécom.	0 1 2 3 4 C
	S'assurer que la téléphonie satellitaire soit accessible à des coûts comparables à la téléphonie cellulaire	2005	CRÉBJ	CCCBJ; gouvernements	0 1 2 3 4 C
Assurer une meilleure diffusion de l'information régionale	Consolider et/ou créer des médias régionaux	Annuellement	CCCBJ	CRÉBJ; médias locaux et régionaux; MCC; municipalités et localités	0 1 2 3 4 C
	Favoriser les échanges de contenu entre tous les médias de la région	Annuellement	CCCBJ	CRÉBJ; médias locaux et régionaux; MCC; municipalités et localités	0 1 2 3 4 C
	Favoriser la production d'émissions communes	Annuellement	CCCBJ	CRÉBJ; médias locaux et régionaux; MCC; municipalités et localités	0 1 2 3 4 C
	Créer un réseau régional de radios et de télévisions communautaires	2006	CCCBJ	CRÉBJ; médias locaux et régionaux; MCC; municipalités et localités	0 1 2 3 4 C
Rendre la culture accessible à un plus grand nombre de Jamésiens	Susciter et soutenir les initiatives culturelles régionales	Annuellement	CCCBJ	CRÉBJ; MCC	0 1 2 3 4 C

#### Priorité 3.5. Maintenir et accroître la population jamésienne

Assurer l'établissement de nouveaux résidents et la rétention des Jamésiens	S'assurer que soit mis en place des incitatifs	Annuellement	CRÉBJ	Gouvernements; municipalités	0 1 2 3 4 C
	Adopter une politique familiale locale et régionale	2005	CRÉBJ	Municipalités et localités; Villes et villages en santé; Carrefour Action Municipales Familles; organismes communautaires familles	0 1 2 3 4 C
	Faire connaître les opportunités d'investissements aux immigrants potentiels et aux autres	Annuellement	CLDBJ	CRÉBJ; municipalités	0 1 2 3 4 C
	Impliquer les entreprises dans le développement et le financement de mesures incitatives	Annuellement	CRÉBJ	Municipalités	0 1 2 3 4 C

## Liste des intervenants et des acronymes

CRÉBJ : Conférence régionale des élus de la Baie-James

CRDBJ : Conseil régional de développement de la Baie-James

CLDBJ : Centre local de développement de la Baie-James

Points de service du CLDBJ :

- Corporation de développement économique de Chapais
- Coporation de développement économique de Radisson
- Corporation de développement économique de VVB
- Commission économique et touristique de Chibougamau inc.
- Société de développement économique de Lebel-sur-Quévillon
- Développement Matagami inc.

### Municipalités et localités :

Localité de Radisson

Localité de Valcanton

Localité de Villebois

Ville de Chapais

Ville de Chibougamau

Ville de Lebel-sur-Quévillon

Ville de Matagami

MBJ : Municipalité de Baie-James

### Organismes sectoriels (parapublics) en Jamésie :

ACMNQ : Association des Clubs de Motoneigistes Nord-du-Québec

ATR : Association touristique régionale

CCCBJ : Commission de la culture et des communications de la Baie-James

CCFBJ : Comité condition féminine Baie-James

CDETA : Corporation du développement de l'écotourisme et du tourisme d'aventure (conjointement avec Abitibi-Témiscamingue)

CDS : Comité de développement social

CECC : Centre d'études collégiales à Chibougamau

CJE : Carrefour jeunesse-emploi

CLE : Centre local d'emploi

CLSBJ : Commission Loisir et Sport de la Baie-James

ComaxNORD : Comité de maximisation des retombées économiques Nord-du-Québec

Comités GIR : Comités gestion intégrée des ressources

CRSSSBJ : Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James

CSBJ : Commission scolaire de la Baie-James

MJBJ : Mouvement Jeunesse Baie-James

SADC : Les 4 sociétés d'aide au développement des collectivités

SDBJ : Société de développement de la Baie-James

TJCM : Table jamésienne de concertation minière

TRANQ : Table régionale de concertation des aînés du Nord-du-Québec

TROC-10 : Table régionale des organismes communautaires

### **Organismes ou associations de l'extérieur :**

AEMQ : Association de l'exploration minière du Québec  
ARC : Administration régionale crie  
Brigades  
CAMF : Carrefour Action municipale et famille  
CCQ : Commission de la construction du Québec  
Centres de recherche  
CRDAT : Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue  
CRDK : Conseil régional de développement Kativik  
CRSNG : Centre de Recherche en Science de la Nature et en Génie  
CSF : Conseil du statut de la femme  
CSQ : Centrale des syndicats du Québec  
Filaction  
Forintek  
Institutions d'enseignement et de recherche  
Sociétés d'investissements (Fonds, etc...)  
SOQUEM : Société québécoise d'exploration minière

### **Intervenants du secteur privé :**

Associations de marchands (chambres de commerce, corporations, etc...)  
Entrepreneurs  
Entreprises de production d'énergie  
Entreprises ferroviaires  
Entreprises forestières  
Entreprises minières  
Entreprises minières d'exploration  
Entreprises minières d'exploitation  
Entreprises touristiques  
Grandes entreprises

### **Intervenants gouvernementaux :**

DEC : Développement économique Canada  
DRHC : Développement des ressources humaines Canada  
Emploi-Québec  
FAPAQ : Société de la Faune et des Parcs du Québec  
Gouvernement du Québec  
Gouvernements (les 2 gouvernements : fédéral et provincial) Hydro-Québec  
MAMSL : Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir  
MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec  
MCC : Ministère de la Culture et des Communications  
MDERR : Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche  
MENV : Ministère de l'Environnement  
MESSF : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille  
Ministère de l'Éducation  
MRNFP-E : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs - secteur Énergie  
MRNFP-F : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs - secteur Forêts  
MRNFP-M : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs - secteur Mines  
MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux  
MTQ : Ministère des Transports du Québec  
SACA : Secrétariat à l'Action communautaire autonome  
Tourisme Québec

## Bibliographie

- BEAUCHEMIN, Georges (1992). « L'univers méconnu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois », dans : Forces, numéro 97, 1992, pp.14-35.
- CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES (CRSSBJ) (2001). Enquête sociale et de santé 1998 : Région du Nord-du-Québec, printemps 2001, 53 pages.
- CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES (CRDBJ) (2001). Bulletin d'information, volume 3, numéro 8, octobre 2001, 13 pages.
- CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES (CRDBJ) (2002a). Rapport annuel 2001-2002.
- CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES (CRDBJ) (2002b). Les unités d'aménagement forestier et la limite nordique des forêts attribuables : La perspective de la Jamésie (Mémoire de consultation relative aux unités d'aménagement forestier et à la limite nordique des forêts attribuables) présentée au ministre des Ressources naturelles, par le Conseil régional de développement de la Baie-James, juin 2002.
- CONSEIL RÉGIONAL DE LA RADISSONIE (CRR) (1996). Plan stratégique de développement, juin 1996, 95 pages.
- EMPLOI-QUÉBEC (2002). Les chiffres clés de l'emploi au Québec : Édition 2002, Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail, 38 pages.
- EMPLOI-QUÉBEC (2001). Profil socio-économique et enquête sur les caractéristiques de la demande de main-d'œuvre, Jamésie, Région Nord-du-Québec, 2001, Direction régionale Nord-du-Québec, 104 pages.
- HYDRO-QUÉBEC (2002). Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2001, Groupe – Affaires corporatives et secrétariat général, Vice-présidence – Recherche et planification stratégique, 110 pages.
- HYDRO-QUÉBEC (2001). Plan stratégique 2002-2006, vice-présidence – Affaires corporatives et secrétariat général, 172 pages.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSP) (2001). Le portrait de santé, Le Québec et ses régions, Édition 2001, novembre 2001.
- JEAN, Bruno (1996). « La région sous le regard sociologique : La construction sociale du fait régional », chapitre 7 dans : Le phénomène régional au Québec, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 133-156.

- MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA (2001). *Données de population, carte des nations 2001, Région du Québec*, <http://www.ainc-inac.gc.ca>.
- MINISTÈRE DES FINANCES et MINISTÈRE DES RÉGIONS (2001). *Stratégie de développement économique des régions ressources, Le Nord-du-Québec : Un maillon essentiel de notre économie*, 69 pages.
- MINISTÈRE DES RÉGIONS (2001). *La place des femmes dans le développement local : Guide d'intervention à l'intention des centres locaux de développement*, Gouvernement du Québec, 25 pages.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (MRN) (2001). *État de situation de l'industrie minière du Québec*, Direction de la politique et de l'économie minière, août 2001.
- NOËL, Kathy (2002). « Le Nord entre de plain-pied dans une nouvelle ère », *Les Affaires*, 18 mai 2002, cahierB.
- PROULX, Marc-Urbain (1996). « Trois décennies de planification régionale », chapitre 13 dans : *Le Phénomène régional au Québec*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, pp.269-292.
- RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NORD-DU-QUÉBEC (RRSSNdQ) (1996). *Enquête sur la jeunesse du Nord-du-Québec*, Direction de la planification et des programmes, novembre 1996.
- SIMARD, Régis (2001). *Proposition et réflexion relativement à des avenues stratégiques potentielles de développement minéral pour le territoire jamésien*, Table jamésienne de concertation minière, 11 septembre 2001, 5 pages.
- SIMARD, Régis (2002). *Plan stratégique minier*, Document concerté adopté par le comité exécutif de la Table jamésienne de concertation minière le 20 juin 2002 à Chibougamau.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (2002). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Nord-du-Québec* (version préliminaire), Direction de l'aménagement de la faune du Nord-du-Québec, Chibougamau, 126 pages.
- STATISTIQUE CANADA, recensement 1996.
- STATISTIQUE CANADA, recensement 2001.



***Conférence régionale  
des élus de la Baie-James***

110, boulevard Matagami  
C.P. 850  
Matagami (Québec) J0Y 2A0